



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7490^e séance

Jeudi 23 juillet 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. McCully/M ^{me} Schwalger	(Nouvelle-Zélande)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M. Ibrahim/M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, du Brésil, de Cuba, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, du Guatemala, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, du Japon, du Kazakhstan, du Koweït, du Liban, des Maldives, du Maroc, de la Namibie, de la Norvège, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, de Sri Lanka, de la Turquie, de l'Ukraine et du Zimbabwe à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes à participer à la présente séance : M. Carl Hallergard, Ministre conseiller à la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S. E. M. Fodé Seck, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes vœux les plus chaleureux à tous

nos collègues musulmans et à leurs familles à l'occasion de l'Aïd Al-Fitr et de la fin du mois sacré du ramadan.

Dans une région actuellement déchirée par le radicalisme religieux, les rivalités sectaires séculaires et les réalignements géopolitiques, un conflit perdure depuis plus de 65 ans. Certains le considèrent comme le principal problème de la région; d'autres estiment qu'il n'a aucun rapport avec les troubles actuels. Quoi qu'il en soit, le conflit israélo-palestinien est de plus en plus lié aux mouvements tectoniques en cours au Moyen-Orient. Compte tenu des transformations massives de la région, il est impératif – sans doute aujourd'hui plus que jamais – de parvenir à un règlement définitif, sur la base du concept des deux États, à savoir Israël et une Palestine souveraine, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

Malgré la poursuite de la coordination en Cisjordanie en matière de sécurité, les deux camps sont actuellement plus éloignés que jamais de cet objectif. L'appui des Palestiniens et des Israéliens à la solution des deux États s'amenuise. La situation actuelle sur le terrain n'est pas viable à long terme, car la solution des deux États est toujours menacée, notamment en raison de la construction de colonies de peuplement, des problèmes de sécurité, des violences liées à l'occupation et du manque d'unité parmi les Palestiniens. En l'absence d'un processus politique, la montée de l'extrémisme violent et du terrorisme dans la région représente un danger tant pour les aspirations légitimes des Palestiniens à créer leur État que pour la sécurité d'Israël.

Dans le contexte de méfiance actuel, la communauté internationale doit coopérer avec les Israéliens et les Palestiniens pour créer les conditions sur le terrain, à l'échelle régionale et internationale, qui permettront de reprendre de véritables négociations sur la base d'un cadre convenu, assorties de délais raisonnables. Sur le terrain, les deux parties doivent prendre des mesures témoignant de leur attachement permanent à la solution des deux États, notamment en mettant en œuvre les accords existants et en s'abstenant de prendre des mesures unilatérales. Promouvoir la solution des deux États requiert un changement fondamental concernant la politique menée à l'égard des territoires palestiniens occupés. Je salue la décision prise récemment par Israël d'octroyer 8 000 nouveaux permis de travail aux Palestiniens de Cisjordanie, portant désormais le nombre de permis délivrés pour travailler en Israël à un nouveau chiffre record

d'environ 60 000. Cette initiative et d'autres du même genre doivent être poursuivies et élargies, tandis qu'il reste encore beaucoup plus à faire pour améliorer la qualité de vie des Palestiniens.

Les mesures unilatérales en Cisjordanie – y compris la construction de colonies de peuplement, la prétendue légalisation des avant-postes, ainsi que les démolitions et les expulsions – doivent cesser. Bien que l'expansion des colonies se soit ralentie ces derniers temps, la planification d'infrastructures connexes se poursuit. Je suis préoccupé par les récents rapports faisant état de l'approbation imminente de la construction de nouveaux logements en Cisjordanie occupée. Une telle décision risque inévitablement de compromettre les perspectives de paix et d'accroître l'escalade politique. J'exhorte les autorités à revenir sur cette décision. Les colonies sont illégales au regard du droit international et sapent le fondement même de la viabilité d'un futur État palestinien.

Pendant ce temps, les Palestiniens s'attendent à juste titre à ce que leurs dirigeants prennent des mesures afin de renforcer leur unité et de donner les moyens à leur gouvernement de gérer les points de passage frontaliers à Gaza, de procéder à l'intégration de la fonction publique, de payer les traitements des fonctionnaires et de veiller à ce que le cadre de gouvernance entre la Cisjordanie et Gaza soit placé sous une seule et même autorité. Toutes ces mesures ouvriront la voie à la tenue d'élections qui n'ont que trop tardé.

Je demande à tous les groupes palestiniens d'éviter les luttes intestines et de trouver un terrain d'entente sur la base de la non-violence et de la réconciliation pour instaurer l'unité nationale, qui est essentielle à la solution des deux États. Le Secrétaire général est disposé à travailler avec le Conseil de sécurité et avec nos partenaires du Quatuor afin de redoubler d'efforts pour réunir les conditions propices à la reprise de négociations authentiques. À cet égard, je prends note de la proposition visant à créer un groupe d'appui international qui pourrait contribuer à ces efforts. Au cours du mois écoulé, dans le cadre d'une active prise de contact, les envoyés du Quatuor ont ouvert un dialogue constructif avec l'Égypte, la Jordanie et la Ligue des États arabes. Je saisis cette occasion pour encourager les dirigeants d'Israël à entériner l'Initiative de paix arabe comme une importante contribution à la résolution du conflit.

Le 8 juillet a marqué le premier anniversaire du déclenchement du conflit entre Israël et le Hamas.

Gaza émerge péniblement du conflit de l'été dernier, ce qui conduit la population à cesser de croire qu'un authentique progrès soit réalisable. Les activités des djihadistes salafistes et d'autres groupes extrémistes suscitent la préoccupation, non seulement à Gaza, mais dans le Sinaï voisin où ils appuieraient activement les militants au-delà de la frontière avec l'Égypte. Le 18 juillet, six voitures ont explosé à Gaza. Le 16 juillet, les militants salafistes palestiniens ont lancé sur Israël une roquette qui a explosé dans une zone inhabitée près d'Ashkelon. En réponse, Israël a conduit quatre frappes aériennes contre les infrastructures de militants à Gaza. Le 3 juillet, des militants ont aussi lancé depuis le Sinaï une roquette qui a atterri en Israël près de la frontière égyptienne. Tout cela indique clairement que la violence risque de s'étendre au-delà du Sinaï.

Le Secrétaire général appelle tous les acteurs à Gaza à fournir des informations sur l'endroit où pourraient se trouver deux civils israéliens qui ont pénétré à Gaza à un moment non déterminé de l'an passé et dont on ne sait toujours rien, ainsi que sur leur condition générale, et à agir sans délai pour faciliter leur retour sains et saufs dans leur famille.

Ces incidents, et d'autres encore, soulignent la dynamique fragile qui règne à Gaza et qui, à moins d'un changement positif, continuera de fournir un terreau fertile à l'extrémisme.

Le mois dernier, l'Autorité palestinienne et Israël sont heureusement parvenus à convenir d'un nouveau mécanisme qui donnera aux Palestiniens de Gaza accès aux matériaux nécessaires à la reconstruction de demeures entièrement détruites et à la construction de nouvelles. Près de 700 familles ont déjà été autorisées à en disposer, et plus de 120 d'entre elles ont acheté les matériaux de construction nécessaires. Compte tenu de ce fait nouveau, je saisis l'occasion d'exhorter une fois de plus les donateurs à donner suite à leurs engagements financiers, surtout s'agissant de fonds affectés à la construction de logements et aux besoins urgents de Gaza en énergie et en eau.

Je me félicite aussi du récent accord sur l'installation d'un scanner supplémentaire pour conteneurs au point de passage de Kerem Shalom. Cela devrait permettre une augmentation substantielle du volume des exportations en provenance et des importations à destination de Gaza. La levée du blocus de Gaza dans le cadre de la résolution 1860 (2009) demeure un important objectif pour l'ONU. En son absence, l'ONU continuera d'agir de concert avec Israël

et les autorités palestiniennes dans le but de soutenir les efforts visant à permettre aux habitants de Gaza de rebâtir leur vie.

Passant à la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, si la fréquence des incidents de sécurité a diminué par rapport au mois dernier, la situation demeure tendue. Les forces de sécurité israéliennes ont procédé à environ 186 opérations de recherche/arrestation, au cours desquelles quelque 300 Palestiniens ont été appréhendés. Dans le même temps, les forces de sécurité palestiniennes ont aussi appréhendé plus de 100 personnes en Cisjordanie. Je demeure préoccupé par la situation des Palestiniens détenus en Israël, notamment de ceux qui observent une grève de la faim. Toute personne en détention administrative doit être inculpée sans délai et jugée par un tribunal, ou mise en liberté immédiatement.

Au total, durant la période à l'examen, 50 Palestiniens ont été blessés et quatre ont été tués par le feu des forces de sécurité israéliennes, dont deux à des postes de contrôle près de Naplouse et Ramallah. Deux membres des forces de sécurité israéliennes ont été blessés à l'arme blanche, dont l'un sérieusement. Les heurts entre Palestiniens et civils israéliens en Cisjordanie se sont poursuivis, faisant un mort israélien, huit blessés israéliens et neuf blessés palestiniens, dont un enfant.

De même que ces incidents, les démolitions de maisons et les déplacements contribuent au désespoir et à la colère, qui alimentent un cycle continu de violence et font ressortir la nécessité de chercher une solution au conflit. Le 12 juillet, Israël a annoncé qu'il chercherait à exécuter des ordres de démolition de diverses structures dans le village de Soussiya, en zone C. Ceci précède une audition publique, prévue pour le 3 août, sur un processus d'approbation de plans qui s'y rapportent directement. Le Secrétaire général s'associe aux États-Unis et à l'Union européenne pour exprimer sa profonde préoccupation concernant les plans de démolition et de déplacement à Soussiya. Mon coordonnateur spécial adjoint s'est rendu dans la communauté aujourd'hui même. Nous espérons que le dialogue en cours entre les autorités et la communauté de pasteurs permettra de protéger les droits des personnes affectées.

Dans ce contexte, les entretiens intrapalestiniens visant à former un gouvernement d'unité nationale n'ont pas abouti. Je prends note des efforts du Président Abbas et du Premier Ministre, Hamdallah pour replâtrer

le Gouvernement actuel et leur demande de procéder sans retard à la nomination des nouveaux ministres. Le replâtrage survient à un moment particulièrement délicat, alors que l'Autorité palestinienne affronte de graves problèmes financiers – notamment un déficit budgétaire d'environ 500 millions de dollars en 2015. Ce déficit ne peut être comblé uniquement par des mesures budgétaires, et j'exhorte les donateurs à accroître rapidement leur appui budgétaire direct. À cet égard, il importe aussi de relancer le fonctionnement du comité économique conjoint israélo-palestinien.

S'il appartient avant tout aux autorités palestiniennes de prendre l'initiative, l'ONU se tient prête à soutenir le Président, le Gouvernement et toutes les factions dans leurs efforts pour réunifier la Cisjordanie et Gaza, conformément à l'accord d'unité intrapalestinienne du 23 avril 2014. La Palestine est une, et l'ONU agira avec détermination pour faciliter l'unité par l'entremise de ses institutions légitimes.

Permettez-moi de passer brièvement au reste de la région et de noter que le large engagement de l'ONU s'est poursuivi durant la période à l'examen. À la suite de consultations avec les parties syriennes, régionales et internationales, le Secrétaire général et son Envoyé spécial Staffan de Mistura exposeront la semaine prochaine au Conseil de sécurité leurs recommandations pour marquer des progrès sur le volet politique.

Au Yémen, l'Envoyé spécial Ismail Ould Cheikh Ahmed propose ses bons offices à toutes les parties afin de relancer les négociations sur une transition politique.

En Libye, l'ONU reste déterminée à faciliter des entretiens visant à mettre fin à la crise politique et sécuritaire actuelle par la formation d'un gouvernement d'accord national.

En Iraq, l'ONU travaille à promouvoir un dialogue politique dans l'espoir d'encourager la réconciliation nationale.

Au Liban, on craint de plus en plus que les divergences politiques n'empêchent le fonctionnement efficace des institutions, malgré les louables efforts du Premier Ministre, M. Salam à la tête du Gouvernement. Aucun progrès n'a été fait vers l'élection d'un nouveau Président. La Coordinatrice spéciale du Secrétaire général pour le Liban, M^{me} Sigrid Kaag, continue d'exhorter les dirigeants du Liban à placer la stabilité du pays et les intérêts nationaux au-dessus de la politique de parti et à élire sans retard un nouveau Président.

La situation au long de la frontière libano-syrienne est restée stable, les Forces armées libanaises poursuivant leurs opérations pour prévenir l'infiltration de groupes extrémistes armés depuis la Syrie. Dans le sud, la situation le long de la Ligne bleue est restée généralement calme, malgré des survols presque quotidiens du territoire libanais par Israël. Nous encourageons les deux parties à utiliser efficacement les mécanismes de liaison et de coordination de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Je suis gravement préoccupé par la crise financière sans précédent de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Si le déficit actuel de 100 millions de dollars n'est pas comblé dans les semaines à venir, il est fort à craindre que les écoles de l'UNRWA, qui dispensent une éducation à 500 000 enfants dans le Proche-Orient, ne puissent ouvrir. Cela aurait de graves implications pour les enfants palestiniens réfugiés à Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et en Syrie, ainsi que pour la stabilité et la sécurité d'une région déjà troublée. J'exhorte les donateurs à amplifier leur appui à l'UNRWA en cette heure critique.

Je reviens au conflit israélo-palestinien et réaffirme notre détermination collective de prévenir une nouvelle détérioration de la situation, de défendre la solution des deux États et de créer les conditions d'un retour à de véritables négociations. Le Premier Ministre israélien, M. Nétanyahou et le Président Abbas ont récemment réaffirmé leur désir de paix. C'est un signe positif, mais les paroles doivent se traduire en actions concrètes et soutenues sur le terrain. Je veux aussi être très clair : les mesures prises pour améliorer la situation ne doivent pas être considérées comme une fin en soi, mais comme faisant partie d'un cadre politique plus large dont le but est d'atteindre un accord sur le statut final. L'heure est venue d'agir avec décision pour inverser le sentiment croissant que la solution des deux États est moribonde et succombe lentement percée de mille coups.

Un accord global exigera une intervention résolue des principaux États arabes, notamment à travers l'Initiative de paix arabe. Le Secrétaire général est prêt à soutenir les deux parties pour qu'elles surmontent leurs divisions et se montrent à la hauteur du défi de tracer un chemin conduisant à un avenir pacifique.

Pour terminer, je tiens à faire consigner ma profonde gratitude au Conseil de sécurité et au

Secrétariat pour le soutien qu'ils ont donné sur le terrain à l'excellente équipe du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Je tiens aussi à saisir cette occasion de souhaiter la bienvenue à M. Robert Piper, de l'Australie, en tant que nouveau Coordonnateur spécial adjoint, qui fera aussi fonction de Coordonnateur résident et de Coordonnateur humanitaire pour le Territoire palestinien occupé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé très clair, très complet et constructif.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je félicite la Nouvelle-Zélande de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je vous remercie, M. McCully, Ministre des affaires étrangères, de présider cet important débat – un fait qui traduit bien la position de principe responsable adoptée par votre pays sur cette question, ainsi que sa détermination à remplir son mandat au Conseil de sécurité et contribuer à la paix et la sécurité internationales.

Nous renouvelons également notre profonde gratitude à la délégation malaisienne pour la compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil en juin, notamment avec le débat critique sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir S/PV.7463), et nous remercions la Malaisie de ses efforts à la présidence du Groupe de travail du Conseil de sécurité consacré à cette question. Je remercie par ailleurs le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Nikolay Mladenov, de son exposé et des efforts qu'il a entrepris dès sa prise de fonction à ce poste important. Nous réaffirmons notre appui à son mandat et notre volonté de continuer à coopérer pour atteindre nos objectifs communs, et en tout premier lieu parvenir à un accord de paix juste, durable et global.

Malheureusement, nous ne sommes pas plus près de la paix aujourd'hui que nous ne l'étions il y a un an, lorsque nous nous sommes réunis dans cette salle (voir S/PV.7222) pour dire notre désespoir et appeler le Conseil de sécurité à intervenir pour faire en sorte qu'Israël cesse de massacrer des enfants, des femmes et des hommes palestiniens innocents, et de démolir aveuglément des maisons, écoles, hôpitaux et autres infrastructures civiles vitales, terrorisant et

traumatisant ainsi toute la population civile de la bande de Gaza, détruisant des centaines de milliers de vies et condamnant des communautés tout entières à la ruine. Il y a un an jour pour jour – le 23 juillet –, nous avons informé le Conseil que l'agression israélienne avait déjà fait 660 morts parmi les Palestiniens et que ce bilan ne cessait de s'alourdir. Nous avons sonné l'alarme devant le Conseil car, fait choquant, même à ce stade – deux semaines après le début de l'offensive israélienne – un tiers des victimes étaient des enfants, dont plus de la moitié avaient moins de 12 ans, ce qui ne laisse pas le moindre doute sur la brutalité des forces d'occupation et qui dément les allégations fallacieuses d'Israël lorsqu'il prétend respecter la vie des civils et le droit international humanitaire.

Ces faits ont été par la suite corroborés par la Commission d'enquête indépendante, nommée par le Conseil des droits de l'homme, et par le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2015/409), lesquels ont confirmé qu'à la fin de l'attaque d'Israël contre Gaza, les forces d'occupation avaient tué au moins 551 enfants – dont l'âge allait d'une semaine à 17 ans – et 299 femmes sur les 2 251 victimes palestiniennes, dont la majorité étaient des civils. Ces rapports ont également confirmé que plus de 11 000 Palestiniens avaient été blessés, dont 3 540 femmes et 3 436 enfants, et que leurs blessures étaient si graves du fait des armes meurtrières et des explosifs à large impact utilisés par Israël que, selon les estimations, 10 % des civils blessés seraient handicapés à vie. La Commission d'enquête indépendante a également conclu qu'Israël s'était entêté dans son attaque alors même qu'il avait eu rapidement connaissance de ce bilan très lourd, ce qui indique une décision délibérée de la part du Gouvernement et des responsables militaires israéliens d'infliger tant de souffrances, comme l'ont également confirmé les témoignages de nombreux soldats israéliens à qui l'on avait donné l'ordre de tuer sans pitié quiconque croiserait leur chemin à Gaza, qu'il s'agisse d'hommes, de femmes ou d'enfants.

En dépit de ces faits, nos suppliques devant le Conseil n'ont pas été entendues. Un an après l'atroce destruction infligée délibérément et sans pitié à Gaza par Israël, la Puissance occupante, pas un seul responsable ou soldat israélien n'a eu à répondre de ces crimes commis sans aucune vergogne sous les yeux du monde; les innombrables blessures humaines et physiques ne sont toujours pas guéries; et l'espoir de voir réparer cette injustice effroyable s'évanouit rapidement.

Les familles restent traumatisées par les pertes indescriptibles : 1 500 enfants ont été rendus orphelins après le meurtre de leur mère ou de leur père, et plus de 110 000 personnes toujours sans logis, déplacées de force par la destruction massive de leurs demeures par Israël, dépendent de l'aide pour leur survie. De plus, alors que le blocus d'Israël persiste, châtement collectif infligé aux 1,8 million de Palestiniens à Gaza, et continue de faire obstacle à la reconstruction et au relèvement, les conditions humanitaires s'aggravent au-delà de toute mesure. En effet, le chômage et l'insécurité alimentaire ont atteint des niveaux sans précédent et sont de plus en plus difficiles à atténuer car l'appui des donateurs est de moins en moins assuré. Je dois ici attirer l'attention sur la situation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui fournit une assistance à au moins 70 % de la population de Gaza, dont la majorité sont des réfugiés de Palestine, et qui est confronté à sa plus grave crise de financement depuis le début de son activité, il y a 65 ans. Cela menace les services vitaux qu'il assure non seulement en Palestine, mais également en Syrie, au Liban et en Jordanie, à un moment où la région connaît une situation précaire. Nous appelons la communauté internationale à appuyer d'urgence l'activité humanitaire indispensable et la présence stabilisatrice de l'UNRWA, et nous appelons l'ONU à agir immédiatement pour régler cette crise.

Tandis que Gaza est étouffée et dépouillée de son humanité, le reste de la Palestine occupée continue d'être ravagée par la campagne vicieuse de colonisation que mène Israël et par la terreur et la répression des colons. La confiscation des terres palestiniennes, la démolition des foyers palestiniens et la construction des colonies de peuplement israéliennes et du mur, ainsi que des infrastructures connexes, persistent en grave violation du droit international, en violation des résolutions du Conseil de sécurité et dans le mépris total de l'avis consultatif, qui fait autorité, rendu il y a 11 ans par la Cour internationale de Justice relatif aux *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé* (voir A/ES-10/273). La tragique situation à laquelle sont confrontés les Palestiniens à Khirbet Soussiya, sur les collines du sud d'Al-Khalil, qui sont menacés de la destruction de leur communauté tout entière et de déplacement forcé tandis que les colons extrémistes et les colonies illégales continuent d'empiéter sur leurs terres et sur leurs droits, de même que le projet de transférer de force des milliers de Bédouins palestiniens de Jérusalem-Est occupée et

de ses environs, ne sont que deux exemples de cette colonisation israélienne effrénée.

Les forces d'occupation israéliennes continuent également de faire des victimes civiles au cours de raids militaires et d'attaques sur les protestataires. Le meurtre de Mohammed Al-Kasbah, 17 ans, abattu par des soldats israéliens début juillet, au point de contrôle de Qalandiya, a infligé une insupportable tragédie à une famille palestinienne de plus, cette fois une famille qui avait déjà perdu deux de ses jeunes fils, Samer, 15 ans, et Yasser, 11 ans, du fait de la brutalité de cette occupation. En outre, il ne se passe pas un jour sans que des civils palestiniens soient intimidés, arrêtés et détenus, y compris des enfants, lesquels viennent s'ajouter aux près de 6 000 personnes emprisonnées illégalement par Israël dans des conditions inhumaines et soumises en permanence aux violences et à la torture. L'épreuve que vivent nos prisonniers et nos détenus a été une nouvelle fois mise en lumière par la grève de la faim de 55 jours observée par Khader Adnan, qui, récemment libéré, a été immédiatement arrêté à nouveau, dans un exemple criard de la totale mainmise israélienne sur tous les aspects de la vie palestinienne.

Manifestement, lorsqu'Israël a déclenché sa guerre l'été dernier, et compte tenu de toutes les actions illégales qu'il a commises par la suite, il voulait délibérément saboter les perspectives de paix, en intensifiant le châtement collectif qu'il inflige au peuple palestinien et en lui enlevant tout espoir que cette occupation cruelle prenne fin et que ses droits inaliénables et ses aspirations nationales se concrétisent.

C'est la raison pour laquelle, malgré les appels lancés par la communauté internationale en faveur d'une solution juste basée sur deux États dans les frontières d'avant 1967, malgré le compromis historique fait par les dirigeants palestiniens il y a plus d'un quart de siècle, malgré plus de deux décennies de négociations et malgré les plus de 48 ans qui se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 242 (1967), l'impasse politique dangereuse persiste et la paix reste hors de portée. C'est le résultat direct du comportement illégal et belliqueux d'Israël, qui continue de priver le peuple palestinien de ses droits et de consolider son occupation en violation du droit international et de toutes les normes de la moralité et de la décence. C'est également le résultat direct du rejet de la paix par le Gouvernement israélien, de sa mauvaise foi et des obstacles qu'il dresse à toutes les tentatives de relancer les négociations sur la base de paramètres clairs et crédibles ancrés dans les résolutions du Conseil

de sécurité. En réalité, Israël n'a pas seulement sapé les efforts visant à sauver la solution des deux États, il s'emploie activement à la détruire.

De ce fait, la situation humanitaire et sécuritaire ne cesse de se dégrader et les tensions continuent de croître, menaçant de déstabiliser totalement la région. Nous avons à maintes reprises appelé l'attention du Conseil sur cette situation, en vain. Alors que la région fait face à des turbulences et à une montée de l'extrémisme sans précédent, qui mettent en péril des pays entiers et compromettent la paix et la sécurité internationales, nous réaffirmons que la déstabilisation qui se poursuit fait courir de graves dangers qui doivent être évités. Il faut sauver les vies humaines et rétablir la possibilité de la paix.

Si certains pensent que pour faire face aux crises régionales, il faut se détourner des Palestiniens pour se concentrer sur d'autres questions, beaucoup considèrent, en revanche, que le règlement du conflit maintenant est un impératif pour l'avenir du Moyen-Orient et au-delà. Ces derniers estiment à juste titre qu'une solution juste et pacifique au conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit israélo-arabe, ouvrirait la voie à une ère nouvelle : une ère de stabilité, de coopération et d'action collective pour la réalisation de nos objectifs communs, mais également pour la résolution de nos problèmes communs. La promesse de l'Initiative de paix arabe, qui est l'une des initiatives de paix les plus importantes que la région ait jamais connues, est au centre de cette conviction. Hélas, cette initiative n'a pas trouvé d'écho du côté israélien, qui continue de la déformer et de la rejeter.

Et pourtant, l'État de Palestine demeure attaché à cette quête de la paix, demeure attaché au droit international, comme en atteste notre décision d'adhérer aux principaux instruments relatifs au droit humanitaire et au droit des droits de l'homme, ainsi qu'au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et demeure attaché aux objectifs et principes de l'Organisation des Nations Unies. Nous défendons ses résolutions et demandons qu'elles soient respectées.

Nous insistons sur le fait qu'une paix juste est la seule solution au conflit et à la violence, au dénuement et à l'instabilité qu'il engendre, et rejetons catégoriquement les allégations selon lesquelles « ce n'est pas le bon moment » pour la recherche d'une solution. En fait, cela n'a que trop tardé. En 2015, alors que nous sommes les témoins de la détresse et de l'instabilité en Palestine et dans l'ensemble de la région, nous n'avons pas le

luxé de continuer à retarder l'instauration de la paix. Le peuple palestinien ne peut plus attendre d'exercer ses droits fondamentaux, qui lui ont été refusés à tort, ni accepter plus longtemps les raisons qui sont avancées pour qu'il supporte davantage de violations, de souffrances et d'humiliations, alors que l'on joue la carte de l'apaisement avec la Puissance occupante, qui n'est même pas tenue de rendre compte de ses crimes les plus flagrants.

La Palestine recherche la paix et la coexistence avec Israël, mais cela doit être fondé sur la liberté et la justice. Pour ce faire, il faut mettre complètement fin à l'occupation étrangère et aux politiques coloniales et racistes qui l'ont alimentée depuis près d'un demi-siècle, et la paix doit reposer sur le droit international et les droits de l'homme, et non pas sur la puissance militaire et la violence. Les solutions provisoires ou autres palliatifs pour atténuer ou gérer la situation ne suffiront pas. Le sort tragique du peuple palestinien, depuis l'occupation de la Palestine à nos camps de réfugiés dans la région, en particulier en Syrie où le conflit catastrophique qui y sévit a apporté la mort, la destruction, la famine et le déplacement aux réfugiés palestiniens, ainsi qu'au peuple syrien qui endure de terribles souffrances, est une crise existentielle qui exige qu'une solution juste soit trouvée d'urgence.

Nous réitérons donc notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il s'acquitte des devoirs qui lui incombent en vertu de la Charte et qu'il s'attache sans tarder à adopter une résolution visant à sortir de l'impasse politique et à instaurer durablement la paix et la sécurité. À cet égard, nous continuons de saluer et d'appuyer l'initiative de la France, et nous demandons aux membres du Conseil de s'employer sans plus tarder à réaffirmer les paramètres pour la paix, sur la base des dispositions reconnues à l'échelle internationale qui sont énoncées dans les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe, ainsi que de définir un calendrier précis pour la fin à l'occupation israélienne, la surveillance internationale et l'appui à la mise en œuvre d'un accord de paix.

Il nous faut ancrer fermement les fondements de la paix pour ne pas laisser passer cette occasion qui nous est donnée et pour éviter que la solution des deux États ne soit reléguée dans les archives de l'histoire. Il faut contraindre Israël à mettre un terme à toutes ses politiques et mesures illégales. Qu'il s'agisse du blocus ou de l'agression contre Gaza, de la politique de

colonisation et d'annexion de facto de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ou encore du châtement collectif imposé au peuple palestinien, il faut mettre un terme à tout cela et exiger le respect du droit. En outre, Israël doit être tenu responsable de ses crimes. Nous rappelons ici les conclusions de la commission d'enquête indépendante concernant les actions qui ont déclenché la responsabilité pénale des forces d'occupation, des commandants et des dirigeants israéliens, ainsi que l'impératif de l'obligation de rendre des comptes. La paix et le respect du principe de responsabilité ne s'excluent pas mutuellement. Les deux peuvent et doivent être recherchés, car l'impunité fera toujours obstacle à la paix et la paix ne saurait exister sans la justice.

Le Conseil de sécurité doit donner suite aux appels lancés par la communauté internationale pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités. Ces appels ont été réitérés aux membres du Conseil lors de la réunion selon la formule Arria du 20 juillet sur la crise de Gaza, qui était coprésidée par les Représentants permanents de la Malaisie et de la Jordanie. Il s'agissait là de la première réunion tenue selon la formule Arria sur la question de la Palestine depuis 1997. Cette réunion a permis d'entendre les voix sur le terrain et les demandes de réparation pour la situation intenable à Gaza, démontrant que cette crise et les enjeux sous-jacents doivent être réglés immédiatement afin d'éviter une nouvelle explosion de violence, et ce, dans le cadre des efforts visant à régler le conflit israélo-palestinien. À cet égard, nous soulignons que nous sommes conscients de la nécessité de l'unité palestinienne et assurons le Conseil des efforts que nous menons pour parvenir à la réconciliation et permettre au gouvernement de consensus national de s'acquitter de ses fonctions.

De manière significative, la réunion organisée selon la formule Arria a aussi réaffirmé l'opinion universelle selon laquelle l'incapacité à trouver une solution équitable et la persistance du déni des droits des Palestiniens, y compris la place qui revient à la Palestine dans le concert des nations, ont sérieusement mis à mal le droit international et le système international lui-même, y compris la crédibilité du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous demandons de nouveau au Conseil et à la communauté internationale de faire respecter la primauté du droit et de trouver la volonté politique nécessaire pour parvenir à la paix et en faire une réalité vivante qui soulagera enfin notre peuple qui souffre depuis si longtemps, la région et la communauté mondiale. Malgré les nombreux échecs et revers, le peuple palestinien continue de se tourner vers le Conseil

de sécurité pour qu'il agisse selon sa conscience afin de contribuer à l'instauration de la paix et à la réalisation de ses droits, notamment en ce qui concerne son indépendance dans un État de Palestine avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières de 1967, et pour qu'il insiste sur le fait que l'exigence de liberté de la Palestine n'est pas négociable et est une condition *sine qua non* pour une paix et une sécurité durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prozor (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la Nouvelle-Zélande de la compétence avec laquelle elle dirige les travaux du Conseil de sécurité durant le présent mois. Je remercie le Ministre des affaires étrangères, M. McCully, de s'être déplacé jusqu'ici pour présider la présente séance. Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui et des efforts qu'il déploie pour aider à détendre la situation dans cette région instable.

Il y a 10 ans ce mois, Israël s'est retiré de la bande de Gaza, et je rappelle au Conseil qu'il a également démantelé quatre colonies en Cisjordanie pour montrer qu'il existait un horizon politique. Nous avons fait quitter leurs foyers à des milliers de familles israéliennes, déraciné des communautés entières et retiré toutes les unités des Forces de défense israéliennes. Pas un civil ou un soldat israélien n'est resté à Gaza.

Nous, Israéliens, avons toujours entendu dire, y compris dans cette salle prestigieuse, que les obstacles à la paix et à la sécurité étaient les colonies et la présence d'Israël en Judée-Samarie. Si seulement Israël se retirait, si seulement Israël laissait les Palestiniens gérer leurs propres affaires, la paix régnerait. Si seulement Israël écoutait la communauté internationale, la frontière entre Israël et les Palestiniens ne serait pas différente de la frontière entre les Pays-Bas et la Belgique.

Nous avons donc écouté.

Nous nous sommes retirés de Gaza il y a 10 ans, et le territoire que nous avons quitté est devenu un refuge sûr pour les terroristes. Le Hamas, une organisation terroriste internationalement reconnue pour telle, utilise et maltraite la population de Gaza afin de poursuivre sa guerre contre Israël. Ils n'ont apparemment pas reçu la note selon laquelle un retrait israélien aurait dû mettre un terme au Jihad contre

le peuple israélien. Depuis le retrait, des groupes terroristes ont lancé 15 000 roquettes et obus de mortier contre des civils israéliens. Ils ont creusé des tunnels de la terreur qui passent sous la frontière pour attaquer des villes et des communautés israéliennes.

Pourtant, en dépit de tout cela, lorsque le Hamas s'est associé au Gouvernement de l'Organisation de libération de la Palestine, l'ONU a donné sa bénédiction. Lorsque le Hamas a refusé d'adopter les principes du Quatuor et refusé de reconnaître le droit d'Israël à l'existence, le Conseil a détourné le regard. Tout récemment, lorsqu'Israël a révélé au monde que de hauts responsables du Hamas, Abdullah Kishta et Wa'al Faraj, avaient collaboré avec l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dans le nord du Sinaï pour mener une attaque à grande échelle contre des bases militaires égyptiennes, pas une parole de condamnation n'a été prononcée dans cette salle.

À ce jour, le Hamas refuse d'accepter les trois conditions du Quatuor international. Il refuse de reconnaître Israël, il refuse d'honorer les accords précédents et, évidemment, il refuse de renoncer à la violence. C'est le Quatuor, et non Israël, qui a imposé ces conditions, et le Hamas n'en a cure.

Gaza était supposé devenir un modèle de société stable et autonome. Au lieu de cela, elle est devenue un modèle d'anarchie, de violence et de déstabilisation. Gaza devait être le projet pilote de la gouvernance palestinienne en Cisjordanie, mais le pilote a écrasé l'avion au sol.

Depuis, un modèle similaire s'est répandu dans tout le Moyen-Orient. De la Méditerranée à la mer Caspienne, des États que nous connaissions hier n'existent plus aujourd'hui, et d'autres risquent de disparaître demain. Nous vivons à une époque où des États-nations se désintègrent devant nos yeux. De nouvelles structures politiques n'ont pas été mises en place, et des bandes de fanatiques religieux font irruption et profitent du vide laissé pour créer de nouveaux États théocratiques.

L'Iraq, la Syrie, le Yémen et la Libye ne sont plus les pays que nous connaissions. Ils sont devenus le Royaume d'Al-Qaida, la République du Front el-Nosra, le Houthisan et, bien sûr, l'État islamique. Le Moyen-Orient n'est plus celui que nous ont enseigné nos professeurs de géographie au lycée. Ses frontières sont aujourd'hui méconnaissables. La carte Google de la région doit être mise à jour quotidiennement pour

montrer quel groupe terroriste a pris le contrôle de quelle zone la nuit précédente.

Dans la péninsule du Sinaï, les terroristes ont déclaré la guerre à l'Égypte. Ce mois même, Ansar Beit el-Maqdis, une antenne de l'EIIL en Égypte, a mené une attaque contre 15 positions militaires égyptiennes dans le nord du Sinaï, tuant plus de 70 Égyptiens. Soyons clairs : ces groupes ne cherchent pas uniquement à terroriser les Égyptiens, ils cherchent à déstabiliser la région toute entière.

Ces factions radicales émergentes ont des idéologies, des intérêts et des objectifs différents, mais elles ont un point commun : elles cherchent à imposer leurs croyances religieuses radicales à tous ceux qui tombent sous leur contrôle. Dans le nouveau Moyen-Orient anarchique, il n'existe qu'une loi – la soumission ou la mort – et parfois on ne donne pas même le choix.

Un papillon bat des ailes quelque part et déclenche une tempête à l'autre bout du monde. Lorsque la terre tremble au Moyen-Orient, on ressent des vibrations sous ses pieds d'Europe jusqu'en Asie. Un jour du mois dernier, nous avons été témoins d'attaques terroristes sur trois continents – une journée sanglante durant laquelle des terroristes ont assassiné 65 innocents en Tunisie, au Koweït et en France.

De nombreux membres de la communauté internationale se sont enfermés dans le rêve d'un Moyen-Orient nouveau, mais nous ne pouvons plus fermer les yeux. Il est temps de se réveiller. Nous sommes tous engagés dans une guerre à grande échelle pour l'avenir du Moyen-Orient et du reste du monde. À quoi ressemblera notre région? Va-t-elle entrer dans une ère de démocratie et de droits de l'homme ou régresser pour devenir un groupe d'États fondamentalistes? Quels pays vont résister? Seront-ce les pays que nous connaissons depuis un siècle? Ou une grande partie du Moyen-Orient va-t-elle simplement devenir l'Empire islamique uni? Les tendances ne jouent pas en notre faveur. Si nous n'ouvrons pas les yeux à temps, nous n'aurons que de mauvaises réponses.

Israël ne peut se permettre d'attendre que le reste du monde se réveille. Avant que l'Occident doive affronter l'État islamique à l'autre bout du monde, Israël a dû faire face à l'État terroriste du Hamas sur le pas de sa porte. Il s'est passé exactement un an depuis l'opération Bordure protectrice. Il y a un an, Israël a été contraint de protéger sa population après que des terroristes du Hamas eurent enlevé et tué trois jeunes

Israéliens, lancé des centaines de roquettes et d'obus de mortier en direction d'Israël, et rejeté ou violé toute trêve proposée aux parties.

Les Forces de défense israéliennes ont affronté un ennemi cruel et cynique qui ne reconnaît aucune limite infranchissable et qui viole tous les codes de moralité chers au monde civilisé. Le Hamas a lancé ses attaques aveugles depuis des zones résidentielles qu'il avait transformées en terrains militaires. Des hôpitaux, des écoles et des installations de l'ONU ont été utilisés comme dépôts d'armes, des terrains de jeux comme rampes de lancement et des enfants innocents comme boucliers humains. Lancer des roquettes contre des civils en se cachant derrière des civils constitue un double crime de guerre, et la communauté internationale doit le clamer haut et fort.

Si les roquettes visaient à répandre la terreur dans les airs, le Hamas a également cherché à semer la terreur sous terre. À Gaza, il n'y a pas d'argent pour reconstruire les hôpitaux ou payer les enseignants, mais il y a énormément d'argent pour creuser et agrandir les tunnels de la terreur. Lorsque le Hamas aura accompli cette tâche, Gaza sera la première ville au monde à avoir des infrastructures modernes souterraines avant de s'être dotée d'infrastructures de base en surface.

Alors que nous sommes assis ici aujourd'hui, un an après le conflit de l'été dernier, nous devons nous poser la question suivante : qu'est-ce qui a réellement changé? Un début de réponse à cette question est la parade militaire que le Hamas a organisée ce mois-ci à Gaza et au cours de laquelle il a exhibé deux nouveaux types de roquettes. Pour qui n'aurait pas compris le message, le Hamas a expliqué que « jusqu'ici l'ennemi n'a vu qu'une petite partie de notre vraie puissance ». Le Hamas intensifie également ses efforts pour réparer son réseau de tunnels servant à des fins de terrorisme et de contrebande, et mettre au point et amasser de nouvelles armes.

Un an après l'opération, l'ONU n'a rien fait pour affaiblir le Hamas, en revanche elle a beaucoup critiqué Israël. Il y a deux semaines, la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme a publié un rapport sur le conflit de l'été passé. Je voudrais donner au Conseil un exemple du caractère « professionnel », « exhaustif » et « informatif » du rapport. Les auteurs du rapport y déclarent que

« La Commission ne peut pas confirmer avec certitude les intentions des groupes armés

palestiniens en ce qui concerne la construction et l'utilisation de ces tunnels. »

J'ai une suggestion à leur faire. Ces tunnels étaient peut-être destinés à devenir le nouveau métro de Gaza. Dans ce cas, et en tant qu'ancien Ambassadeur auprès de la Cour royale d'Angleterre, je voudrais donner un conseil au Conseil : attention à la marche. Il est possible que l'ONU souffre d'un grave cas de vision en tunnel. Après tout, n'est-ce pas l'ONU qui a nommé à la tête de la Commission, William Schabas, ce professeur de droit qui a fort opportunément oublié de mentionner son travail de consultant rémunéré par l'Organisation de libération de la Palestine?

J'ai en main un rapport israélien de 200 pages qui décrit en détail les atrocités généralisées et systématiques commises par le Hamas et analyse la riposte militaire israélienne. Si quelqu'un à l'ONU avait lu ce rapport, il aurait mieux compris la menace qui pèse sur Israël et vu le Hamas pour ce qu'il est : une organisation terroriste internationalement reconnue comme telle. Lorsque les Palestiniens du camp de Yarmouk ont été massacrés par l'État islamique d'Iraq et du Levant et que le Secrétaire général a déclaré que ce « camp de réfugiés commence à ressembler à un camp de la mort », nous n'avons pas entendu le Conseil des droits de l'homme demander la création d'une commission d'enquête.

L'ONU met soi-disant un point d'honneur à aborder les questions internationales de manière équilibrée. Voilà qui est intéressant car depuis des mois maintenant, l'Arabie saoudite mène des frappes aériennes massives et aveugles sur le Yémen. Ces raids ont touché des installations des Nations Unies, des hôpitaux, des écoles et des quartiers résidentiels, et décimé des familles entières. Pourtant, ô surprise, pas la moindre commission d'enquête! Or c'est bien la même ONU qui nous a fait clairement savoir, à nous Israël, que la procédure standard était de créer automatiquement une commission d'enquête chaque fois qu'une installation des Nations Unies était touchée.

Pas de doute, il s'agit bien d'une approche équilibrée. Quand il s'agit d'analyser les conséquences d'une guerre ou d'un conflit, il semble bien que, pour paraphraser George Orwell, l'ONU pense que tous les peuples sont égaux, mais que certains le sont plus que d'autres.

Le combat que mène Israël contre les dirigeants du Hamas à Gaza ne nous empêche pas d'aider de manière clef la population de Gaza. Des centaines de

camions pénètrent à Gaza chaque jour, transportant des milliers de tonnes de denrées alimentaires, d'aide humanitaire, de médicaments et plus encore, le tout, sans aucune restriction. Depuis octobre 2014, Israël a fourni à Gaza 1,3 million de tonnes de matériaux de construction.

Tandis qu'Israël est pleinement déterminé à faire fonctionner le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza et continuera à coopérer avec l'ONU dans cette importante tâche, l'Autorité palestinienne, elle, non contente de rechigner à participer à cet effort, dresse des obstacles sur la route de ceux qui veulent le faire. L'Autorité palestinienne n'hésite jamais à condamner Israël ici à l'ONU, mais sur le terrain, elle refuse d'assumer ses responsabilités envers la population de Gaza. L'Autorité palestinienne n'a aucune autorité sur la bande de Gaza et, apparemment, ne souhaite nullement en avoir.

En septembre dernier, le Conseil de sécurité a tenté d'adopter un projet de résolution sur la situation à Gaza. Israël était favorable à ce projet de résolution, mais le Président palestinien a traîné des pieds et fait obstruction au processus, avant de rejeter purement et simplement la proposition. Cette résolution aurait permis de rétablir l'administration de l'Autorité palestinienne sur la population de Gaza, lui conférant le contrôle des points de passage vers Gaza, et de désarmer le Hamas. Cette résolution aurait redonné à l'Autorité palestinienne le contrôle de Gaza, mais Mahmoud Abbas l'a rejetée.

Les dirigeants palestiniens sont manifestement trop occupés à régler leurs comptes entre rivaux politiques pour se soucier de ce qui se passe à Gaza. Il suffit pour s'en convaincre de regarder comment Abbas a traité Salaam Fayyad, ancien Premier Ministre de l'Autorité palestinienne et leader palestinien apprécié et respecté de la communauté internationale. Abbas a fait saisir les fonds de l'organisation non gouvernementale créée par Fayyad, Tomorrow for Social Development, et fait geler ses comptes. L'Autorité palestinienne ne manque jamais une occasion de fuir ses responsabilités. La communauté internationale devrait n'avoir aucun scrupule à critiquer l'Autorité palestinienne et à la pousser à prendre ses responsabilités.

Se soustraire à ses responsabilités a un coût. Le mois dernier, il y a eu de nombreuses attaques terroristes, dont deux qui ont fait des victimes. Dani Gonen et Malachi Rosenfield ont été tués par des terroristes palestiniens alors qu'ils vauquaient simplement à leurs occupations. Qu'ils reposent en paix. Ces attaques

meurtrières ne sont qu'un aspect de la poussée terroriste à laquelle nous assistons depuis quelque temps. Pourtant les dirigeants de l'Autorité palestinienne restent muets et oublient de condamner ces meurtres d'innocents.

Il y a trois jours, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2231 (2015) approuvant l'accord nucléaire avec l'Iran. Cet accord est mauvais pour Israël, mauvais pour la région et mauvais pour le monde. Il s'agit d'une erreur historique qui rapproche l'Iran de l'objectif qu'il nourrit depuis 30 ans, à savoir se doter d'armes nucléaires et concrétiser ses rêves d'expansion impérialiste. La résolution a fait un premier pas vers la levée des sanctions sans attendre de voir si l'Iran allait se conformer ne serait-ce qu'à une seule de ses obligations découlant de cet accord.

Comment la communauté internationale peut-elle être sûre à ce point que l'Iran va remplir sa part du contrat? Lorsqu'il y a eu un accord nucléaire avec la Corée du Nord, les beaux esprits et les personnes bien intentionnées pensaient que cela allait empêcher la Corée du Nord de mettre au point des armes nucléaires. Mais parfois, les bonnes intentions se transforment en chimères.

L'Iran est la cause de l'instabilité au Moyen-Orient. En Syrie, au Liban, au Yémen, en Iraq et dans d'autres pays encore, l'Iran a déployé ses gardiens de la révolution dans le but d'étendre son empire. L'Iran est également le parrain du terrorisme dans le monde entier. Des pays comme la Bulgarie et l'Argentine ont fait l'expérience directe de l'horreur causée par le terrorisme iranien. Depuis des années, l'Iran arme et finance le Hezbollah au Liban et le Hamas à Gaza, deux groupes qui ne cachent pas que leur objectif est de rayer Israël de la carte.

Nombreux ont été les membres du Conseil de sécurité à considérer que l'accord marquait l'ouverture d'un nouveau chapitre. Je suis désolé de ruiner un bon livre, mais le chef suprême iranien, l'ayatollah Khamenei ne raconte pas du tout la même histoire. Les membres du Conseil ont peut-être signé un contrat avec les « enfants modèles » que sont Zarif et Rouhani, mais en Iran, c'est l'ayatollah Khamenei et ses gardiens de la révolution qui décident. Or Khamenei a déclaré que même après la signature de l'accord, l'Iran allait continuer de soutenir les terroristes au Moyen-Orient et partout dans le monde. Et au cas où les choses ne seraient pas assez claires, voici ce que déclarait le Vice-Ministre iranien des affaires étrangères il y a deux jours :

« Nous avons dit aux P5+1... que nous allons fournir des armes à qui et où bon nous semble et que nous importerons des armes de qui bon nous semble... nous avons été très clairs sur ce point pendant les négociations ».

Il convient de noter qu'Israël et de nombreux États de la région sont très inquiets des conséquences de cet accord sur la stabilité du Moyen-Orient. Lorsqu'Israël et le monde arabe partagent les mêmes préoccupations, le monde devrait prêter une oreille attentive. Au lieu de nous rapprocher d'une solution dans la région, cet accord a aggravé la source du problème en donnant à l'Iran, la cause même du problème, l'argent nécessaire pour mener à bien son idéologie de destruction, ainsi que le temps et la possibilité de mettre au point un arsenal nucléaire. Cet accord ouvre à l'Iran non pas une voie, mais deux, vers la fabrication de la bombe. L'Iran peut la fabriquer soit en trichant, soit en respectant cet accord pendant 10 ans, puis en passant immédiatement après à sa fabrication. Et 10 ans, ça passe en un clin d'œil.

Aux termes de cet accord, l'Iran peut continuer à procéder à d'importantes activités d'enrichissement qui ne sont pas nécessaires à des fins civiles, et poursuivre la recherche et le développement sur des centrifugeuses avancées qui réduiront de façon significative le temps nécessaire à la fabrication d'une bombe. Le respect de cet accord dépend très largement de la bonne volonté de l'Iran. Les inspections ne peuvent pas avoir lieu n'importe quand et n'importe où. Cet accord permet à l'Iran de retarder l'inspection des sites non déclarés pendant 24 jours, ce qui donne suffisamment de temps pour effacer toute trace. Par ailleurs, cet accord n'impose pas de limites suffisantes aux activités d'armement de l'Iran. Ce pays dispose déjà des capacités d'enrichissement lui permettant de produire une bombe et les vecteurs y relatifs. Sans limites imposées à ses activités d'armement, l'Iran sera en mesure de fabriquer une bombe.

Maintenant, en cet été 2015, le compte à rebours a commencé; l'Iran pourra devenir un État nucléaire. Dans cinq ans, l'embargo sur les armes classiques sera levé; dans huit ans, l'Iran pourra acquérir la technologie des missiles; et dans 10 ans, un nombre illimité de centrifugeuses. Il ne s'agit pas là de désarmement, mais d'un calendrier pour la mise au point par l'Iran d'armes nucléaires. Les conséquences futures de cette erreur seront bientôt claires pour tout le monde, mais pour Israël, demain sera déjà trop tard.

Il y a 10 ans, Israël a pris une mesure d'importance en se désengageant de Gaza. Une décennie plus tard, à la lumière des événements régionaux, la communauté internationale doit elle aussi prendre ses propres mesures. Elle doit abandonner ses illusions, renoncer à son parti pris constant contre Israël et se dissocier des groupes terroristes meurtriers. Le moment est venu de se défaire de vieilles habitudes et de pratiquer les valeurs qui nous sont chères.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande.

Dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient, de graves problèmes continuent d'exiger l'attention du Conseil. La situation humanitaire au Yémen continue à se détériorer. La guerre civile en Syrie continue à faire rage. En Iraq, les divisions confessionnelles permettent à des groupes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant de prospérer. La base d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens reste hors d'atteinte.

Dans ce contexte difficile, cette semaine est également un bon moment pour réfléchir aux événements positifs survenus dans la région. L'adoption par le Conseil de la résolution 2231 (2015) lundi dernier, après des années de négociations entre les membres permanents du Conseil, l'Union européenne, l'Allemagne et l'Iran, est une grande victoire pour la diplomatie. S'il y a encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre cet accord, et plus encore pour instaurer une confiance durable entre l'Iran et la communauté internationale, la conclusion d'un tel accord est un accomplissement majeur. Le mérite en revient aux parties les plus directement impliquées. Ce sont leur volonté de trouver des solutions politiques et leur courage face à des difficultés considérables qui sont à l'origine de ce succès diplomatique.

La question est désormais de savoir si le même courage et le même engagement politiques permettront de trouver des solutions politiques aux autres problèmes qui affligent la région. Les parties prenantes peuvent-elles coopérer en vue de mettre un terme aux conflits en Syrie, en Iraq et au Yémen, ou ouvrir la voie à la solution des deux États pour Israël et la Palestine? La réponse, je crois, doit être « oui ». Mais ces espoirs ne doivent pas être placés sur ces seules nations. Le Conseil doit être à la hauteur de ses responsabilités et doit faire montre de courage.

Nous savons tous que la situation en Syrie est depuis trop longtemps dans l'impasse. La région ne peut

pas se permettre de laisser ce conflit se poursuivre. Et le Conseil non plus : c'est sa crédibilité qui est en jeu. Le coût humain du conflit est inacceptable et intenable. Nous saluons les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour la Syrie et attendons avec intérêt de l'entendre à nouveau la semaine prochaine. Mais la Nouvelle-Zélande est d'avis que les bons offices du Secrétaire général ne peuvent pas, à eux seuls, mener à une solution politique en Syrie : les principaux acteurs de la région et du Conseil doivent reconnaître leurs responsabilités en la matière.

Au Yémen, la situation humanitaire continue de se détériorer à un rythme alarmant. L'échec des pourparlers organisés par l'ONU à Genève et l'échec de la récente pause humanitaire ont eu des conséquences immédiates qui risquent de saper la confiance du Conseil dans la volonté des parties de parvenir à une solution politique. Nous attendons avec intérêt d'entendre les vues de l'Envoyé spécial pour la Syrie, M. Ahmed, sur les perspectives de progrès. Mais surtout, nous devons trouver le moyen de mettre fin aux combats afin de pouvoir répondre aux immenses besoins humanitaires.

Nous n'oublions pas l'Iraq est confronté à de nombreux défis. Nous appuyons la demande faite par le Secrétaire général d'une évaluation stratégique de la façon dont l'ONU peut aider l'Iraq. Nous jugeons essentiel que le Gouvernement s'attache à renforcer les efforts de réconciliation nationale.

En Libye, l'élaboration récente de l'Accord politique libyen par le Gouvernement du pays basé à Tobrouk et un nombre considérable de factions libyennes est, nous l'espérons, une première mesure importante sur la longue voie d'une paix durable. Nous exhortons tous les membres du Congrès général national de Tripoli à se mettre du bon côté de l'histoire en s'engageant pleinement dans le processus politique et de signer cet accord. Il doit également y avoir des conséquences pour ceux qui refusent de le faire.

Depuis le mois de janvier, la Nouvelle-Zélande a exprimé ses vues sur le processus de paix au Moyen-Orient : le statu quo est intenable et ne rien faire n'est pas viable. À cette fin, la reprise, par le Quatuor, de ses activités dans les capitales est encourageante. Le Conseil de sécurité aussi doit se réengager dans le processus. La Nouvelle-Zélande a dit clairement qu'elle estime que la deuxième partie de l'année laisse entrevoir un créneau porteur : le Conseil pourrait rouvrir la voie aux négociations et aider les parties présentes. Ce moment s'approche.

Ainsi, pendant ce débat sur le Moyen-Orient, le Conseil peut réfléchir à la signification historique de l'accord sur le programme nucléaire iranien – résultat d'une diplomatie patiente et d'un engagement de toutes les parties à trouver une solution politique à leurs différends. Ces mêmes qualités doivent s'appliquer d'urgence aux autres problèmes pressants de la région. Mon pays, la Nouvelle-Zélande, croit que le Conseil doit assumer cette responsabilité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères, M. McCully, d'avoir organisé la présente séance, ainsi que le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, pour son exposé très instructif et pour le travail essentiel qu'il accomplit.

Lorsque le Conseil de sécurité se réunit tous les trois mois pour tenir un débat public sur le Moyen-Orient, nos discussions reviennent inévitablement sur les mêmes thèmes. Il s'agit de la poignante catastrophe humanitaire qui ne cesse de croître en Syrie; de la nécessité urgente de revitaliser les efforts visant à mettre en place une solution à deux États dans le conflit israélo-syrien; et de l'importance qu'il y a à trouver des solutions politiques à ces problématiques considérables dont l'incidence dépasse largement les frontières de chacun des pays, et même de la région. Plus ces conflits traînent en longueur, plus grandes sont les conséquences humanitaires qu'il faudra régler, et plus les crises humanitaires s'approfondissent, plus s'exacerbent les conditions dans lesquelles prospèrent antagonisme et violence, ce qui complique encore l'obtention de ces solutions politiques à long terme.

C'est précisément ce que l'on observe en Syrie. Nous passons ce mois le seuil calamiteux des 4 millions de réfugiés, dans ce conflit, ce qui fait de la Syrie la plus grande crise de réfugiés de ce quart de siècle. À cela s'ajoutent les 7,6 millions de Syriens déplacés à l'intérieur des frontières du pays, et le fait que la moitié environ de tous les Syriens, soit 12,2 millions de personnes, ont besoin d'une aide humanitaire. Or, non seulement la communauté internationale ne parvient pas à être à la hauteur des besoins urgents de cette population, mais nous sommes de plus en plus à la remorque. Un quart seulement de l'appel de fonds de 2015 des Nations Unies pour la Syrie a été financé – un quart, pour la plus grande crise humanitaire de toute une génération.

Ce déficit est lourd de conséquences immédiates pour les Syriens dans le besoin. En raison du manque de fonds, le Programme alimentaire mondial s'est ainsi vu forcé de réduire l'aide alimentaire qu'il fournit à plus de 5,5 millions de Syriens, et 750 000 enfants syriens réfugiés ne vont pas à l'école. Le déficit a également des répercussions notables sur les voisins de la Syrie, qui ont fait preuve d'une générosité et d'une compassion immenses en recevant chez eux des millions de Syriens, et dont chacun des gouvernements et la communauté nationale sont maintenant réduits à suppléer aux déficits lorsque la communauté internationale n'est pas au rendez-vous.

Cette crise humanitaire, nous le disons depuis le début, a été engendrée par l'homme. Elle est alimentée par les atrocités généralisées d'un régime qui, non content, semble-t-il, du carnage qu'il a provoqué avec ses barils d'explosifs et l'utilisation d'armes chimiques, largue maintenant sur les villes des conteneurs entiers d'explosifs et n'a pas même suspendu ses bombardements le jour de la célébration de la fête de l'Eïd al-Fitr. Comme l'a déclaré un résident d'Alep à un journaliste, « Ici, l'Eïd, c'est synonyme de bombardements par le régime d'Assad ». D'après des rapports récents, alors que les résidents de Deraa fuyaient leur ville suite à une recrudescence des combats, fin juin, le régime a étendu ses bombardements aériens à la rase campagne et aux villages où les civils avaient trouvé refuge. Quatre hôpitaux au moins, dans les villages où avaient fui les civils, ont subi des bombardements, et notamment une frappe qui aurait tué cinq enfants dans un hôpital du village de Taibeh. Un médecin chef d'une clinique de fortune contenant 12 lits, dans la province d'Edleb, a décrit l'horreur qui a suivi les frappes aériennes essuyées par une ville voisine le 4 juin. Plus de 130 blessés, dont un grand nombre d'enfants, sont arrivés dans les heures qui ont suivi.

« Il y avait des corps partout », a expliqué le médecin, « sur les tables, dans les couloirs, sur le sol. Il y avait du sang partout par terre. Le personnel médical et les volontaires se frayaient comme ils pouvaient un chemin entre les blessés, en faisant leur possible ».

Débordée et ne pouvant dispenser que les soins de base, la clinique a dû refuser 50 personnes. Comme l'expliquait ce médecin, « la seule chose que nous pouvons faire, c'est nous ravitailler en matériel, nous armer de courage et nous apprêter à faire face à la prochaine tragédie ».

La crise humanitaire est également alimentée par la terreur des groupes extrémistes violents tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), qui a fait circuler en mai une vidéo montrant des enfants en train d'exécuter 25 soldats à Palmyre, et qui, la semaine dernière encore, a publié des images montrant un enfant en train de décapiter un capitaine de l'armée syrienne. Un enfant yézidi de 14 ans qui avait été enlevé par l'EIIL et forcé à suivre un entraînement dans les camps dits des « jeunes lions du Califat », conçus pour l'endoctrinement d'enfants dès l'âge de 4 à 5 ans, a déclaré avoir reçu, à l'instar de plus d'une centaine d'autres jeunes recrues de son âge, des poupées sur lesquelles s'entraînent aux décapitations. À Deir ez-zor, l'EIIL a récemment décapité pour la première fois des femmes au motif qu'elles auraient commis des crimes de sorcellerie.

Nous ne devons pas nous borner à décrire ces problèmes et à appeler à y faire face : il nous incombe de trouver des solutions pragmatiques, de principe, et qui fonctionnent. Ainsi, s'il est important de demander aux voisins de la Syrie de continuer d'ouvrir leurs frontières aux Syriens fuyant la violence et la persécution – dont des milliers sont pris au piège à la frontière et peinent à survivre –, nous avons aussi la responsabilité d'aider les pays voisins à assumer l'énorme coût que représente l'accueil de masses considérables de réfugiés. Nous devons condamner toute utilisation d'armes chimiques en Syrie, mais également mettre au point un moyen d'identifier ceux qui perpètrent, organisent, commanditent ces attaques ou y sont mêlés d'une quelconque façon, comme il est prévu que le fasse le mécanisme proposé d'enquête conjoint des Nations Unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, afin que puissent un jour être demandés des comptes à ces responsables. Et après deux mois de consultations avec les parties prenantes, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Staffan de Mistura, continue d'œuvrer diligemment à la mise en place d'une voie de règlement de la crise syrienne. Ces efforts méritent tout l'appui du Conseil.

Dans le contexte israélo-palestinien, nous risquons de nous retrouver dans un cas de figure analogue, notamment en ce qui concerne la reconstruction de Gaza. Seuls 28 % des fonds promis à la conférence du Caire pour le relèvement de Gaza, en octobre, ont été décaissés. Cela signifie qu'environ 2,5 milliards de dollars sur la somme promise il y a neuf mois pour aider la population de Gaza ne se sont pas matérialisés. Comme on l'a dit, nous avons affaire à un déficit tout

aussi important en ce qui concerne l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui a actuellement un manque à gagner de plus de 100 millions de dollars. Les responsables de l'UNRWA ont fait savoir – et cela a encore été répété aujourd'hui –, que si le déficit n'était pas comblé, ils seraient forcés de fermer leurs écoles – plus de 700 – où sont scolarisés quelque 500 000 élèves, dont près de la moitié à Gaza. Les pays concernés par la situation humanitaire à Gaza doivent s'acquitter de leurs engagements vis-à-vis de la population sur place, et faire ce qui leur incombe pour combler l'important déficit budgétaire de l'UNRWA. Les États-Unis ont décaissé 95 % des 400 millions de dollars qu'ils avaient promis à la conférence du Caire et versé plus de 398 millions de dollars à l'UNRWA en 2014, soit plus que tout autre donateur bilatéral.

Bien sûr, il faut bien dire qu'en s'attendant aux besoins humanitaires immédiats de Gaza, on traite les symptômes du conflit et non ses causes profondes. Nous continuons de penser que la meilleure solution reste une solution à deux États obtenue par la négociation, dans l'optique non seulement du règlement de nombre des questions qui se posent à Gaza, mais également de la sécurité d'Israël, de la sécurité des Palestiniens et de leurs aspirations, et enfin, de la stabilité régionale. Nous continuons de compter sur le Gouvernement israélien et les Palestiniens pour faire la preuve, par leur politique et par leurs actes, de leur engagement sincère en faveur d'une solution à deux États. Ce n'est qu'alors que la confiance pourra être rétablie et qu'on pourra éviter toute escalade de la violence à l'avenir.

Enfin et pour conclure, le Conseil a adopté à l'unanimité, lundi, la résolution 2231 (2015) entérinant le Plan d'action global commun. S'il est mis en œuvre, cet accord permettra de couper toutes les voies pouvant conduire à la production par la République islamique d'Iran de la matière fissile nécessaire à la fabrication d'une arme nucléaire, tout en mettant en place un régime rigoureux d'inspection et de transparence destiné à vérifier que l'Iran respecte bien l'accord. On jugera cet accord, bien entendu, à la mesure dans laquelle il est mis en œuvre. Mais il importe tout autant, pour les besoins du présent débat et du Conseil de sécurité en général, de voir ce que nous apprend le Plan d'action sur la façon d'aborder certains des problèmes les plus insolubles, semble-t-il, auxquels le monde est confronté. La première leçon de choses de ce Plan d'action, c'est la persévérance : l'accord a été conclu après deux années de pourparlers et de négociations extrêmement

éprouvantes entre les pays du groupe des cinq plus un, l'Union européenne et l'Iran. La deuxième leçon est le pragmatisme : l'accord ne traite pas tous les sujets de préoccupation que nous pouvons avoir à l'égard des agissements déstabilisants de l'Iran, mais choisit de se concentrer sur la menace la plus grave pour la région. La troisième leçon de choses est l'applicabilité : le Plan d'action ne se fie pas au fait que l'Iran ne cherche pas à mettre sur pied un programme d'armes nucléaires; il met en place des mesures rigoureuses de vérification ayant derrière elles tout le poids d'une communauté internationale à l'unisson. Le Conseil de sécurité doit y voir une incitation à mettre ces leçons en application dans les autres crises graves que connaît la région.

M^{me} Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de présider cette importante séance, et à exprimer également mes remerciements à M. Mladenov pour son exposé d'aujourd'hui, et pour les efforts qu'il déploie de manière générale.

La situation dans notre région est sombre, et les défis auxquels nous sommes confrontés, complexes, étroitement imbriqués, sont sans précédent par leur diversité et leur portée. Les habitants de la région subissent au quotidien les conséquences de différends de longue date qui, s'ils ne sont pas pris à la racine, ne pourront que s'exacerber et alimenter le terrorisme et l'extrémisme de façon à constituer une menace pour le monde entier. La communauté internationale ne doit pas perdre de temps : elle doit tirer parti de l'embellie récente, s'agissant de certains problèmes que connaît la région, ainsi que de la coopération internationale qui l'a accompagnée, pour lancer un dialogue plus large et plus complet sur toutes les questions litigieuses qui agitent la région, et pour travailler à régler la question palestinienne qui se trouve au cœur du conflit au Moyen-Orient.

La paix n'est pas seulement un choix que nous ne cessons de préconiser; c'est le seul choix possible. Nous devons nous employer à créer les conditions propices à la reprise de négociations sérieuses et globales entre Israéliens et Palestiniens, à éliminer les obstacles qui entravent ces négociations, à mettre en place la solution des deux États – à savoir la création d'un État palestinien pleinement souverain et indépendant sur le territoire national palestinien, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale – et à garantir la sécurité de tous les peuples et États de la région.

La Jordanie a réellement un intérêt national majeur et direct à voir la paix s'instaurer. Il faut reprendre des négociations directes sérieuses et résolues, assorties d'un calendrier bien défini en vue de réaliser la solution des deux États. Il faut instaurer une paix globale. Toutes les questions fondamentales – Jérusalem, les réfugiés, la sécurité, les frontières, l'eau, et d'autres – doivent être réglées conformément aux textes internationaux pertinents, au droit international et à tous les éléments de l'Initiative de paix arabe, de manière à satisfaire les intérêts vitaux de la Jordanie eu égard à ces questions. Ces négociations doivent s'accompagner d'un engagement sérieux, en paroles et en actes, à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de menacer ou de compromettre l'issue des négociations. Cela inclut les activités de colonisation, dont le monde entier s'accorde à dire qu'elles sont illégales, de même que l'expulsion forcée des Palestiniens ainsi que la démolition de leurs maisons et la confiscation de leurs terres.

En tant que membre du Conseil de sécurité, Présidente du Conseil ministériel de la Ligue des États arabes et membre du Comité ministériel arabe sur la négociation et le contact avec les grandes puissances, la Jordanie est déterminée à relancer des pourparlers sérieux entre Israéliens et Palestiniens en vue de parvenir, par tous les moyens possibles, à un accord international sur un cadre de négociation.

L'ONU ainsi que les acteurs régionaux et internationaux doivent améliorer tous les aspects de la vie des Palestiniens. Ils doivent prendre les mesures qui s'imposent sur le terrain pour aider l'économie palestinienne – que ce soit en investissant dans le secteur privé, en promouvant l'état de droit ou en facilitant la circulation des personnes et des biens. La Jordanie appelle la communauté internationale à mettre un terme à l'aggravation des souffrances sociales, économiques et humanitaires à Gaza, qui fait partie intégrante du futur État palestinien. Le siège par Israël de la bande de Gaza doit être levé, et la reconstruction redynamisée. Nous demandons à la communauté internationale des donateurs d'aider l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à s'acquitter de son mandat à Gaza, en Cisjordanie de même que dans les pays qui accueillent des réfugiés palestiniens. L'UNRWA accuse un déficit financier sans précédent, contre lequel nous n'avons eu de cesse de mettre en garde. Cette pénurie de fonds va entraîner une réduction des services fournis par l'Office, en particulier à la Jordanie, qui accueille le plus grand nombre de réfugiés palestiniens.

Le Moyen-Orient est connu pour ses conflits et pour son instabilité. Nous savons pourtant parfaitement que notre région est très riche en ressources. Nos jeunes veulent vivre en sécurité et jouir d'un certain bien-être. Ils tiennent à préserver leur identité ainsi que leur histoire et leur culture. La communauté internationale doit s'employer à instaurer une paix globale dans la région et à trouver une solution à la question palestinienne.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je me joins à mes collègues assis autour de cette table pour vous souhaiter, Monsieur le Président, une chaleureuse bienvenue au Conseil de sécurité aujourd'hui. Au nom de ma délégation, je vous remercie d'avoir convoqué la présente séance et de la présider. Votre présence parmi nous aujourd'hui témoigne clairement de l'importance que la Nouvelle-Zélande attache à la question qui fait l'objet du débat public de ce jour. Je remercie aussi le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé, qui doit renforcer notre détermination collective à mettre fin à la longue tragédie que vivent les Palestiniens.

Le lundi 20 juillet, la Malaisie a eu l'honneur de coanimer avec la Jordanie une réunion du Conseil organisée selon la formule Arria afin d'examiner la situation à Gaza, un an après l'offensive militaire israélienne. Je tiens à remercier l'Ambassadrice Dina Kavar, de la Jordanie, d'avoir coprésidé la réunion, ainsi que les membres du Conseil pour leur participation active. La dernière réunion de ce genre remontait à 1997. Les invités de cette réunion étaient issus du milieu universitaire et d'organisations non gouvernementales (ONG), et ne représentaient aucun bord politique. Leurs exposés se sont axés sur les conséquences humanitaires catastrophiques. Touchés au cœur par les histoires des victimes dont le malheur est de vivre du mauvais côté de la frontière, les intervenants nous ont relaté des récits d'angoisse et de désespoir, de malheurs et de souffrances interminables, et de rêves et d'espoirs brisés. Je voudrais faire part de mes propres réflexions et impressions concernant cette réunion organisée selon la formule Arria et certains des points pertinents qui ont été soulevés. J'espère que cela aidera le Conseil à avoir une idée plus précise des conséquences du conflit israélo-palestinien.

Selon la Banque mondiale, en mai 2015, la poursuite du blocus israélien avait entraîné une réduction de 50 % du produit intérieur brut de Gaza. Pendant ce temps, le taux de chômage oscille autour

de 44 %, taux le plus élevé au monde. Selon les ONG, les matériaux de construction de base – comme le gravier, les barres d'acier, le ciment, le bois d'une certaine épaisseur – ainsi qu'une vaste gamme de pièces de rechange, le matériel informatique et les véhicules sont considérés comme des biens à double usage, et leur importation à Gaza est sévèrement limitée par Israël. En juin 2015, moins de 1 % des matériaux de construction nécessaires à la reconstruction étaient entrés à Gaza. Toujours selon ces ONG, depuis l'offensive, pas une seule maison détruite n'a été reconstruite. L'on compte 12 580 logements qui attendent toujours d'être construits, tandis que 17 817 familles – soit environ 100 000 personnes – sont toujours déplacées. Au rythme actuel, il faudra 19 ans pour reconstruire Gaza. L'ensemble des membres du Conseil a reconnu que la situation humanitaire à Gaza est de plus en plus catastrophique. La Malaisie est d'avis que cette situation désespérée ne fait qu'alimenter la propagande utilisée par l'État islamique d'Iraq et du Levant/Daech pour ses campagnes de recrutement, et constitue une bombe à retardement pour la région si des mesures drastiques et immédiates ne sont pas prises pour y remédier.

La situation à Gaza ne saurait être considérée isolément de la question plus vaste de l'occupation et des tentatives de la puissance occupante d'asseoir son contrôle sur les territoires palestiniens occupés. Le 9 juillet 2015, cela a fait 11 ans que la Cour internationale de Justice a rendu son avis consultatif unanime, intitulé *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé* (voir A/ES-10/273), sur l'illégalité de la construction par Israël du mur de séparation ou d'apartheid. Nous demeurons à la fois consternés et indignés que l'avis de la Cour continue d'être ouvertement bafoué par Israël – sans parler du fait qu'à ce jour, aucune indemnisation n'a été versée aux personnes touchées par la construction ininterrompue du système de murs et de clôtures. Nous condamnons l'approbation plus tôt ce mois-ci, par la Cour suprême israélienne, de la construction d'une nouvelle section du mur d'apartheid dans le sud de Jérusalem.

Parallèlement, l'expansion des colonies de peuplement israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés se poursuit au mépris total du droit international et de la désapprobation écrasante de la communauté internationale. Au moment même où les musulmans célébraient la fin du ramadan, les autorités israéliennes ont décidé de démolir encore d'autres maisons dans un village situé au sud d'Hébron. Les Forces de sécurité israéliennes continuent de recourir

sans nécessité à la force pour arrêter ou incarcérer des enfants palestiniens, dont certains n'ont que 11 ans. Selon un rapport publié récemment par Human Rights Watch, les Forces de sécurité israéliennes étranglent des enfants, leur lancent des grenades assourdissantes et les rouent de coups durant leur détention.

En outre, les enfants détenus sont jugés devant des tribunaux militaires, en violation flagrante du droit international et du droit international des droits de l'homme. Les enfants libérés des geôles israéliennes ont, pour 95 % d'entre eux, subi des tortures et des mauvais traitements durant leurs interrogatoires et leur détention.

Penser que ce sont là les actes d'un partenaire de paix sincère va à l'encontre de la logique et du bon sens. L'expansion des colonies, la poursuite du blocus contre Gaza, la construction ininterrompue du mur d'apartheid et la persistance du dénigrement et de la soumission systématiques d'un peuple tout entier, soutenues par une immense supériorité militaire, révèlent une tentative réfléchie de la part d'Israël de modifier la situation sur le terrain – pour aboutir à une réalité où il n'y aurait qu'un seul État.

Nous appelons la communauté internationale et le Conseil à trouver la volonté politique de stopper cette tendance, qui éloigne davantage les Palestiniens et les Israéliens de la solution des deux États et garantit que les flammes de l'inimitié entre les deux parties ne s'éteindront jamais. Bien que nous restions attachés aux initiatives existantes pour régler le conflit, nous pensons que de nouvelles initiatives, telles que le projet de résolution proposé par la France pour redynamiser le processus de paix au Moyen-Orient, doivent être étudiées avec sérieux.

En cette époque où le Moyen-Orient est ébranlé par les conflits qui font rage de la Syrie au Yémen, attisés dans une certaine mesure par les idéologies et les idéologues extrémistes, il est facile d'oublier que – si l'on en croit les principales rhétoriques propagées par les extrémistes et les terroristes tels qu'Al-Qaida, Daech et d'autres groupes de la même engeance – eux aussi luttent contre l'injustice et l'oppression qui sévissent en Palestine occupée. Veiller à un règlement juste, global et définitif du conflit israélo-palestinien contribuerait à priver ces groupes, leurs partisans et leurs entités affiliées de cette propagande fallacieuse.

Pour terminer, la Malaisie reste convaincue que l'ONU doit continuer de jouer un rôle central dans la

réalisation de la solution des deux États pour la Palestine et Israël. La Malaisie continue de penser que l'heure est venue pour la communauté internationale, et le Conseil en particulier, de montrer la voie et de mettre fin au statu quo dans les territoires palestiniens occupés. Le Conseil doit trouver la volonté collective d'assumer ses responsabilités en vertu de la Charte et de régler ce conflit de longue date, aussi ancien que l'Organisation elle-même.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui seront prononcées par les représentants de l'Iran et du Koweït respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

M. Cherif (Tchad) : Je remercie la Nouvelle-Zélande d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie également M. Nickolay Mladenov de son exposé.

Le Moyen-Orient traverse des moments critiques de son histoire récente, caractérisés par l'impasse du processus de paix israélo-palestinien, la persistance de combats meurtriers en Syrie – avec de graves répercussions sur les pays voisins, notamment le Liban –, sans oublier le conflit yéménite.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, il est d'une évidence absolue que, sans une solution définitive, juste et équitable à ce conflit, garantissant à Israël sa sécurité et aux Palestiniens un État indépendant et viable, il serait illusoire de prétendre à l'instauration d'une paix effective et durable au Moyen-Orient. Pourtant, la question palestinienne est à l'ordre du jour des Nations Unies depuis plus de 66 ans. Le peuple palestinien ne voit aucune lueur d'espoir dans les efforts entrepris en vue de lui permettre de mettre un terme à l'occupation israélienne et d'exercer librement sa souveraineté sur son territoire, dans ses frontières d'avant juin 1967. L'échec des longues et interminables négociations entre Israéliens et Palestiniens a accentué l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix depuis quelques décennies et mis en évidence l'incapacité notoire de la communauté internationale à le remettre sur les rails. Le statu quo actuel devient de plus en plus insupportable, aussi bien pour les Palestiniens que pour une grande partie de la communauté internationale. L'absence d'une percée dans le processus de paix tient essentiellement – il faut appeler un chat un chat – au refus d'Israël d'accepter la solution des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Naturellement, les efforts de paix ne peuvent pas aboutir si les activités de colonisation se poursuivent à grande échelle; si le mur de séparation continue d'arracher des terres aux Palestiniens; si la modification des données géographiques sur le terrain se renforce au jour le jour, au mépris du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; si la punition collective et les répressions aveugles contre les Palestiniens se banalisent; si le blocus de Gaza continue; si les incursions des forces israéliennes se multiplient dans les lieux saints comme la mosquée Al-Aqsa, et j'en passe.

Toutes ces actions enveniment les tensions et sapent incontestablement le dialogue entre les parties. Or, le processus de négociation exige un environnement politique propice et des mesures qui renforcent la confiance mutuelle. Pour ce faire, il est de la responsabilité de la communauté internationale d'intensifier ses efforts en vue d'aider les deux parties à prendre des décisions difficiles et courageuses pour s'engager de bonne foi dans le dialogue. Dans cette optique, le Conseil de sécurité doit assumer pleinement ses responsabilités, conformément à la Charte des Nations Unies, à ses résolutions pertinentes, aux principes de Madrid, à la Feuille de route, à l'Initiative de paix arabe et aux accords précédemment conclus par les parties, afin d'offrir une perspective de paix viable, susceptible de permettre au peuple palestinien d'avoir un État indépendant et souverain. À cet égard, nous exhortons les deux parties à la reprise du dialogue et saluons toute initiative visant à relancer le processus de paix en fixant clairement le cadre des négociations futures, assorti d'une date butoir, permettant de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens.

À défaut d'une solution négociée, le processus d'adhésion de l'État de Palestine aux organisations, traités et conventions internationaux – avec l'ultime objectif de son admission comme Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies – pourrait être une alternative et devrait être encouragé. En tout état de cause, la solution des deux États ne devrait sous aucun prétexte être remise en cause, puisqu'elle est la seule option possible pour répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens et prendre en considération les préoccupations sécuritaires d'Israël.

Concernant la Syrie, le Tchad est profondément préoccupé par la poursuite de la violence et la dégradation continue de la situation humanitaire dans ce pays, aggravées par l'usage des armes chimiques et

des substances prohibées, ainsi que par les agissements horribles des groupes terroristes liés à l'État islamique d'Iraq et du Levant et à Al-Qaida. Nous sommes terrifiés de voir la Syrie se détruire à ce point et les Syriens s'entretuer avec autant de violence. Le nombre de morts et de blessés ne cesse d'augmenter. Les civils sont délibérément attaqués au mépris du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Les infrastructures vitales du pays sont presque entièrement détruites. Nous condamnons toutes les violences, d'où qu'elles viennent, et les auteurs des violations graves des droits de l'homme doivent être identifiés et traduits en justice. L'ampleur de la violence, l'incapacité de la communauté internationale à amener les parties à cesser les hostilités et l'absence d'une perspective politique aggravent davantage la souffrance des populations civiles, abandonnées à leur triste sort. Face à cette situation grave, la communauté internationale ne doit pas rester les bras croisés; elle doit tout mettre en œuvre pour arrêter la violence et faire reprendre les négociations directes entre les parties, en vue de parvenir à une solution politique juste et durable dans le cadre du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe). Dans cette perspective, nous saluons et soutenons les efforts inlassables de M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général, pour chercher une sortie de crise.

En ce qui concerne le Liban, nous saluons les efforts du Gouvernement libanais visant à lutter contre les incursions sur son territoire des groupes terroristes de Daech et du Front el-Nosra et appelons toutes les parties au conflit syrien à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. De même, nous encourageons tous les acteurs libanais à se dissocier du conflit syrien et à s'en tenir à la déclaration de Baabda de juin 2012 afin de mettre le Liban à l'abri des répercussions des crises régionales. Le Liban continue de subir les effets collatéraux de la crise syrienne et fait face à de très nombreux défis d'ordre sécuritaire, humanitaire et économique. La longue vacance du poste de président met à mal la stabilité du Liban et entrave largement le bon fonctionnement des institutions de l'État. À cet égard, les acteurs politiques libanais doivent placer la stabilité et les intérêts nationaux au premier plan et faire preuve de souplesse pour élire dans les meilleurs délais possibles un président de la République, afin de mieux répondre aux multiples défis auxquels est confronté le pays. Nous exhortons la communauté internationale à continuer d'aider le Liban à surmonter ses difficultés et à renforcer sa résilience dans la région.

Je termine par la situation au Yémen. Nous sommes préoccupés par la poursuite des combats entre les forces progouvernementales et les rebelles houthistes et la dégradation continue de la situation humanitaire. En l'absence d'une véritable trêve humanitaire, la population civile est prise au piège entre deux feux et manque pratiquement de tout. Nous appelons toutes les parties au conflit à éviter de prendre délibérément pour cible les civils et les infrastructures vitales du pays et à respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Nous appelons également les parties à s'engager de bonne foi dans un dialogue politique inclusif en vue de parvenir à une solution pacifique durable à la crise, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier à la résolution 2216 (2015), et à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son Mécanisme de mise en œuvre, ainsi qu'aux conclusions de la Conférence de dialogue national. Dans cette perspective, la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour relancer le processus politique à l'effet d'éviter l'érosion des institutions légitimes et l'effondrement total du pays. À cet égard, nous réitérons notre soutien aux efforts de M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, et l'encourageons à poursuivre ses efforts en vue de trouver une solution de sortie de crise.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer par remercier le Ministre des affaires étrangères de sa présence et féliciter la Nouvelle-Zélande de sa présidence du Conseil pour le mois de juillet. Je tiens également à remercier M. Mladenov de son intervention.

Au Proche-Orient, la France fait depuis l'été dernier, et encore plus depuis le récent déplacement dans la région du Ministre français des affaires étrangères, M. Laurent Fabius, un constat préoccupant : la solution à deux États est en passe de devenir irréalisable. La poursuite de la colonisation, illégale, menace jour après jour la possibilité d'une solution à deux États. Le vide politique nourrit le risque d'explosion, comme l'illustre la multiplication des actes de violence. La réunion du Conseil selon la formule Arria du 20 juillet l'a rappelé : à Gaza, le blocus entretient une misère et un désespoir qui renforcent l'extrémisme et exposent le territoire à une reprise régulière de la violence. Si l'on veut mettre fin à cet engrenage négatif et dangereux – dangereux pour les populations de la région mais aussi pour la paix et la sécurité internationales –, il est urgent de recréer une perspective politique vers la création d'un État

palestinien viable et indépendant vivant en paix et en sécurité aux côtés de l'État d'Israël.

Comment avancer? D'abord en reconnaissant que le processus de paix tel que nous le pratiquons depuis plus de 20 ans ne suffit pas. Il est illusoire d'espérer qu'Israël et les Palestiniens puissent reprendre les négociations et, surtout, les conclure, sans un accompagnement international large. La France est déterminée à agir en faveur d'une relance crédible du processus de paix. Il en va de notre sécurité mais également de la stabilité du Moyen-Orient. Pour mon pays, une action déterminée en faveur de la paix doit s'appuyer sur deux piliers : l'action collective et la mobilisation de la communauté internationale, d'une part; la définition d'un cadre pour les négociations, d'autre part, ce à quoi le Conseil doit contribuer. La communauté internationale doit d'abord agir collectivement. Il ne s'agit pas de remettre en cause le rôle historique des États-Unis ni l'existence du Quatuor. Il s'agit d'associer davantage de partenaires, à commencer par l'Union européenne, la Ligue des États arabes et les membres permanents du Conseil de sécurité notamment, afin d'aider les parties à faire, mais aussi à mettre en œuvre les compromis difficiles qui seront nécessaires à la paix. C'est le sens de la proposition de créer un groupe international de soutien, qui a reçu l'appui de la plupart de nos partenaires.

Près de 50 ans après l'adoption de la résolution 242 (1967), il est essentiel ensuite de replacer ce Conseil au cœur du règlement du conflit. Il ne s'agit pas d'imposer une solution aux parties, mais de fixer le cadre des négociations. Le moment venu, il sera de la responsabilité du Conseil d'adopter une résolution consensuelle et équilibrée qui fixera les paramètres du statut final et définira un calendrier pour les négociations. Nous travaillons actuellement à réunir les conditions d'une telle initiative, qui n'aurait pas de sens si nous ne recevions pas les garanties qu'elle soit à la fois largement soutenue et mise en œuvre. Sans perspective politique, le risque est bien que les parties s'enferment dans des stratégies unilatérales. Ce n'est dans l'intérêt de personne. Il est donc temps pour la communauté internationale de renouveler ses efforts en faveur de la paix.

En Syrie, quatre ans après le début de l'insurrection syrienne, le bilan humain du conflit est terrible, avec plus de 220 000 morts, plus de la moitié de la population réfugiée ou déplacée, 12,2 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence, dont 5,6 millions d'enfants, et 440 000 personnes

assiégées. Les attaques indiscriminées menées par le régime syrien, par l'usage de bombardements quotidiens aux barils d'explosifs, sont la principale cause des victimes civiles. Après la réunion selon la formule Arria organisée par la France et l'Espagne sur la question des barils d'explosifs, il est essentiel que le Conseil de sécurité reste mobilisé pour mettre un terme à l'utilisation de ces armes inhumaines. L'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, ne cesse, du reste, de nous y appeler. Aucune solution au conflit n'est possible avec le maintien au pouvoir de Bachar el-Assad. Il n'y a pas d'avenir avec un clan ultra-minoritaire qui a mis son pays à feu et à sang, un clan qui continue de jouer un jeu trouble et dangereux avec Daech.

En vue d'aboutir à une telle solution, la France plaide depuis de nombreux mois en faveur d'une relance du processus politique en Syrie. M. Staffan de Mistura présentera les conclusions des consultations menées au cours des deux derniers mois devant le Conseil le 29 juillet. Nous souhaitons que ces consultations permettent de faire des propositions concrètes d'opérationnalisation du Communiqué de Genève en vue d'une véritable transition politique.

La situation au Liban, enfin, est une source de préoccupation sur tous les fronts. Le pays est menacé par la crise syrienne : infiltrations de groupes terroristes, présence massive de réfugiés, implication du Hezbollah en Syrie. Le pays est également menacé par les tensions entre le Hezbollah et Israël, qui portent en germe un risque d'escalade, avec le risque d'une nouvelle guerre que le Moyen-Orient ne peut pas se permettre. Il est enfin menacé par la vacance présidentielle, qui est d'autant plus préjudiciable que le pays fait face à d'immenses défis sur le plan interne.

Dans ce contexte, il est important que la communauté internationale renforce son appui au Liban, en l'aidant à prendre en charge le défi humanitaire que représente la présence des réfugiés syriens, en soutenant les forces armées libanaises, en maintenant la capacité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban à prévenir les tensions au sud du Liban à travers le renouvellement à venir de son mandat en août et, enfin, en appelant à l'élection rapide d'un Président par les députés, comme le Conseil de sécurité l'a rappelé dans la cadre de la présidence française en mars.

Pour contribuer à la mobilisation dans tous ces domaines, la France considère utile la tenue d'une réunion du Groupe international d'appui au niveau ministériel à New York lors de la prochaine session de l'Assemblée

générale en septembre. La communauté internationale ne doit pas, ne peut pas se désintéresser du Liban alors que les défis n'ont jamais été aussi importants.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Ministre, d'avoir organisé le présent débat, et à remercier également M. Mladenov de son exposé instructif.

L'Espagne s'associe bien entendu à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par l'Observateur de l'Union européenne. Je vais axer ma déclaration d'aujourd'hui sur trois points fondamentaux : le processus de paix au Moyen-Orient, le Yémen et la Syrie.

Il est peut-être trop tôt pour évaluer l'effet de l'accord conclu avec l'Iran dans la région. Ce qui est certain, c'est que cet accord nucléaire résout une question qui pesait sur tout le Moyen-Orient et c'est pourquoi nous devons nous atteler de nouveau résolument au conflit entre les Israéliens et les Palestiniens.

Le processus traverse actuellement un moment particulièrement difficile. Les deux parties se déclarent attachées à la solution des deux États, mais nous sommes encore loin d'un accord sur les conditions à réunir pour entreprendre des négociations. Nous devons de ce fait progresser dans deux directions à la fois : les mesures de confiance et le rétablissement d'un cadre de négociation approprié.

S'agissant des mesures de confiance, cela suppose pour la communauté internationale, l'obligation de réagir face aux mesures que l'on peut qualifier de pas en arrière, par exemple les démolitions d'habitations et d'installations humanitaires en Zone C. Cela suppose également de reconnaître les avancées, notamment le fait qu'aucune nouvelle colonie n'a été construite au cours des derniers mois.

Dans le même temps, il faut travailler à la réconciliation palestinienne et à la formation d'un gouvernement d'unité nationale sous l'autorité du Président Abbas. Il existe un risque certain de scission de fait à Gaza, quand il s'agira que celle-ci fasse partie du futur État palestinien. Nous considérons que la réconciliation entre Palestiniens est essentielle pour que la solution des deux États reste viable.

Nous devons accélérer le processus de reconstruction de Gaza. Un an après l'opération Bordure protectrice, selon l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), on n'a pratiquement

pas progressé dans la reconstruction de logements, et les chiffres qui nous ont été communiqués aujourd'hui concernant les ressources financières de l'UNRWA sont réellement préoccupants. Le tableau dressé récemment durant la réunion organisée selon la formule Arria est également préoccupant. Nous avons pu nous rendre compte à cette occasion de ce qu'endure réellement Gaza.

Les mesures prises par le Gouvernement israélien – à savoir ce qu'on appelle la paix économique – sont positives. Mais nous ne devons pas perdre de vue l'objectif final, qui est la levée du blocus, assortie des garanties de sécurité nécessaires à l'État d'Israël.

Non seulement les colonies en Cisjordanie et le blocus de Gaza érodent progressivement le processus de paix, mais ils contribuent également à favoriser le risque de radicalisation. La présence de groupes affiliés à Daech dans la bande de Gaza, qui a été détectée au cours des derniers mois, devrait amener toutes les parties à réfléchir au caractère urgent d'une gestion des problèmes pressants qui se posent sur les plans politique, humanitaire et de la sécurité.

S'agissant de la mise en place d'un nouveau cadre politique, si la communauté internationale ne s'investit pas, il n'y aura pas de règlement du conflit. Nous ne doutons pas de la possibilité d'actualiser l'Initiative de paix arabe et d'en réaffirmer l'importance, en collaboration avec les pays de la région. Néanmoins, aucune initiative n'exempte le Conseil de sécurité de sa responsabilité. Tôt ou tard, comme vient de le signaler la France, le Conseil devra présenter aux parties un cadre propice à la reprise des négociations, sur la base de certains paramètres et d'un horizon temporel défini, en adoptant une résolution de consensus. Notre vice-ministre des affaires étrangères, qui vient d'effectuer un voyage dans la région il y a quelques jours à peine, en a fait part en ces termes aux autorités israéliennes et palestiniennes.

En définitive, nous avons trois messages. Il n'existe pas de solution de remplacement possible à la solution des deux États; la réconciliation entre Palestiniens est urgente et le Conseil de sécurité doit jouer un rôle essentiel. Le prochain débat trimestriel, qui se tiendra en octobre, nous donnera l'occasion d'évaluer dans quelle mesure le Conseil peut contribuer à relancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Je voudrais à présent aborder brièvement la situation au Yémen. Le Conseil de sécurité ne peut rester

impassible face à une tragédie humanitaire comme celle que traverse actuellement la population yéménite. Nous avons appelé à maintes reprises à une pause humanitaire sans conditions. Les acteurs humanitaires qui coopèrent sur le terrain, comme Médecins sans frontières, insistent sur le fait qu'ils éprouvent des difficultés croissantes à fournir une assistance qui se fait chaque jour plus urgente. Il est également indispensable de mettre en place un mécanisme neutre plus souple pour superviser les importations de vivres, de combustibles et d'autres produits de première nécessité. Nous exhortons toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire. Dans le même temps, nous sommes certains que l'Envoyé spécial du Secrétaire général parviendra à ménager dès que possible un espace de dialogue entre les parties, pour nous permettre d'avancer vers un règlement politique de la situation au Yémen.

Enfin, comme les représentants qui m'ont précédé, je vais aborder la situation en Syrie. Le conflit en Syrie, désormais dans sa cinquième année, offre un bilan catastrophique. La tragédie humanitaire a atteint des limites absolument intolérables. Nous connaissons tous les chiffres. Nous les avons tous donnés aujourd'hui. Nous ne pouvons oublier, cependant, que derrière chacune des unités de ces chiffres il y a une personne, une famille, une histoire de souffrances indicibles que nous n'avons pas su éviter.

Il en va de même en ce qui concerne les violations les plus graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous condamnons dans les termes les plus vifs le mépris absolu des règles les plus fondamentales du droit international humanitaire. Les responsables doivent savoir qu'ils seront contraints de rendre compte de leurs actes. Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas omettre de mettre l'accent sur l'obligation particulière qui incombe au Gouvernement syrien, ès qualités, de protéger ses citoyens et, en conséquence, sur la responsabilité particulière qui est la sienne dans ces attaques aveugles, barbares et injustifiables contre son propre peuple.

L'Espagne a souligné en de multiples occasions qu'il était urgent d'avancer vers un règlement politique de la situation en Syrie, unique moyen de mettre un terme au conflit. Nous réaffirmons une fois de plus notre attachement résolu à une solution fondée sur les paramètres énoncés dans le Communiqué de Genève de 2012 (S/2015/522, annexe). À cet égard, nous appuyons les efforts déployés durant toutes ces semaines par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Staffan de

Mistura, dans le cadre de ses consultations avec tous les acteurs pertinents. Nous nous félicitons qu'au nombre des interlocuteurs aient figuré les acteurs régionaux concernés. Nous sommes convaincus, en effet, que leur contribution à la paix en Syrie est absolument indispensable. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt, par conséquent, d'entendre le compte rendu que nous présentera M. de Mistura la semaine prochaine.

Nous appelons les parties au conflit, les États de la région et les membres du Conseil à faire preuve de responsabilité afin d'unir leurs efforts et de dépasser leurs divergences dans un objectif commun : la paix et la stabilité pour le peuple syrien. La Syrie et sa population doivent être notre priorité. Nous lançons un appel particulier à l'opposition modérée. Il est essentiel que les divers groupes aient une attitude ouverte et constructive pour trouver un point de convergence raisonnable sur lequel bâtir l'avenir de la Syrie.

L'inaction de tous augmente dangereusement le risque d'un vide constitutionnel, qui ne peut bénéficier qu'à Daech et aux autres groupes terroristes, et aggraver encore l'instabilité dans toute la région. Nous avons l'obligation d'éviter cela. Le Conseil ne peut continuer plus longtemps de se soustraire à ses obligations. Les simples déclarations ne suffisent plus. Nous n'en avons déjà que trop écouté, encore ici aujourd'hui. L'heure est venue de s'investir, de s'engager véritablement en faveur d'un règlement politique négocié, pluriel et démocratique, qui seul pourra garantir à la Syrie un climat durable de sécurité et de stabilité où tous les Syriens aient leur place, la place qu'ils méritent.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a toujours plaidé en faveur d'un règlement rapide de la question israélo-palestinienne fondé sur le droit international, notamment le mandat de Madrid, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'Initiative de paix arabe et les accords existants. Des arrangements mutuellement acceptables s'imposent pour garantir la création d'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant, vivant côte-à-côte et en paix avec tous ses voisins. Nous estimons que c'est ainsi que l'on pourra réaliser les aspirations des Palestiniens mais aussi donner les meilleures garanties de sécurité à Israël.

Les négociations doivent reprendre le plus rapidement possible. Pour qu'elles soient couronnées de succès, les parties doivent renoncer aux mesures unilatérales qui font obstacle à un règlement définitif et préjugent de l'issue finale. Je pense ici avant tout aux

colonies israéliennes dans les territoires occupés. Nous allons continuer d'œuvrer à la reprise des négociations par la voie bilatérale mais aussi dans les diverses instances multilatérales, en premier lieu le Quatuor pour le Moyen-Orient. Pour nous, il est important de relancer les contacts des représentants spéciaux du Quatuor avec les capitales de la région. La Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, organisée à Moscou en juillet, a été extrêmement utile à cet égard.

Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'un règlement. Nous sommes convaincus que la communauté internationale peut concourir à faire évoluer la situation concernant la question israélo-palestinienne et à stopper la marche vers l'existence d'un seul État, une réalité que ni les Israéliens ni les Palestiniens ne veulent voir se concrétiser.

La situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord est, sans risque d'exagération, catastrophique. La région est en proie à des conflits à grande échelle et sanglants, en Syrie, au Yémen, en Iraq et en Libye, qui se nourrissent les uns des autres et créent les conditions d'une contagion de l'instabilité dans les pays voisins en Afrique, autour de la Méditerranée et en Asie centrale. Plusieurs États de la région sont en passe de perdre leur intégrité territoriale. On assiste à des flux migratoires d'une ampleur sans précédent, avec des centaines de milliers de réfugiés dénombrés. Beaucoup de pays qui semblaient jusqu'ici jouir d'une certaine prospérité se heurtent aujourd'hui aux conséquences de ces conflits. En outre, le terrorisme a atteint une échelle jamais vue dans la région. Des attentats terroristes faisant des dizaines de victimes sont commis un peu partout dans la région, allant même jusqu'à toucher l'Europe. Que peuvent bien faire les pays de la région quand même d'autres continents sont touchés par le phénomène des combattants terroristes étrangers qui se rendent au Moyen-Orient?

Cette situation s'est soldée dans un premier temps par l'invasion de l'Iraq, puis l'ingérence extérieure dans le conflit en Syrie, notamment en flirtant avec l'opposition armée, a conduit à l'apparition d'une nouvelle menace, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EEIL), lequel, aujourd'hui solidement établi dans ces deux pays, a entamé sa conquête du reste de la planète.

Nous sommes convaincus que nous ne pouvons lutter efficacement contre ce fléau que si nous agissons ensemble, en adoptant une stratégie globale sans deux

poinds, deux mesures et en s'appuyant sur le droit international et les prérogatives du Conseil. Tous les pays de la région doivent aujourd'hui mettre de côté leurs divergences, qui ont toujours existé et qui existeront probablement toujours sur certaines questions, et faire en sorte que tous les efforts soient dirigés vers la lutte contre cette menace commune.

La série de résolutions du Conseil sur la lutte contre le terrorisme représente une contribution importante à cet égard, avec tout particulièrement la résolution 2199 (2015), qui vise à tarir les flux financiers à destination de l'EEIL et du Front el-Nosra, notamment les recettes pétrolières. Nous appelons tous les États Membres à appliquer de manière responsable cette résolution et à prendre des mesures énergiques pour stopper ces activités criminelles. Nous applaudissons les recommandations formulées par le Groupe de suivi des sanctions contre Al-Qaida à cet égard.

Le produit du crime sert en retour à financer la commission de nouveaux crimes. Les terroristes s'emploient déjà à essayer de synthétiser, produire et utiliser des agents chimiques de guerre. La délégation russe a mis en garde contre ce danger dès novembre 2014, lorsque nous avons proposé que le Conseil adopte une déclaration présidentielle sur la question de l'acquisition d'armes chimiques par des terroristes. Les informations indiquant que l'EEIL et d'autres groupes terroristes en Syrie et en Iraq sont en train de mettre au point des armes chimiques montrent que cette tendance est à la hausse. Il serait peut-être bon de réexaminer la proposition que nous avons faite l'année dernière.

L'augmentation sans précédent de la menace terroriste s'explique non seulement par l'appui financier dont bénéficient le califat et ses alliés mais aussi par les convictions idéologiques très fortes de ses combattants. Ce problème revêt naturellement de multiples dimensions. Mais, pour nous, le facteur clef dans tout ça est le fait que le conflit israélo-palestinien demeure non résolu, ce qui crée des conditions et des arguments propices à l'enrôlement de nouvelles recrues par les entités terroristes.

Désormais, on peut envisager avec un certain optimisme l'action conjointe menée pour combattre le terrorisme au Moyen-Orient. Tout récemment, le monde a assisté à une avancée diplomatique majeure : la signature d'un accord sur la question du programme nucléaire iranien, qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil dans sa résolution 2231 (2015). Cela prouve tout d'abord que lorsqu'il y a volonté politique et que nous

faisons preuve de réalisme et de respect pour les intérêts légitimes des uns et des autres, nous pouvons régler les problèmes les plus épineux.

Deuxièmement, nous espérons que cet accord incitera les pays du Moyen-Orient et du golfe Persique à ne pas prendre de mesures déstabilisatrices, permettra à la région de ne pas se livrer à une course aux armements, rendra possible la recherche de solutions communes aux problèmes de sécurité et améliorera la situation de l'ensemble de la région.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie la Nouvelle-Zélande d'avoir organisé le présent débat public sur la question du Moyen-Orient. La Chine est très sensible au fait que le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères ait fait le voyage jusqu'à New York pour présider cette séance. Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Mladenov de son exposé. J'ai également écouté attentivement les déclarations faites par les représentants de la Palestine et d'Israël.

La situation entre la Palestine et Israël est restée tendue ces derniers temps. Le processus de paix au Moyen-Orient est toujours au point mort. La Chine a toujours considéré que parvenir à l'accession de la Palestine au statut d'État indépendant et à la coexistence pacifique entre Israël et la Palestine par des pourparlers de paix était la seule manière viable de régler la question israélo-palestinienne. Il n'y a pas de gagnant dans ce conflit. La force ne fera toujours qu'exacerber la haine et les comportements hostiles. Tous les problèmes doivent être réglés par la négociation. La Palestine et Israël doivent tous deux s'engager à choisir l'option stratégique que sont les pourparlers de paix, à faire confiance à la paix, à faire montre de patience dans le contexte des négociations de paix, à prouver leur volonté de parvenir à la paix et à reprendre dès que possible le dialogue de paix.

Nous espérons que le Gouvernement israélien prendra des mesures crédibles pour créer les conditions d'une reprise des pourparlers de paix et décidera notamment de suspendre la construction des colonies de peuplement, de libérer les détenus palestiniens et de lever complètement le blocus de Gaza. Dans le même temps, il faut répondre avec sérieux aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

Le règlement de la question israélo-palestinienne suppose des efforts conjoints de la part des deux parties et de la communauté internationale dans son ensemble. La Chine espère qu'on s'efforcera de tirer pleinement

parti du potentiel offert par les mécanismes mis en place dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. La Chine appuie également le Conseil de sécurité dans ses efforts pour jouer le rôle qui lui revient dans cette question, répondre activement aux revendications légitimes de la Palestine et des pays arabes, et prendre des mesures concrètes pour promouvoir les pourparlers de paix, obtenir la fin de l'occupation et encourager la reconstruction de Gaza.

La Chine a toujours appuyé énergiquement la juste cause que représente la lutte du peuple palestinien pour recouvrer ses droits nationaux légitimes. La Chine est pour la création d'un État de Palestine indépendant et pleinement souverain, sis dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le souhait de la Chine est de voir Israël et la Palestine jouir tous deux de la paix et de la sécurité. La Chine est ouverte à toutes les initiatives susceptibles de mener à une reprise du dialogue et des négociations. La Chine a toujours travaillé activement, selon ses propres méthodes, pour promouvoir la paix entre toutes les parties concernées. La Chine fournit depuis longtemps, dans la limite de ses moyens, une assistance en vue du renforcement des capacités de la Palestine pour atténuer la situation humanitaire à Gaza. Nous sommes prêts à œuvrer avec les autres parties de la communauté internationale pour apporter de nouvelles contributions à la réalisation de la paix entre la Palestine et Israël afin d'instaurer la stabilité dans la région.

La question de la Syrie occupe une place centrale dans la situation au Moyen-Orient et, d'une manière générale, pour la paix et la stabilité internationales. Il est de l'intérêt commun des Syriens, des pays de la région et de la communauté internationale dans son ensemble de trouver une solution globale, durable et adéquate. La situation en Syrie est arrivée à un point critique. La communauté internationale doit s'attacher sans relâche à parvenir à un règlement politique en définissant clairement ses objectifs et en menant des efforts concertés.

À ce stade, la priorité consiste, dans un premier temps, à encourager toutes les parties à participer sans délai et sans condition aux négociations et au dialogue en vue de parvenir à une solution qui soit adaptée à la situation du pays et tienne compte des intérêts de tous. Deuxièmement, les pays de la région, en particulier ceux qui ont de l'influence, doivent offrir leurs bons offices de manière active. Ces pays doivent assumer pleinement leur rôle. Troisièmement, il est indispensable d'assurer

l'engagement le plus large possible de toutes les parties prenantes, et il faut que l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, agisse de manière concertée face à la situation en Syrie.

La Chine a toujours été favorable à ce que l'ONU joue un rôle de premier plan dans la question syrienne. Nous avons reçu récemment en Chine l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. de Mistura, et l'avons encouragé à jouer un rôle actif et constructif dans la recherche d'un règlement global, juste et adéquate de la question syrienne.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, pour son exposé, et saisis la présente occasion pour l'assurer de notre plein appui.

Le Nigéria est préoccupé par l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient. Le statu quo n'offre pas une solution viable à la question de Palestine. C'est un réel effort qui est nécessaire de la part d'Israël et de la Palestine pour reprendre le processus de paix. Nous exhortons les dirigeants des deux parties à prendre les mesures qui s'imposent pour parvenir à une paix durable. Nous appelons les États qui exercent une influence sur les parties à les encourager à s'engager de nouveau dans le dialogue sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du mandat de la Conférence de Madrid, de l'Initiative de paix arabe, de la Feuille de route du Quatuor et des accords conclus entre eux.

Nous réaffirmons notre appui indéfectible à la solution de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le Nigéria se félicite de la réunion que les envoyés spéciaux du Quatuor pour le Moyen-Orient ont tenue au Caire à la fin de juin, réunion au cours de laquelle ils ont examiné les moyens de relancer les négociations et de faire avancer la solution des deux États. Nous attendons avec intérêt les résultats positifs des contacts établis par le Quatuor avec les États arabes. L'engagement de ces derniers est d'une importance vitale pour la recherche d'une paix durable au Moyen-Orient.

En ce qui concerne le conflit en République arabe syrienne, le Nigéria note avec satisfaction l'action menée sans relâche par l'Envoyé spécial, M. de Mistura, dans le cadre d'entretiens avec les parties belligérantes. Nous le félicitons pour son travail acharné, sa patience et sa persévérance. Il importe – à vrai dire, il est urgent – que les parties parviennent à une convergence

de vues qui permette la reprise des négociations. Nous encourageons l'Envoyé spécial, M. de Mistura, à ne pas relâcher ses efforts, et nous l'assurons de notre appui continu. Nous continuons de penser qu'une solution militaire au conflit en République arabe syrienne est irréalisable. Seule une solution négociée permettra d'instaurer une paix durable dans le pays.

S'agissant du Yémen, le Nigéria appelle à une cessation totale des hostilités qui ont fait parmi les civils des milliers de morts, de blessés et de déplacés. Un cessez-le-feu permanent serait la première étape nécessaire vers l'amélioration de la situation humanitaire dans le pays. Un cessez-le-feu permettrait également d'accroître les chances de faire avancer le processus de paix. Nous encourageons les parties à coopérer pleinement avec les efforts déployés par l'Envoyé spécial, M. Ould Cheikh Ahmed, pour parvenir à un règlement durable du conflit dans le pays. Nous réaffirmons notre appui à une solution politique sur la base de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son Mécanisme de mise en œuvre, des résultats de la Conférence de dialogue national et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous remercions S. E. M. McCully, Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, de sa présence à cet important débat. Nous remercions également M. Nickolay Mladenov pour son exposé et lui souhaitons plein succès dans sa tâche difficile.

Notre délégation souscrit à la déclaration que prononcera le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'instabilité politique au Moyen-Orient est alarmante en raison du niveau élevé de violence qui secoue cette région où les actions menées par des organisations terroristes deviennent chaque jour plus importantes. L'interventionnisme étranger, les invasions militaires et l'ingérence dans les affaires internes des États ont exacerbé des conflits et des guerres qui ont sapé la stabilité politique de la région et provoqué l'effondrement de l'État et de ses institutions dans une grande partie des pays en conflit. L'effondrement des institutions et l'instabilité politique ont créé des conditions qui ont favorisé le succès de groupes terroristes qui ont propagé leur idéologie extrémiste et intolérante et ont soumis les peuples de la région à des actes de violence et de brutalité inacceptables afin de leur imposer leur vision du monde.

L'un des problèmes fondamentaux de ce conflit, c'est que l'instabilité politique au Moyen-Orient a été fomentée par des intérêts et des visions géopolitiques contradictoires qui, pour réaliser leurs objectifs politiques ou militaires, ont financé, encouragé et appuyé les actions militaires de groupes armés non étatiques qui finissent par se transformer en groupes terroristes. Ainsi, les peuples du Moyen-Orient continuent de payer un lourd tribut en vies humaines et en souffrances, résultat des intérêts antagoniques des grands centres de pouvoir qui s'opposent militairement au Moyen-Orient, comme s'il s'agissait d'un grand échiquier.

Dans ce climat d'instabilité politique et de tension permanente, la situation du peuple palestinien – et la longueur du conflit – revête une importance fondamentale. Le règlement de la question de Palestine est essentiel au lancement d'un processus politique de grande ampleur à même de mener à une paix durable dans la région.

C'est il y a plus d'un demi-siècle qu'a commencé, avec l'appui des puissances coloniales de l'époque, la saisie des terres occupées depuis des siècles par le peuple palestinien. Depuis lors, Israël, Puissance occupante, a poursuivi son processus permanent de colonisation du territoire face à l'inaction de la communauté internationale, en violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et du droit à l'autodétermination qui habilite les Palestiniens à avoir un État indépendant à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de 1967.

Il y a un an, la bande de Gaza et sa population ont été victimes de l'attaque militaire israélienne brutale et disproportionnée que l'on connaît sous le nom d'« opération Bordure protectrice ». Durant 52 jours, Israël a bombardé sans discrimination la population de Gaza et détruit les installations civiles qui s'y trouvaient, y compris les écoles et centres hospitaliers. Du fait de cette agression militaire, 2 220 personnes ont été assassinées, dont 551 enfants, plus de 11 000 personnes blessées, et 12 600 maisons détruites.

La République bolivarienne du Venezuela exige que les responsables de ces crimes de guerre soient traduits en justice afin de répondre de leurs actes criminels. La Puissance occupante, non contente de poursuivre sans discontinuer la destruction de l'infrastructure civile et des logements palestiniens, s'est ingéniée à attenter au futur des nouvelles générations de Palestiniens. Les enfants et les jeunes des territoires occupés ont ainsi été la cible d'une violence constante.

Ils sont détenus et emprisonnés à titre permanent par les forces militaires israéliennes au seul motif qu'ils sont palestiniens, ce qui illustre une fois de plus le mépris dans lequel ces dernières tiennent les droits de l'homme et l'utilisation qu'elles font de la violence comme politique visant à maintenir leur présence coloniale.

Pour la Puissance occupante, le temps est un élément fondamental, car il lui permet de poursuivre sa stratégie consistant à faire fi des droits du peuple palestinien. Le but, à terme, est de s'emparer de l'ensemble des terres palestiniennes et d'expulser ceux qui y survivent encore, moyennant une politique de peuplement systématique. Cette situation existe depuis la Nakba de 1948 et s'est prolongée jusqu'à aujourd'hui.

Le problème central tient à ce qu'Israël, parce qu'il dispose de l'appui politique et militaire de grands centres de pouvoir, se sent suffisamment fort pour saper toute tentative de solution négociée au conflit en faisant fi de l'ensemble des résolutions, appels et exhortations du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies. À chaque nouvelle initiative de paix, la Puissance occupante, forte de cet appui, a recours à son boycottage, soumettant le peuple palestinien à une situation de tension et de désespoir susceptible à tout moment de déchaîner une escalade militaire du conflit. Il semble qu'il y ait une provocation constante d'Israël dans cette façon d'engager des conflits militaires afin de continuer d'acquérir des territoires par la force.

Notre pays plaide pour l'arrêt immédiat du processus de colonisation dont est victime le peuple palestinien. Il faut mettre fin à la politique de démolition de logements palestiniens et de construction de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés, en violation de toutes les dispositions internationales. C'est la raison pour laquelle nous appelons la communauté internationale à influencer sans détour sur Israël afin de l'amener à mettre un terme à cette pratique récurrente, tout comme au processus continu d'expulsion et de colonisation des terres palestiniennes, situation sur laquelle le Conseil de sécurité délibère depuis plus de 50 ans sans avoir à ce jour réussi à mettre fin à cette situation illégale.

Nous nous demandons jusqu'à quand le Conseil de sécurité continuera de se montrer incapable de parvenir au consensus sur une action résolue en faveur des droits légitimes du peuple palestinien sur son territoire. Il est temps que le Conseil prenne une position de fermeté en faveur de la paix, de la justice et des attentes d'un peuple qui revendique une solution durable et globale,

une solution qui passe par la reconnaissance de deux États, l'État d'Israël et l'État de Palestine.

Cette question ne saurait être éludée ni minimisée. Le Conseil de sécurité représente l'espace naturel où débattre et prendre l'initiative du règlement de cette question. Le Venezuela appuie les mesures entreprises par la Palestine afin de faire valoir ses droits d'État souverain. L'accession de la Palestine à différents instruments juridiques internationaux relevant des droits de l'homme et du droit pénal, tels que le Statut de Rome, constitue une illustration concrète de la pleine intention de ses autorités de respecter le droit international.

Le Venezuela, attaché à la cause de la paix au Moyen-Orient, appuie toutes les initiatives de nature à aider le peuple palestinien à exercer son droit à l'autodétermination. Le Venezuela maintient que l'Initiative de paix arabe, la feuille de route du Quatuor et la proposition de la France en faveur d'une résolution du Conseil de sécurité destinée à ouvrir la voie aux négociations de paix et à mettre fin à l'occupation sont autant de formules caractérisées par un dénominateur commun : la volonté de parvenir à un règlement définitif du conflit.

La réalité actuelle est totalement intenable. Israël continue de recourir sans discrimination à la force contre une population totalement ignorée et démunie s'agissant de ses droits. Il est de la plus haute importance de régler la question palestinienne en ce moment afin d'empêcher que l'extrémisme violent représenté par l'État d'islamisme d'Iraq et du Levant, Al-Qaïda et le Front el-Nosra, entre autres, parvienne à s'enraciner sur le territoire palestinien, ce qui ne ferait qu'empirer la situation déjà conflictuelle que connaît le Moyen-Orient.

Le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous met dans l'obligation morale et politique de redoubler d'efforts afin de mettre fin au colonialisme et à l'occupation étrangère dont a été victime la population palestinienne, expulsée illégalement de ses terres. Nous plaidons pour l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies comme membre de plein droit. Le Conseil de sécurité s'est interrogé à plusieurs reprises sur la voie à suivre concrètement. Nous pensons pour notre part qu'une recommandation du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale en vue de l'admission de la Palestine à l'ONU comme membre de plein droit serait un signe positif, compte tenu de l'attachement de cet organe au processus de règlement du conflit

israélo-palestinien sur la base de la coexistence de deux États.

L'attitude intransigeante d'Israël et ses agissements à l'insu de la communauté internationale ont des répercussions négatives sur la région, comme on peut le voir non seulement en Palestine mais également au Liban et dans le Golan. À cet égard, le Venezuela condamne les mesures portant atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban, en contravention avec la résolution 1701 (2006) et avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous exigeons d'Israël qu'il mette fin à ces pratiques illégales. De même, nous condamnons les mesures mises en œuvre par Israël sur le territoire du Golan syrien, dans l'intention d'en modifier le statut juridique, démographique et physique. Nous lançons une fois de plus un appel à Israël afin qu'il se retire du Golan syrien occupé, conformément au droit international.

Pour terminer, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité, il y a quelques jours, la résolution entérinant l'accord obtenu entre le groupe des cinq plus un et l'Iran autour du programme nucléaire de ce dernier (résolution 2231 (2015)). À cette occasion, nous tenons à féliciter sincèrement les pays parties à cet accord, qui constitue en effet une victoire de la diplomatie et de la paix sur la guerre et l'intolérance. Nous aimerions lancer un appel aux membres du Conseil afin qu'ils fassent prévaloir ce même critère politique pour imposer la solution de bon sens, à savoir la paix, dans le règlement des conflits qui engendrent aujourd'hui l'effusion de sang au Moyen-Orient et le sacrifice de centaines de milliers de ses habitants. Il faut travailler davantage en faveur de la paix et cesser d'alimenter la haine et la guerre; il faut travailler pour la paix du peuple syrien, du peuple iraquien, du peuple libyen, du peuple yéménite. Il faut travailler à un règlement juste du conflit israélo-palestinien.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à nos côtés au Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande et le remercier de présider la présente séance. Nous remercions également de sa déclaration le Représentant personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov.

Il faut mettre un terme au statu quo. La reprise des négociations est un défi incontournable, auquel le Conseil a la responsabilité de contribuer. Il est urgent de rouvrir les portes du dialogue, et nous sommes d'avis

que le Conseil peut créer les conditions propices à cette fin, en promouvant des négociations efficaces qui conduisent les parties à trouver une solution pacifique. Cet effort nécessite un engagement collectif dans le but d'établir des liens de confiance et d'éliminer les cycles de violence.

Nous sommes préoccupés par les actions et les décisions de certains acteurs qui risquent d'entraîner un retour en arrière et d'entraver la reprise des négociations. Nous notons avec préoccupation la politique d'expansion des colonies de peuplement, sachant qu'un processus de paix ne saurait être viable tant que cette politique d'occupation du territoire se poursuit. Il est également impératif de mettre fin au blocus économique qui pèse sur la bande de Gaza.

La solution des deux États est la seule option offrant des garanties aux deux parties. Il est impossible d'appuyer un processus de négociation ne prenant pas en compte l'aspiration de la Palestine à exercer son droit à l'autodétermination, ou n'offrant pas à Israël les garanties nécessaires à son existence. Conformément à notre attachement au dialogue ouvert et démocratique, nous appuierons les initiatives qui ouvrent la voie à un processus de paix fondé sur les paramètres convenus et assorti d'un calendrier précis.

Au Liban, nous saluons les efforts déployés par les autorités libanaises pour accueillir les réfugiés syriens, pour combattre le terrorisme et pour renforcer les institutions de l'État. Nous espérons que les dirigeants politiques de ce pays mettront un terme à la situation actuelle de vide présidentiel.

S'agissant de la Syrie, nous condamnons le mépris persistant du droit international humanitaire ainsi que les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits commises par toutes les parties au conflit, et rappelons l'importance d'établir les responsabilités. Le Chili fait sien l'appel du Secrétaire général à garantir l'accès humanitaire pour permettre à l'aide de parvenir en particulier aux personnes se trouvant dans les zones difficiles d'accès. Ces efforts exigent la coopération de toutes les parties, ce qui est indispensable pour créer les conditions permettant au peuple syrien de vivre en paix et dans la dignité. Toutefois, nous sommes conscients que seule une solution politique pourra mettre fin à la crise humanitaire et sécuritaire en Syrie. Nous attendons avec impatience le rapport que l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, présentera au Conseil de sécurité dans les prochains jours.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public. Je remercie aussi M. Nickolay Mladenov de sa présence et de son exposé convaincant. Le moment choisi pour ce débat public, un an après le conflit à Gaza, tombe malheureusement à point nommé. Il importe aujourd'hui de se rappeler de tous ceux qui ont perdu la vie, de nous réengager à faire tout notre possible pour empêcher de nouvelles violences et d'étendre cet engagement bien au-delà de Gaza, en Syrie ou ailleurs au Moyen-Orient.

Comme nous l'avons entendu dire au cours de la réunion organisée selon la formule Arria au début de la semaine, les conséquences douloureuses des combats à Gaza continuent de se faire sentir. Il devient de plus en plus évident qu'une action urgente est nécessaire pour préserver la solution des deux États et atténuer les effets de l'occupation. Le Ministre britannique des affaires étrangères a pu le voir de ses propres yeux lors de sa récente visite. L'amélioration de la situation à Gaza et en Cisjordanie est une première étape indispensable.

Les projets récents d'Israël visant à construire plus de 900 nouveaux logements de colons en Cisjordanie sont manifestement contraires à l'objectif de la paix, tout comme le projet d'expulser les Palestiniens du village de Soussiya. Nous nous félicitons qu'Israël ait pris des mesures afin d'assouplir les restrictions à Gaza, mais accroître le volume des exportations et multiplier par deux l'approvisionnement en eau ne suffit pas. La situation humanitaire demeure inacceptable. Plus de 100 000 personnes sont toujours déplacées. Les coupures de courant durent jusqu'à 12 heures par jour, et 120 000 personnes manquent toujours d'eau.

Il faut que des progrès rapides soient faits dans l'amélioration des conditions de vie, de la qualité de vie et des perspectives économiques à Gaza. La circulation des personnes entre Gaza ou la Cisjordanie et Israël doit être assouplie. Il faut autoriser les exportations à partir de Gaza à rattraper le niveau de 2007. Il faut encore une fois multiplier par deux l'approvisionnement en eau, et les restrictions visant la pêche, l'électricité et le traitement des eaux usées doivent être levées.

Les deux camps doivent agir. Nous demandons à l'Autorité palestinienne, dirigée par le Président Abbas, de prendre des mesures concrètes pour retourner à Gaza. Nous lui demandons de faire progresser la réconciliation et de montrer clairement qu'il est le chef de tous les Palestiniens.

La communauté internationale a, elle aussi, un rôle vital à jouer. Chacun d'entre nous doit insister auprès des donateurs pour qu'ils tiennent leurs promesses financières afin de contribuer sans plus tarder aux efforts de reconstruction à Gaza. Sur l'ensemble des promesses internationales faites au Caire, seulement 27% ont été honorées pour l'instant. Le Royaume-Uni joue le rôle qui lui revient. Nous aidons l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à accomplir son travail essentiel, et répondons aux appels lancés par M. Mladenov aux donateurs à accroître leurs contributions. Depuis l'été dernier, nous avons été l'un des plus importants bailleurs de fonds de Gaza, ayant fourni plus de 26 millions de dollars d'aide d'urgence, et nous avons promis 31 millions de dollars de plus lors de la conférence sur la reconstruction qui s'est tenue au Caire.

Tous ensemble, nous devons travailler plus intensément que jamais afin de créer les conditions sur le terrain propices à la reprise de négociations sérieuses. Ce faisant, nous pourrions véritablement améliorer la vie de ceux qui, dans les deux camps, souffrent depuis trop longtemps. Et le Conseil doit être prêt à jouer son rôle lorsque ces conditions seront réunies.

Cette même approche est également désespérément requise en Syrie. Depuis trop longtemps, l'on nous parle de l'utilisation aveugle de barils d'explosifs par le régime d'Al-Assad. L'exposé présenté récemment par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a précisé que les attaques contre les hôpitaux étaient encore monnaie courante. Ce comportement est barbare et inacceptable. Depuis trop longtemps, nous entendons d'atroces récits faisant état de l'utilisation d'armes chimiques. Le Conseil aura bientôt l'occasion d'envoyer un message clair sur cette question à Al-Assad, et j'espère que tous les membres appuieront le projet de résolution sur un mécanisme d'enquête conjoint quand il sera présenté au Conseil.

Il est plus clair que jamais qu'il ne saurait y avoir de victoire militaire en Syrie; seule une solution politique peut mettre fin à l'effusion de sang. J'attends avec impatience d'entendre l'exposé qui sera présenté la semaine prochaine par l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura. Il est essentiel d'intensifier notre appui aux efforts qu'il déploie pour parvenir à une transition politique sans exclusive qui donne suite au communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Il est grand temps de mettre en place un gouvernement agissant au nom de

tous les Syriens, et suffisamment fort pour vaincre la menace de l'extrémisme.

Les conséquences dues à l'absence de règlement de la crise syrienne se voient dans les camps situés à travers les pays voisins. Des millions de Syriens dépendent actuellement de la générosité de la Jordanie, du Liban, de la Turquie et de la communauté internationale. Le Liban a accepté près de 1,2 million de réfugiés syriens, ce qui a fait croître sa population de près de 25 %. Nous devons reconnaître et contribuer à atténuer la pression ainsi créée. Le Royaume-Uni a versé 296 millions de dollars d'aide au Liban. Nous faisons une réelle différence en offrant des vivres, des abris et une assistance médicale aux personnes les plus vulnérables parmi les réfugiés ou dans les communautés d'accueil. Mais nous craignons que le plan de réponse à la crise libanaise continue de manquer cruellement de fonds. Chacun de nous doit coopérer avec les donateurs, notamment dans le Golfe, pour contribuer à satisfaire les besoins élémentaires des communautés d'accueil et des réfugiés. Il est crucial que le Gouvernement libanais élise un président sans plus tarder, pour qu'il puisse répondre aux besoins de tous les Libanais.

Je voudrais terminer comme j'ai commencé, en mettant l'accent sur la caractère opportun de ce débat. Lundi, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2231 (2015), sur le programme nucléaire iranien, mettant fin à plus d'une décennie de négociations. C'est une bonne chose pour la région et pour la communauté internationale. Nous espérons que cet accord marque l'avènement d'une nouvelle ère où l'Iran jouera un rôle positif dans la région. En concluant cet accord, les cinq membres permanents du Conseil, conjointement avec leurs collègues de l'Allemagne et de l'Union européenne, ont fait montre d'une unité qui fait parfois cruellement défaut dans d'autres activités du Conseil concernant le Moyen-Orient. C'est cet esprit de coopération et cette détermination que nous devons mettre à profit dans notre action concernant le processus de paix au Moyen-Orient et en Syrie. Nous avons vu depuis trop longtemps les conséquences de notre échec à cet égard.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : D'emblée, nous tenons à vous souhaiter une chaleureuse bienvenue, Monsieur, et à vous remercier de présider le présent débat. Nous remercions également M. Mladenov de son exposé pénétrant et lui affirmons notre appui à son travail.

Nous nous associons à la déclaration qui sera prononcée par le Représentant permanent de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous sommes profondément déçus par l'absence de tout progrès significatif dans le règlement des conflits qui touchent le Moyen-Orient. Tandis que la situation politique, économique et sociale de toute la région continue de se détériorer, le Conseil de sécurité reste incapable de présenter un front uni pour s'attaquer à ces problèmes. Certes, le Conseil de sécurité a avalisé à l'unanimité l'accord conclu par les membres permanents, l'Allemagne et l'Union européenne avec la République islamique d'Iran – un accomplissement diplomatique remarquable, et encore plus si l'on tient compte du fait que la diplomatie au Moyen-Orient présente un déplorable bilan d'échecs depuis 20 ans, voire plus. Comme nous l'avons déclaré au cours du débat (voir S/PV.7488) qui a suivi l'adoption de la résolution 2231 (2015), notre prévision la plus optimiste est que l'accord obtenu sur le programme nucléaire de l'Iran va changer la donne en créant une nouvelle dynamique dans toute la région et en mettant fin à la situation extrême et stressante liée à la guerre, au terrorisme, au sectarisme, à l'intolérance et à l'oppression.

Il est grand temps que les membres permanents du Conseil de sécurité se montrent dignes des privilèges de grande puissance qui leur ont été attribués par la Charte des Nations Unies et qu'ils mettent pleinement à profit l'élan psychologique et politique communiqué par le traité conclu avec l'Iran en se rapprochant avec détermination des autres puissances régionales et pays du Moyen-Orient, dans l'intention d'aborder et de régler les guerres par adversaires interposés et les situations de crise graves qui touchent la région – notamment la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant et les entités terroristes qui lui sont affiliées, la guerre en Syrie, le conflit au Yémen, la question palestinienne et le sectarisme extrême qui oppose les communautés sunnites et chiites dans la région.

Entre les membres du Conseil, l'absence de consensus prévaut pour toutes les crises au Moyen-Orient, ce qui affaiblit la capacité du Conseil à trouver des solutions à des problèmes internationaux complexes et sape sa crédibilité d'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une telle situation a de sombres conséquences : les groupes armés et organisations terroristes prolifèrent dans toute la région, conduisant des attaques meurtrières contre les civils et les minorités religieuses et ethniques, détruisant

un patrimoine culturel universel et commettant les plus abjectes violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Le conflit entre Israël et la Palestine reste dans l'impasse, les parties – malgré l'assistance de la communauté internationale – se montrant incapables de démêler l'entrelacs meurtrier qui empêche les deux peuples de se rapprocher l'un de l'autre et d'ouvrir une nouvelle ère dans leurs relations. Il est clair que l'opinion publique internationale se désespère devant les attermoissements et l'absence de détermination dont a fait montre le Conseil de sécurité au fil des années sur cette question extrêmement sensible. Néanmoins, un consensus a émergé depuis un certain temps déjà – au Conseil de sécurité comme au sein de la communauté internationale tout entière – qu'un règlement pacifique et durable du conflit israélo-palestinien doit être fondé sur la solution des deux États, l'État d'Israël et l'État de Palestine, au long des frontières de 1967, vivant côte à côte et entretenant des relations de bon voisinage dans la paix et la sécurité, car c'est la seule option viable pour un accord de paix global entre les Israéliens et les Palestiniens.

Les grandes puissances, les membres permanents du Conseil de sécurité, doivent faire la preuve de leur attachement à leur statut de dirigeants en poussant les parties au conflit, ainsi que toute la communauté internationale, à promouvoir une solution à la question palestinienne qui soit basée sur une résolution, sur l'Initiative de paix arabe et sur les Accords d'Oslo. Nous pensons que les membres permanents, investis de privilèges spéciaux au sein du Conseil de sécurité conformément à la Charte des Nations Unies, ont le droit inaliénable d'agir en ce sens. De plus, nous sommes convaincus que ces privilèges ne doivent pas être exercés dans le seul but de défendre des intérêts nationaux et des alliances de circonstance, mais doivent bien plutôt servir à renforcer la paix et la sécurité et, dans le cas présent, contribuer sensiblement à régler la question palestinienne.

Plus de 20 ans se sont écoulés depuis que, pour la dernière fois, les Israéliens et les Palestiniens ont été près de parvenir à un accord de paix global marqué par des concessions mutuelles et la volonté politique nécessaire, qui aurait permis aux deux peuples de vivre ensemble dans la liberté, la paix et la sécurité. Nous sommes convaincus que, dans les circonstances présentes, seul le Conseil de sécurité – s'il est uni – peut jouer le rôle d'un intermédiaire honnête, apporter aux

parties les garanties politiques et de sécurité requises, faire participer la communauté internationale et les pays de la région, jouer un rôle de premier plan pour remettre les Israéliens et les Palestiniens sur la juste voie et contribuer de manière décisive à l'instauration de la paix.

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nikolay Mladenov, de son exposé.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure au nom de l'Union européenne.

La vision d'un Moyen-Orient démocratique, robuste et prospère reste évasive. Face à la radicalisation, à la propagation du terrorisme, à la prolifération des armes, au déclin économique, et au déracinement des populations, il incombe à la communauté internationale de chercher d'urgence un moyen de mettre fin aux conflits.

La situation dans les territoires palestiniens continue de susciter nos plus vives préoccupations. La réalité sur le terrain ne laisse que peu de motifs d'espoir. Les récentes attaques de roquettes conduites par des groupes de militants soulignent une nouvelle fois à quel point l'impasse actuelle est instable, ce qui risque d'entraîner une nouvelle escalade. La poursuite des activités de peuplement et des démolitions érode profondément les perspectives d'une solution à deux États viable, plongeant toujours plus les parties dans la spirale de la violence et de la méfiance mutuelle.

Gaza a besoin d'une reconstruction et d'un développement immédiats et véritables. Pour la première fois, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient menace d'être à court de fonds et d'être submergé par des difficultés grandissantes. Il existe des risques croissants de radicalisation accrue dans la bande de Gaza. Améliorer la situation humanitaire et économique à Gaza pourrait être un facteur clef s'agissant de promouvoir les perspectives de paix.

Nous nous félicitons des mesures prises récemment par Israël pour assouplir les restrictions à Gaza. Mais la levée immédiate et inconditionnelle du blocus qui pèse sur la bande de Gaza, ainsi que la libre circulation des personnes et des marchandises, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, sont nécessaires pour permettre une amélioration et un relèvement véritables.

Nous appelons Israël à permettre d'accélérer la construction palestinienne et le développement socioéconomique dans la zone C. Nous appelons en outre les autorités israéliennes à abandonner leurs plans de transfert forcé de population et de démolition de demeures palestiniennes. Nous exhortons par ailleurs la Palestine et Israël à s'efforcer d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien – qu'il s'agisse de politique, d'économie ou de sécurité. De telles mesures permettront de renforcer la prospérité et la sécurité des Israéliens comme des Palestiniens.

Nous attendons avec intérêt que les États-Unis renouvellent leur implication dans le processus de paix, auquel l'Union européenne, la Ligue des États arabes, le Quatuor et les acteurs régionaux doivent participer avec force. Il n'existe pas d'autre solution qu'une reprise immédiate des négociations de paix pour chercher un accord politique fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de Madrid – notamment le principe « terres contre paix » – la Feuille de route, et l'initiative de paix arabe, et conduisant à deux États démocratiques et souverains vivant côte à côte à l'intérieur de frontières reconnues.

La Syrie est désormais une crise humanitaire sans précédent et un État en faillite. À peine moins d'un quart de million de Syriens ont été tués, et plus de la moitié de la population est déplacée. L'impunité règne, justice et responsabilisation sont absentes et le processus politique est à bout de souffle. Le Gouvernement syrien ne s'est pas acquitté de la responsabilité qui lui incombe de protéger son peuple. Il a perpétré des crimes contre son propre peuple. Les attaques au gaz chloré sont en train de devenir rapidement une réalité quotidienne. Elles se poursuivent parce que les auteurs de tels actes continuent d'échapper à la justice. Ce n'est qu'en désignant les personnes, entités et gouvernements qui sont responsables d'attaques à l'arme chimique que nous pourrions les faire cesser. Le Conseil se doit d'agir à cette fin.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a pris des mesures pour alléger les souffrances de la population, mais les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire et de l'aide médicale sont trop nombreux. Aucun progrès n'est en vue dans l'application du principe de responsabilité pour les crimes odieux. Il incombe à la communauté internationale de se montrer à la hauteur de sa responsabilité de protéger. Une solution politique est le seul moyen d'aller de l'avant, et nous attendons avec

intérêt l'exposé de M. Staffan de Mistura au Conseil, la semaine prochaine.

Au Liban, plus il faudra de temps pour résoudre la crise institutionnelle, plus grande sera la menace que l'État islamique d'Iraq et du Levant fait peser sur l'intégrité et la stabilité du Liban. La communauté internationale doit continuer d'aider le pays à renforcer ses institutions et son armée et à gérer l'impact de l'afflux de réfugiés syriens.

Je terminerai avec le Yémen, qui continue de souffrir, avec plus de 3 500 morts, 16 000 blessés et près de 1,3 million de personnes déplacées. Quatre Yéménites sur cinq ont besoin d'aide humanitaire. Il est nécessaire d'assurer de toute urgence l'acheminement régulier de l'aide humanitaire au Yémen en évitant d'imposer des restrictions excessives aux envois tant de l'ONU que commerciaux. Toutes les parties yéménites doivent ouvrir un dialogue sans conditions préalables et se rallier aux processus facilités par l'ONU. Ou bien l'État sera fragmenté, le sectarisme et le renforcement des groupes terroristes progresseront.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Ziade (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, saluer l'excellent travail accompli par votre délégation au cours de votre présidence du Conseil ce mois-ci. Par votre entremise, je tiens à exprimer notre profonde reconnaissance à la Malaisie pour le travail remarquable qu'elle a accompli durant sa présidence du Conseil le mois dernier. Je voudrais également remercier vivement M. Mladenov de son exposé qui donne à réfléchir.

Nous nous réunissons aujourd'hui alors que le Moyen-Orient fait face à de nouveaux défis, tout en restant tourmenté par l'occupation israélienne. Il y a un an, Israël a déclenché son opération militaire contre les civils palestiniens dans la bande de Gaza – 51 jours sans discontinuer de raids, de massacres, de destructions massives et d'emploi disproportionné et aveugle de la force. Les paroles d'un soldat israélien, qui sont tirées du rapport intitulé « Comment nous nous sommes battus à Gaza » (« This Is How We Fought in Gaza »), disent tout : « Lorsque nous nous sommes retirés, cela ressemblait à un bac à sable ». Voilà ce qu'ils ont fait à la population, tout en maintenant le blocus qu'ils ont imposé à Gaza.

Aujourd'hui, la situation à Gaza continue de se détériorer. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires indique que pas une seule des 12 620 unités

de logement totalement détruites n'a été reconstruite, tandis que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient signale que 880 000 réfugiés palestiniens sont tributaires de l'aide alimentaire trimestrielle. Le Fonds monétaire international a sonné l'alarme lorsqu'il a déclaré que le taux de chômage avait atteint 46 %.

Makarim Wibisono, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, a mis le doigt sur les pratiques suivies par Israël en Cisjordanie et à Jérusalem-Est en disant que la politique d'occupation étouffe les Palestiniens et les pousse à quitter leurs terres et leurs logements, en particulier dans la Zone C de la Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Il suffit de mentionner qu'en 2014, le Gouvernement israélien a démoli 493 bâtiments palestiniens dans la zone C et qu'aujourd'hui, il menace de détruire le village de Soussiya, près d'Hébron. Au cours du premier trimestre de 2015, ce même gouvernement a autorisé la poursuite des travaux de construction de colonies de peuplement en Cisjordanie, avec une envolée de 219 % des logements achevés et une augmentation de 93 % des mises en chantier. Il s'agit là d'une approche classique de la part d'Israël, qui consiste à ne manquer aucune occasion de réduire à néant la solution des deux États en bloquant le processus et en s'emparant de terres.

Au milieu de cette désolation, l'accord historique entre le Vatican et l'État de Palestine représente une lueur d'espoir. Il devrait donner à la communauté internationale le courage moral de sortir enfin de l'impasse politique et de faire des droits inaliénables du peuple palestinien une réalité. En effet, le Conseil de sécurité doit faire beaucoup plus pour mettre en place un nouveau cadre de négociations crédible et global avec un calendrier précis, reposant sur les paramètres bien connus qui ont été définis par les résolutions pertinentes des Nations Unies, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe.

Au cours de ce mois, le nombre total de réfugiés syriens a dépassé les 4 millions, ce qui représente le plus grand nombre de réfugiés dû à un seul conflit en une génération, selon le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres. Plus de 1,2 million d'entre eux se sont réfugiés dans mon pays et sont enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Leur situation et celle des communautés qui les accueillent

demeurent extrêmement difficiles. Mon gouvernement continue d'œuvrer sans relâche avec la communauté internationale pour améliorer leur sort, la dernière mesure à cet égard ayant été l'adoption du Plan de réponse à la crise libanaise. Il est toutefois alarmant de constater que ce plan n'a été financé à ce jour qu'à hauteur de 21 %. Nous n'avons cessé de répéter qu'il était impératif de réduire le désespoir des réfugiés en élargissant l'espace humanitaire, conformément au principe de la responsabilité partagée, et en intensifiant les programmes de réinstallation. Ces réfugiés et les communautés qui les accueillent ne doivent pas être oubliés ou ignorés.

Ce mois-ci coïncide avec la commémoration de nombreuses atrocités commises à travers le monde : le vingtième anniversaire du génocide de Srebrenica, le neuvième anniversaire de la guerre israélienne contre le Liban, qui s'est achevée avec l'adoption de la résolution 1701 (2006), et le premier anniversaire de la dernière guerre menée par Israël contre Gaza. Pour toutes les victimes, femmes, enfants et personnes âgées, le message que nous envoyons aujourd'hui et les mesures que nous prendrons doivent tendre au même but : « Plus jamais ça! »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre des affaires étrangères et Président du Conseil, d'avoir convoqué le présent débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également M. Nickolay Mladenov de son exposé très complet.

Ce débat trimestriel est important, parce qu'il nous donne l'occasion de faire le point sur l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient. Ce qui est plus important, toutefois, c'est la réaction du Conseil de sécurité. Nous avons pu constater que le Conseil de sécurité a été, au mieux, un témoin passif des phases d'escalade et de calme relatif, ce qui est devenu une caractéristique de ce problème non résolu. L'efficacité du Conseil a, de ce fait, été remise en question. Nous nous associons aux autres orateurs pour exhorter le Conseil à intensifier ses efforts et à jouer un rôle de premier plan dans le règlement de ce problème.

L'association étroite de l'Inde avec la Palestine et son engagement continu en sa faveur sont ancrés dans notre histoire moderne, qui remonte à notre propre lutte

pour l'indépendance. La position de l'Inde sur la question de la Palestine a toujours été claire et ferme. Nous réaffirmons notre appui à la cause palestinienne et notre solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte pour un État de Palestine souverain et indépendant, viable et uni, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, vivant côte à côte et en paix avec Israël, avec Jérusalem-Est pour capitale.

En dehors de son appui politique à la cause palestinienne, l'Inde continue d'appuyer les initiatives de développement et d'édification de la nation en fournissant une assistance technique et financière constante. Ce mois-ci, une nouvelle école pour filles, l'école secondaire Jawaharlal Nehru pour filles, a été inaugurée à Assira el-Chamaliya. Ce projet entre dans le cadre des initiatives générales de renforcement des capacités entreprises par l'Inde en Palestine.

Nous versons 1 million de dollars par an à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous avons annoncé et versé une contribution de 4 millions de dollars au bénéfice du Plan national de relèvement rapide et de reconstruction pour Gaza. Nous avons entrepris des projets de développement bilatéraux importants dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'acquisition de compétences et de la formation professionnelle, et nous fournissons un appui budgétaire au Gouvernement palestinien. Nous sommes également en train de mettre en œuvre des projets de développement en Palestine en collaboration avec le Brésil et l'Afrique du Sud, dans le cadre du groupe Inde, Brésil et Afrique du Sud, et nous nous sommes engagés à verser 1 million de dollars pour un nouveau projet de reconstruction du centre médical Atta Habib, à Gaza.

Le présent débat a lieu un an après la regrettable escalade du conflit à Gaza. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que depuis juillet 2014, le processus de paix est en perte de vitesse, et ce en dépit d'efforts visant à organiser des négociations sérieuses entre les parties, qui n'ont pas abouti. Les mesures unilatérales prises par les parties ne font malheureusement que les éloigner davantage. L'Inde demeure fermement convaincue que le dialogue reste le seul moyen viable de régler efficacement ce problème. Il est impératif de faire preuve de retenue pour éviter les provocations et l'adoption de mesures unilatérales et pour favoriser un retour au processus de paix. Nous ne perdons pas espoir et exhortons les deux parties à relancer le processus de paix dans les

plus brefs délais afin de trouver une solution globale à la question palestinienne.

Nous sommes profondément préoccupés par les activités que mènent des groupes extrémistes, radicalisés, illégaux dans la région du Moyen-Orient, en particulier dans le nord de l'Iraq et de la Syrie, qui ont de profondes répercussions sur la paix et la stabilité dans la région. La violence contre les civils, en particulier les femmes et les enfants, pour des motifs religieux, ethniques ou sectaires est une atteinte à notre humanité commune. Toutes les parties et tous les acteurs dans la région doivent s'efforcer de contrer ces tendances dangereuses. Nous estimons que la consolidation des processus et solutions politiques, conjuguée à l'édification d'institutions nationales durables, permettra de lutter efficacement contre l'extrémisme et le radicalisme dans la région.

Nous sommes également préoccupés par le fait que des soldats de la paix des Nations Unies déployés dans la région ont été plusieurs fois pris pour cible par des groupes terroristes illégaux. Les résolutions du Conseil de sécurité qui proscrivent les groupes terroristes actifs dans la région doivent être pleinement mises en œuvre. Il est essentiel d'engager promptement des poursuites efficaces contre ces groupes. Seules les mesures approuvées par le Conseil dissuaderont des groupes analogues présents dans d'autres régions du monde de commettre des actes de terrorisme.

M^{me} Schwalger assume la présidence.

L'apparition de nouvelles zones de tension, par exemple au Yémen, rend encore plus fragile l'ordre dans la région du Moyen-Orient, et la stabilité y est menacée. Outre les répercussions qu'ils ont sur la paix, la stabilité et la situation humanitaire, les conflits entraînent également de lourds coûts économiques pour la région et le reste du monde. Plus particulièrement, sachant que d'importantes lignes maritimes passent par le détroit de Bab el-Mandeb, la situation au Yémen a des répercussions considérables sur le coût des transports maritimes, et donc sur le commerce régional et mondial, sans parler de la gravité de la situation humanitaire et des pertes humaines que nous constatons. Nous demandons donc instamment à toutes les parties au Yémen de revenir immédiatement à la table de négociation.

L'Inde a accueilli avec satisfaction l'aboutissement, le 14 juillet, des négociations sur le Plan d'action global commun concernant la question du nucléaire iranien. Le Conseil de sécurité a lui aussi approuvé le Plan d'action.

L'Inde maintient que le dialogue diplomatique est le seul moyen efficace de régler les problèmes.

S'agissant de la Syrie, nous réaffirmons notre appui à un règlement politique global de la crise pris en main par les Syriens, conformément au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe). La crise humanitaire provoquée par cette situation doit être réglée efficacement. C'est dans cette conviction que nous avons annoncé et versé une contribution de 2 millions de dollars au plan d'aide humanitaire des Nations Unies pour la Syrie en 2014, et que nous nous sommes engagés à verser 2 millions de dollars supplémentaires durant la troisième Conférence internationale d'annonces de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie qui s'est tenue en mars au Koweït. Par ailleurs, nous apprécions et appuyons les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. de Mistura, afin de faire avancer le processus de paix. Nous exhortons toutes les parties à montrer la volonté politique nécessaire, à faire preuve de retenue et à s'engager à rechercher un terrain d'entente pour régler leurs différends.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur déclaration à quatre minutes maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle. Je demande aussi aux orateurs de prononcer leur déclaration à un rythme normal pour que les services d'interprétation puissent être correctement assurés.

J'informe par ailleurs les personnes concernées que nous n'interrompons pas ce débat public pendant l'heure du déjeuner, car nous avons un nombre important d'orateurs.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de présider cette importante séance, et je remercie également la délégation malaisienne de sa présidence du Conseil au cours du mois dernier.

C'est en qualité de l'une des principales parties concernées par la question inscrite à l'ordre du jour que je prends aujourd'hui la parole. Les déclarations prononcées par certaines délégations aujourd'hui sont teintées de surréalisme et pèchent notamment par leur manque de réalisme concernant le respect des termes

de référence du mandat du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Il est au surplus regrettable que le Coordonnateur spécial lui-même ait jugé opportun aujourd'hui de dévier de son mandat pour aborder les questions du Yémen, de l'Iraq et de la Libye, en omettant en revanche de dire le moindre mot sur le Golan syrien occupé, qui est au cœur de son mandat et du sujet du présent débat. Je veux parler du mandat défini par le Secrétaire général, qui dispose que :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Le Coordonnateur spécial assumera les fonctions précédentes et fera également office de point de contact en ce qui concerne l'assistance fournie par l'ONU dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. La double fonction du Coordonnateur spécial dans le domaine diplomatique et en tant que coordonnateur de l'aide au développement fournie par l'ONU couvrira principalement les territoires de la Jordanie, de la Syrie, du Liban et de l'Autorité palestinienne. »

(*l'orateur reprend en arabe*)

En déformant ce point de l'ordre du jour et en s'efforçant de diminuer la pression exercée sur Israël, notre collègue la représentante des États-Unis s'est éloignée des règles de la diplomatie et a transformé son intervention en une espèce de communiqué de presse agressif à l'égard de mon pays, truffé d'inexactitudes et d'allégations provenant de sources suspectes connues des services de renseignement de son pays, plutôt que de se concentrer sur les points fondamentaux, à savoir l'objectif de la paix, la fin de l'occupation israélienne des territoires arabes et l'établissement d'un État palestinien. Je saisis cette occasion pour rappeler à ma collègue américaine les propos tenus par le Vice-Président de son pays, M. Joe Biden, lors d'une rencontre avec des étudiants d'universités américaines, à savoir que le problème des États-Unis en Syrie est que leurs alliés dans la région parrainent le terrorisme dans mon pays.

L'ONU a une responsabilité historique, juridique et morale, celle de mettre en œuvre les résolutions pertinentes en vue de régler le conflit israélo-arabe et de rendre ainsi possible la création d'un État palestinien indépendant, pleinement souverain sur l'ensemble de son territoire national, conformément à la résolution 181 (II) (parties A et B) de 1947, et à la résolution 273 (III) adoptée en 1949, qui définit les termes de l'admission

d'Israël à l'ONU, à savoir, respecter et honorer les dispositions de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale s'agissant de la création d'un État palestinien, et de la résolution 194 (III) de 1948 concernant le retour des réfugiés palestiniens sur leurs terres. Mais c'est malheureusement le contraire qui s'est passé. L'ONU n'a appliqué que la moitié de la résolution 181 (II), concernant la création d'Israël en Palestine et a complètement abandonné la mise en œuvre de la résolution 194 (III) de 1948, qui appelle au retour des réfugiés dans leur patrie, ce qui a aggravé doublement l'injustice subie par le peuple palestinien, dont le sort a été réduit au joug d'une occupation féroce et raciste sans précédent dans l'histoire moderne. Parallèlement, Israël lançait une agression après l'autre contre les peuples et les pays de la région, avec l'appui militaire, politique et économique sans précédent de ses parrains et protecteurs, qui appellent par ailleurs à la liberté, à la démocratie et à la justice, même si elle n'est qu'un simulacre.

Les Gouvernements israéliens successifs ont commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, comme on le voit dans les rapports de l'ONU. Il va sans dire que les activités de colonisation israéliennes ont toujours été une priorité des politiques de tous les Gouvernements israéliens, bien que ces activités – comme tout le monde, y compris les parrains d'Israël, le sait – sapent la paix et toute chance de créer un État palestinien viable et d'un seul tenant et de garantir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Si nous voulons réellement éliminer les risques de guerre, arrêter l'effusion de sang, améliorer les chances de paix dans la région et lutter contre le terrorisme au sein d'une alliance internationale digne de ce nom, il faut que l'ONU s'emploie sérieusement à réactiver le processus de paix, en coordination avec les pays qui le parrainent. Notre région ne connaîtra la stabilité que si l'on parvient à une solution pacifique, juste et globale fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU et le principe de la terre contre la paix.

Certaines délégations qui se disent attachées aux droits du peuple syrien se sont empressées de demander l'organisation de conférences, réunions et rencontres parallèles dans l'objectif de conférer une crédibilité aux récits fallacieux concernant la situation en Syrie. Les représentants de ces pays emploient tout un vocabulaire dramatique lorsqu'ils parlent des droits du peuple syrien, mais ils oublient de mentionner la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne dans le Golan syrien, comme l'exige la résolution 497 (1981) du

Conseil. Ils font comme si recouvrer la souveraineté du Golan n'était pas un droit du peuple syrien et comme si le Golan n'était pas un territoire syrien occupé à propos duquel plusieurs résolutions sont adoptées chaque année demandant à Israël de se retirer jusqu'à la frontière du 4 juin 1967.

Que pensent ces délégations des droits de l'homme, du droit international humanitaire face à la campagne de colonisation israélienne dans le Golan et à la souffrance des Syriens qui vivent sous le joug de l'occupation depuis plus d'un demi-siècle? Elles condamnent les politiques d'oppression et de discrimination raciale israéliennes. Elles condamnent le pillage des ressources naturelles du Golan. Mais qu'en est-il dans les faits du gaz naturel dans cette zone? Qu'en est-il du pétrole et de l'eau? Qu'en est-il des ressortissants syriens détenus dans les prisons israéliennes, en violation des Conventions de Genève de 1949? Et je me dois à cet égard de mentionner Sidqi Al-Maqt, le Mandela syrien, qui a passé 27 ans dans les geôles israéliennes.

Dans le contexte de la crise actuelle en Syrie, Israël a battu un nouveau record en termes de violations des droits de l'homme. Il appuie les terroristes dans la zone de séparation au Golan syrien, leur donnant la possibilité d'être soignés dans les hôpitaux israéliens, violant l'accord de séparation des forces de 1974, mettant en danger la vie des membres de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et violant les accords de 1948.

Les rapports du Secrétaire général sur la FNUOD et même les médias israéliens ont révélé cette vérité au grand jour. Israël a donné au Front el-Nosra le feu vert pour mener des attaques contre les habitants des villages du Golan. Le Front el-Nosra a ainsi tué 21 personnes dans le village de Hadar et menace les civils afin qu'ils cessent d'appuyer le Gouvernement syrien. Ces mouvements terroristes ont ainsi une plus grande liberté d'action, et il convient de se pencher sur ce problème avec sérieux et sans délai.

Nous félicitons la République islamique d'Iran pour l'accord final passé avec le cinq plus un. Cet accord historique renforce l'importance de la diplomatie et des solutions politiques à l'amiable pour résoudre les différends internationaux, loin des discours d'intimidation, de guerre et d'agression, et loin de l'imposition de sanctions illégales, telles celles qui ont visé pendant tant d'années le peuple iranien afin de le priver de son droit de posséder le savoir et la technologie

nécessaires et de les mettre au service de son bien-être et de sa prospérité.

La Syrie réaffirme les droits inaliénables des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier le droit énoncé à l'article IV de « développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaires à des fins pacifiques ».

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la Nouvelle-Zélande de son accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Nous vous souhaitons, Madame la Présidente, plein succès dans votre tâche et vous remercions d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie également le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères de sa présence et d'avoir présidé plus tôt la séance d'aujourd'hui. Nous tenons aussi à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général de son exposé très complet.

Un an après le lancement de la campagne d'agression israélienne contre Gaza, le peuple palestinien et la communauté internationale continuent d'espérer que le Conseil veillera à ce que justice soit faite et à ce que les auteurs des crimes commis durant cette campagne rendent des comptes. L'agression a duré 51 jours et a fait 2 251 morts du côté palestinien, en majorité des civils, y compris 551 enfants. Près de 12 000 maisons ont également été détruites, plus de 4 000 autres endommagées, de même que 540 écoles et 73 dispensaires. Le peuple palestinien continue de subir les répercussions de cette campagne, puisqu'il reste 100 000 Palestiniens déplacés à Gaza du fait de l'agression et du blocus qui entrave l'acheminement de l'aide.

Le Royaume d'Arabie saoudite tient Israël pour responsable de cette situation qui se détériore à Gaza. La souffrance imposée par Israël ne cessera pas tant que la communauté internationale et le Conseil de sécurité n'obligeront pas Israël à mettre fin à son agression et à ses politiques d'oppression racistes et coloniales contre le peuple palestinien. Nous ne devons pas oublier les victimes, les dizaines de milliers de blessés, les centaines d'enfants devenus orphelins l'été dernier. Nous ne devons pas oublier que Gaza continue de vivre une crise humanitaire à cause de l'agression et

du blocus imposé par Israël en violation flagrante du droit international.

Les politiques israéliennes ne mènent qu'à la destruction et tuent tout espoir de parvenir à une solution juste pour la cause palestinienne, une solution qui garantisse la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Le rapport de la Commission d'enquête indépendante créée par le Conseil des droits de l'homme confirme une nouvelle fois qu'Israël a violé le droit international et perpétré des crimes pouvant constituer des crimes de guerre durant sa campagne d'agression contre Gaza. Israël a pris pour cible des zones résidentielles et utilisé des armes explosives de grande portée contre des zones habitées, des hôpitaux, des écoles et des abris. Le rapport indique clairement qu'Israël a recouru systématiquement à la destruction comme arme de guerre. Le Royaume d'Arabie saoudite souligne qu'il importe qu'Israël soit tenu de rendre compte des crimes commis lors de l'attaque contre Gaza, ainsi que des crimes de guerre qu'il continue de perpétrer contre le peuple palestinien.

Mon pays trouve étrange qu'Israël ne soit pas inscrit sur la liste figurant à l'annexe du rapport annuel du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, liste connue sous le nom de « liste noire ». Mon pays considère que c'est là le signe d'une politique de deux poids deux mesures dans le rapport du Secrétaire général qui indique le nombre d'enfants tués. Les enfants palestiniens tués constituent le troisième chiffre le plus élevé enregistré depuis 2014. Le nombre d'écoles détruites ou endommagées en Palestine est le chiffre le plus élevé de toutes les situations de conflit survenues en 2014. C'est pourquoi nous réclamons une documentation objective et impartiale des événements et demandons que justice soit faite sans que cela donne lieu à une politique de deux poids deux mesures.

Pour que la paix et la justice règnent dans la région et pour instaurer une paix globale, il faut que justice soit faite et qu'Israël rende compte des crimes qu'il commet depuis le début de l'occupation. Le peuple palestinien continue de souffrir sous le joug de l'occupation israélienne. Israël continue d'agir en toute impunité et d'entraver le cours de la justice, ce qui a obligé l'État de Palestine, appuyé par la communauté internationale, à saisir la Cour pénale internationale pour obtenir la justice qui lui est refusée depuis des décennies.

La Palestine est devenue partie au Statut de Rome, une mesure pacifique dont nous nous félicitons. Nous attendons avec intérêt l'adhésion prochaine de la Palestine à l'ONU en qu'État souverain. Les actes d'agression d'Israël contre le peuple palestinien sont l'une des principales raisons de la persistance du conflit et tuent dans l'œuf tout espoir de régler durablement la situation palestinienne. Israël continue d'imposer des obstacles arbitraires aux Palestiniens qui veulent prier à la mosquée Al-Aqsa. Nous condamnons le fait qu'Israël empêche des musulmans d'exercer leur droit légitime à prier à la mosquée Al-Aqsa. C'est à Israël qu'incombe toute la responsabilité de la détérioration de la situation à Jérusalem, et toutes les répercussions négatives résultant des politiques racistes israéliennes à Jérusalem sont condamnables.

Nous condamnons également les tentatives de modifier l'identité historique et religieuse, ainsi que le statut juridique des lieux de culte, et nous appelons Israël à mettre immédiatement fin à toute action visant à changer la composition démographique de la ville de Jérusalem, y compris le processus de colonisation, la destruction de logements palestiniens, la privation des droits de résidence des Palestiniens, et leur expulsion de leurs foyers en violation du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Mon pays appuie tous les efforts internationaux axés sur un règlement définitif de la question de Palestine et sur la fin de l'occupation, conformément à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions de la légitimité internationale, en vue de créer un État palestinien dans les frontières du 4 juin 1967, ayant Jérusalem pour capitale.

Quatre ans après le début de la crise en République arabe syrienne, ce pays continue de connaître l'une des pires catastrophes humanitaires de ce siècle. Les autorités syriennes continuent d'intimider, d'affamer, de tuer et de détruire le peuple syrien. En raison de cette absence totale d'humanité et de la prolifération du terrorisme, le Royaume d'Arabie saoudite a condamné la présence de combattants terroristes étrangers armés en Syrie, dont le Hezbollah et d'autres parties sectaires qui viennent de l'étranger. Nous devons lutter contre le terrorisme en traitant de ses causes profondes.

Les autorités syriennes se livrent contre leur peuple à un génocide et à des opérations de marginalisation et de privation des droits humanitaires les plus fondamentaux. Nous voyons ce que font les

autorités syriennes avec l'appui du Hezbollah dans la ville de Zabadani où elles ont largué plus de 600 barils explosifs ces trois dernières semaines. Nous exhortons le Conseil de sécurité à condamner cette agression et à demander aux autorités syriennes d'arrêter de cibler les civils. Nous demandons au Conseil de condamner les crimes perpétrés à Qalamoun par le Hezbollah et d'autres parties sectaires qui viennent de l'étranger. Nous demandons au Conseil de mettre fin aux massacres en République arabe syrienne. Le Conseil ne peut plus se soustraire à sa responsabilité de régler la crise syrienne s'il veut rester crédible. Le silence du Conseil face aux événements en Syrie aide les autorités syriennes à mener leurs actions violentes et armées contre les civils.

Nous nous joignons à l'appel lancé pour que tous ceux qui ont utilisé des armes de destruction massive contre le peuple syrien, y compris des barils explosifs, des missiles et des gaz toxiques, répondent de leurs actes. Les auteurs de ces crimes, quelles que soient leurs affiliations politiques et leurs motivations, doivent être jugés. Mon pays est résolu à aider le peuple syrien à réaliser ses aspirations tout en préservant l'unité et l'intégrité territoriale du pays et les droits de ses enfants, quelle que soit leur appartenance religieuse ou ethnique.

Nous appelons le Conseil de sécurité à s'engager à mettre en œuvre les résolutions pertinentes et à mettre un terme aux souffrances du peuple syrien, ainsi qu'à appliquer dans son intégralité le Communiqué de Genève qui appelle à la création d'une autorité de transition.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande d'avoir, plus tôt, assuré la présidence de la présente séance. Nous remercions également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient pour son exposé complet et très instructif.

Les perspectives de paix au Moyen-Orient semblent plus éloignées que jamais auparavant. L'attitude inflexible et indéfendable adoptée par le Gouvernement extrémiste israélien a gelé toute possibilité de reprise du processus de paix et d'un règlement politique basé sur la solution des deux États. À l'extrémisme israélien répond une radicalisation accrue à Gaza et en Cisjordanie.

Plus tôt ce mois-ci, nous avons marqué le premier anniversaire de l'agression israélienne contre Gaza, qui a duré 51 jours et laissé Gaza en ruines.

Le rapport de la Commission d'enquête indépendante établie par le Conseil des droits de l'homme concernant le conflit de Gaza est révélateur. Il rappelle que les préoccupations en matière de sécurité n'autorisent pas Israël à ignorer les obligations que lui impose le droit international. Il se dit également préoccupé par l'impunité dont jouissent les forces israéliennes qui violent le droit international humanitaire et des droits de l'homme, des forces qui refusent de changer leur manière d'agir alors qu'elles savent que leurs actions à Gaza ont fait quantité de morts et de destructions. Et ceci, dit la Commission, pourrait être assimilé à des crimes de guerre.

La non-application continue des recommandations relatives aux violations formulées précédemment par des commissions similaires garantit pratiquement qu'elles se reproduiront de manière systématique. Il faut mettre fin à cette impunité. La pleine mise en œuvre de la résolution du Conseil des droits de l'homme en date du 1^{er} juillet 2015 parrainée par l'Organisation de la coopération islamique et dirigée par le Pakistan serait, nous l'espérons un pas vers la fin de ce cycle d'impunité.

Les ravages subis par Gaza ne sont qu'un aspect des épreuves quotidiennes subies par les Palestiniens du fait de l'oppression israélienne. Le blocus de Gaza, vieux de huit ans, le régime de détention, le recours excessif à la force contre les civils palestiniens et les activités illégales de peuplement continuent et persistent. Il est déchirant de voir que, sur les 12 500 maisons et plus qui ont été complètement détruites à Gaza, pas une n'a encore été reconstruite jusqu'à présent.

La communauté internationale doit agir pour soulager la souffrance du peuple de Gaza, particulièrement parce qu'elle en porte en partie la responsabilité. Nous n'avons pas honoré, collectivement, nos engagements. Seule 28 % de la somme promise à la Conférence du Caire en octobre 2014 a été décaissée jusqu'à présent.

Nous pensons que la voie d'une paix durable au Moyen-Orient ne peut que résider dans une solution à deux États et dans la fin de l'occupation israélienne de toutes les terres arabes. Cet organe, en sa qualité de premier garant de la paix et de la sécurité internationales, doit prendre sa responsabilité au sérieux. Nous appelons le Conseil de sécurité à adopter une résolution fixant les échéances et paramètres de la création d'un État indépendant, viable et contigu de Palestine fondé sur les frontières d'avant 1967 et ayant pour capitale

Jérusalem-Est. Il est également impératif de mettre en place un mécanisme international chargé de la gestion de ce processus.

L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) représente une menace grandissante à la sécurité dans tout le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et même au-delà. Une solution purement militaire n'est ni suffisante ni permanente dans ses effets. Une stratégie d'ensemble, militaire, politique, économique et sociale, s'impose pour faire échec à un mouvement motivé par une idéologie de haine et de violence atroce.

En Iraq, il faut faire face à l'EIIL et le repousser, et c'est l'État qui doit s'en charger, et non des milices sectaires. On n'y parviendra que si la population minoritaire est pleinement rassurée sur sa sécurité et le respect de ses droits fondamentaux. Une paix durable ne peut être obtenue qu'au moyen de solutions politiques, et non simplement d'engagements militaires.

La Syrie continue de se vider de son sang. En plus de défaire l'EIIL, il est nécessaire de rechercher sérieusement une solution politique en Syrie. Nous nous félicitons des consultations entreprises à Genève par l'Envoyé spécial, Staffan de Mistura, au sujet de la Syrie. Nous attendons avec intérêt le plan de paix global qu'il présentera, dont nous espérons qu'il recueillera l'appui des parties au conflit ainsi que de la communauté internationale. Le dialogue, nous en sommes persuadés, est le seul moyen de sortir de ce borbier.

Au Yémen, le Pakistan est préoccupé de ce que la trêve humanitaire n'ait pas tenu. Nous exhortons les parties au conflit à retourner à la table de négociation. Le Gouvernement légitime du Yémen doit être rétabli. C'est un effort qui doit être conduit par la diplomatie et le dialogue.

Enfin, mon pays accueille avec satisfaction l'accord d'importance historique récemment obtenu avec l'Iran qui, s'il est mis en œuvre intégralement et sincèrement, est susceptible de contribuer non seulement à la non-prolifération nucléaire mais également à la stabilité, à la coopération et à la croissance économique au niveau régional. Il devrait aussi permettre d'ouvrir la voie à des consultations rapprochées et même un accord sur la façon d'aborder les problématiques régionales pressantes, lesquelles, en dernière analyse, nécessitent des solutions régionales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Antonio de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Nouvelle-Zélande d'avoir convoqué cet important débat public, ainsi que le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé. Le Brésil prend également acte des déclarations faites par le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de l'État de Palestine.

Nous nous livrons aujourd'hui à cet exercice sur fond de tensions et de menaces croissantes à la paix et à la sécurité internationales dans différentes parties de la région. L'extrémisme violent qui fait le lit du terrorisme international est en recrudescence, répandant la peur, violant les droits de l'homme et le droit international humanitaire, et compliquant encore la tâche d'instauration de la paix et de la stabilité dans la région.

Nous demeurons profondément troublés par la paralysie du processus de paix entre Israël et la Palestine. La communauté internationale ne doit pas rester passive, car chaque jour nous voyons la violence augmenter et la viabilité de la solution des deux États s'amenuiser suite à l'expansion continue des colonies de peuplement israéliennes.

Une année après le dernier conflit en date, la situation à Gaza demeure profondément affligeante. Il est atterrant d'apprendre qu'au cours des 15 dernières années, le nombre d'habitants de Gaza ayant eu besoin d'aide humanitaire a été multiplié par dix, passant de 80 000 en 2000 à 890 000 en 2015.

Dans ces conditions, il n'est tout simplement pas envisageable d'accepter le statu quo. Nous réitérons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il s'acquitte pleinement de ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies et appuie et gère activement le processus de paix. Il est de notre responsabilité à tous, collectivement, de faire le nécessaire pour que soit relancé un processus de négociation permettant d'aboutir rapidement à une solution à deux États. Nous nous félicitons des initiatives multilatérales en la matière, telles que celle dont la France est à l'origine au Conseil de sécurité sur la relance des pourparlers de paix.

En ce qui concerne la Syrie, c'est avec un profond regret que nous constatons que, trois ans après l'adoption du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), les perspectives de règlement effectif du conflit restent lointaines. Les attaques aveugles perpétrées contre la population civile, y compris l'utilisation comme armes

de substances chimiques et de barils d'explosifs, sont tout simplement inadmissibles. Toutes les parties au conflit doivent se conformer à leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment en ménageant un accès sûr, complet et sans entrave aux organisations humanitaires, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas de solution militaire à la crise syrienne. Il est grand temps que les parties engagent de bonne foi des négociations politiques visant à mettre fin au conflit. Nous réaffirmons notre appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Staffan de Mistura, et attendons avec intérêt d'entendre les recommandations qu'il fera sur la mise en œuvre du Communiqué de Genève sur la base des consultations qu'il a tenues avec plusieurs parties au cours des dernières semaines. Nous apprécions également les efforts que fait la Fédération de Russie pour promouvoir le dialogue entre les parties.

Une fois de plus, nous saluons la remarquable générosité dont font preuve de nombreux pays de la région, y compris la Turquie, le Liban, la Jordanie et l'Égypte, qui ont reçu l'essentiel des réfugiés syriens. Le Brésil a également apporté sa contribution aux efforts humanitaires en délivrant plus de 7 000 visas d'entrée à des résidents syriens touchés par la crise et en fournissant vivres et médicaments destinés à améliorer la situation critique des réfugiés et des personnes déplacées dans la région.

Nous appuyons les efforts faits par le Gouvernement libanais pour surmonter les difficultés provoquées par les retombées de la guerre en Syrie. À cet égard, le Brésil exhorte tous les acteurs politiques pertinents à n'épargner aucun effort pour mettre fin au vide de la présidence au Liban. Nous sommes convaincus qu'une telle avancée renforcerait davantage le pays face aux difficultés politiques et sécuritaires qu'il rencontre actuellement. Nous appuyons également fermement la politique de dissociation par rapport aux crises régionales qui a été arrêtée dans le cadre de la Déclaration de Baabda de juin 2012.

En dépit de ces graves difficultés au Moyen-Orient, il y a des raisons d'espérer. Nous aimerions conclure cette déclaration en exprimant une fois encore la grande satisfaction du Brésil face à la conclusion récente du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien et à son adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité, dont nous nous

félicitons réellement. Nous félicitons toutes les parties à l'accord de la volonté politique, de la persévérance et de la détermination dont elles ont fait preuve durant un processus de négociation complexe et éminemment névralgique. Ces qualités vont également revêtir une importance cruciale dans la mise en œuvre de cet accord.

Le Brésil a toujours appuyé les efforts diplomatiques visant à garantir le caractère pacifique du programme nucléaire iranien et la normalisation des relations de l'Iran avec la communauté internationale, y compris au moyen de la Déclaration de Téhéran de 2010. Le Plan d'action global commun démontre l'efficacité de la diplomatie s'agissant d'aplanir les différences et d'instaurer une paix réellement durable.

Nous sommes convaincus que le succès obtenu à Vienne contribuera de façon considérable à l'inauguration d'une phase nouvelle et fructueuse des relations entre l'Iran et les autres parties à l'accord. Cet accord contient en germe une réduction potentielle des tensions internationales et régionales, pour le plus grand bien de l'ensemble de la communauté internationale. Le Brésil se tient prêt à continuer de collaborer par des moyens pacifiques au renforcement de la stabilité, de la paix et de la prospérité au Moyen-Orient.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Stener (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège accueille également avec satisfaction l'accord historique récent conclu entre les pays du groupe des cinq plus un et l'Iran sur le programme nucléaire iranien. Nous nous tenons prêts à aider et appuyer l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la tâche importante et exigeante de supervision de la mise en œuvre de l'accord. Il y a lieu d'espérer que cet accord rendra possible le règlement d'autres questions pressantes dans la région.

Cela fait plus d'une année que les efforts déployés afin de parvenir à une solution à deux États au conflit israélo-palestinien sont suspendus. L'heure est venue pour que la communauté internationale trouve des moyens concertés d'aider les parties à redynamiser le processus de paix. La Norvège salue l'initiative de l'Union européenne tendant à examiner comment l'on peut élargir l'appui apporté au processus. Le Conseil de sécurité se doit également d'étudier de quelle façon il peut apporter son concours.

La Norvège estime qu'un moyen important de préparer le terrain en vue d'une relance du processus

est de renforcer l'économie palestinienne et de continuer d'améliorer les institutions palestiniennes de gouvernance. La viabilité de ces institutions a été sérieusement menacée par la réduction de l'espace économique. Si l'on veut que l'économie palestinienne puisse prospérer, il est essentiel d'améliorer l'accès au marché.

La Norvège appelle donc Israël à intensifier ses efforts – en collaboration avec l'Autorité palestinienne et selon les modalités établies par les Accords d'Oslo et le Protocole de Paris – pour régler les problèmes en suspens, laisser plus de place à l'activité économique palestinienne et améliorer la viabilité financière de l'Autorité palestinienne, qui a besoin d'un appui accru de la part de ses donateurs. Pour faire suite à la réunion technique du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens qui s'est tenue à Bruxelles le 27 mai, la Norvège organisera une réunion dudit Comité au niveau ministériel à New York en septembre. L'objectif est de régler les problèmes et de donner les directives politiques nécessaires pour accroître les efforts des donateurs. Nous appelons les parties à s'abstenir de toute mesure de provocation. Le gel du projet israélien de démolir le village palestinien de Soussiya serait considéré comme un geste de bonne volonté.

Des avancées ont été enregistrées dans la reconstruction de Gaza, mais les progrès sont encore beaucoup trop lents en termes d'accès, de financement et d'unification de l'administration. La Norvège note avec satisfaction qu'Israël a autorisé l'importation d'une quantité plus importante de marchandises, et que l'Égypte a étendu les heures d'ouverture du passage de Rafah. Nous appelons Israël à lever encore davantage les restrictions d'accès à Gaza. Nous appelons également les donateurs à honorer les engagements qu'ils ont pris lors de la Conférence internationale du Caire sur la Palestine, intitulée « Reconstruire Gaza », et demandons aux Palestiniens de renouveler leurs efforts pour réunir les administrations de Gaza et de la Cisjordanie sous l'égide de l'Autorité palestinienne.

Nous avons été horrifiés par l'attentat à la bombe perpétré dans la province de Diyala en Iraq, ainsi que par celui commis en Turquie, où des jeunes accomplissant une mission idéaliste de paix et de reconstruction ont été brutalement pris pour cible. Récemment, le terrorisme a fait des victimes parmi des touristes sur une plage en Tunisie et des fidèles dans une mosquée au Koweït.

En Iraq, nous avons constaté des progrès dans la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), mais certains problèmes évidents demeurent. Des messages exempts de sectarisme doivent tenter de contrer les forces qui alimentent les peurs et les actions extrémistes. Il convient de féliciter le Premier Ministre iraquien, M. Al Abadi, pour les efforts qu'il déploie à cet égard. Nous encourageons le Gouvernement iraquien à intensifier encore davantage ses efforts de réconciliation et à donner à toutes les communautés composant l'Iraq un véritable enjeu à défendre dans l'avenir de l'État. La lutte contre l'EIIL prendra du temps. Au fur et à mesure que les villes et villages iraqiens et syriens seront libérés, il importe que l'état de droit et le respect des droits de l'homme remplacent le règne de la terreur.

La situation en Syrie devient de plus en plus désespérée et le pays est fragmenté. Les acteurs régionaux et internationaux concernés doivent redoubler d'efforts pour trouver une solution politique au conflit armé. La Norvège appuie tous les efforts entrepris à cette fin, et en particulier ceux de l'Envoyé spécial de l'ONU, M. Staffan de Mistura. Mais ce dernier ne peut faire de progrès que sur les questions sur lesquelles le Conseil est en accord. Par conséquent, tous les États Membres ont la lourde responsabilité d'agir de concert, de collaborer avec les parties et d'ouvrir la voie à une solution politique. La Norvège demande en outre que les acteurs humanitaires puissent avoir un accès total et sans danger à tous les Syriens dans le besoin.

Enfin, sous l'égide du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Bernardino León, l'accord de Skhirat constitue une première étape essentielle vers la fin du conflit armé en Libye. La Norvège exhorte vivement la partie absente à Skhirat à aborder ses préoccupations non résolues au cours des négociations annexes restantes. Pour qu'il ait des chances réelles de succès, l'accord final doit se fonder sur un vaste consensus libyen.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Hallergard (*parle en anglais*) : Je remercie la Nouvelle-Zélande, et en particulier le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères, d'avoir convoqué la présente séance et de la présider. Je remercie également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé et du travail acharné et admirable qu'il accomplit sur cette question difficile.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne demeure attachée à un règlement juste et global du conflit israélo-palestinien. Il n'y a pas d'autre choix qu'une solution négociée prévoyant deux États, dont la viabilité est pourtant constamment mise à mal par de nouvelles actions sur le terrain. Nous exhortons les deux camps à faire montre par des actes concrets de leur attachement déclaré à la solution des deux États. L'Union européenne les aidera activement à créer le climat de confiance nécessaire pour engager dès que possible des négociations constructives.

La priorité immédiate doit être donnée à la grave situation qui prévaut à Gaza. Toutes les promesses faites par la communauté internationale doivent être honorées. Nous sommes également préoccupés par le cruel manque de fonds auquel se heurte l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et nous appelons tous les donateurs concernés à accroître leurs contributions.

L'Union européenne estime que le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme par les États et les acteurs non étatiques, y compris celui du principe de responsabilité, est indispensable à la paix et à la sécurité dans la région.

Nous nous félicitons des récentes mesures prises par Israël pour assouplir les restrictions imposées à Gaza. D'autres mesures positives sont désormais nécessaires pour garantir l'acheminement complet de l'aide humanitaire, la reconstruction et le relèvement économique, et ce de façon permanente. Nous appelons à un changement radical de la situation politique, économique et sécuritaire à Gaza, y compris l'ouverture totale et définitive des points de passage, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Les tirs de roquettes effectués récemment par des groupes militants sont inacceptables et mettent une fois encore en évidence le risque d'escalade. Toutes les parties prenantes doivent souscrire à la non-violence et à la paix. Nous appelons toutes les parties à se mettre d'accord sur un cessez-le-feu durable qui empêche le

retour du conflit, consolide Gaza en tant que partie intégrante d'un futur État palestinien, et renforce le lien entre Gaza et la Cisjordanie.

L'Union européenne demande instamment à toutes les factions palestiniennes de trouver un terrain d'entente, fondée sur la non-violence et la réconciliation, et de travailler ensemble à satisfaire les besoins des Palestiniens. Nous les appelons en outre à faire de la réconciliation et du retour de l'Autorité palestinienne à Gaza une priorité absolue. L'Autorité doit s'impliquer davantage à cet égard et assumer toutes les fonctions gouvernementales à Gaza. L'Union européenne est disposée à apporter son plein appui à ces efforts.

Nous sommes déterminés à coopérer avec toutes les parties pour contribuer au développement socioéconomique de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et pour autonomiser les institutions palestiniennes dans la perspective de la création de l'État. Nous soulignons que des actions comme l'assouplissement des restrictions doivent faire partie d'un changement fondamental de la politique à l'égard du territoire palestinien occupé. Nous demandons à Israël d'autoriser l'accélération de la construction de la Palestine, ainsi que le développement socioéconomique dans la Zone C. Nous appelons en outre les autorités israéliennes à mettre un terme à leurs projets de transfert forcé de la population des communautés de Soussiya et d'Abou Nouar et de démolition de leurs infrastructures et de leurs logements palestiniens.

Préserver la viabilité d'une solution des deux États est au cœur de la politique de l'Union européenne. À cet égard, tout en rappelant que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international, l'Union européenne réaffirme sa ferme opposition à la politique israélienne de colonisation et à toutes les mesures prises à cet égard, comme la construction de la barrière de séparation au-delà des frontières de 1967, les démolitions et confiscations de biens – y compris celles de projets financés par l'Union européenne – les expulsions, les transferts forcés – notamment de Bédouins – la construction d'avant-postes illégaux, la violence des colons et les restrictions de circulation et d'accès. Toutes ces mesures mettent sérieusement en péril la solution des deux États. Les activités de colonisation à Jérusalem-Est compromettent sérieusement la possibilité pour Jérusalem de devenir la future capitale des deux États. Nous continuerons de surveiller de près les faits nouveaux sur le terrain et leurs implications au sens large, et sommes prêts à

prendre des mesures supplémentaires afin de protéger la viabilité de la solution prévoyant deux États. L'Union européenne et ses États membres réaffirment leur engagement à garantir la poursuite de la mise en œuvre pleine et effective de la législation européenne existante et des accords bilatéraux applicables aux produits issus des colonies. Nous nous engageons à faire en sorte que, conformément au droit international, tous les accords conclus entre l'État d'Israël et l'Union européenne indiquent clairement et explicitement qu'ils ne s'appliquent pas dans les territoires occupés par Israël depuis 1967.

L'instauration d'une paix juste et durable exige l'intensification des efforts de la communauté internationale. L'Union européenne travaillera activement à la mise à jour d'une démarche multilatérale concernant le processus de paix, en consultation avec toutes les parties prenantes. La création d'un groupe d'appui international est l'un des moyens de contribuer à cet objectif. La position de l'Union européenne sur les paramètres, telle qu'elle a été énoncée dans les conclusions du Conseil des affaires étrangères de juillet 2014, jette les fondements d'un consensus sur la manière de procéder à l'avenir. L'Union européenne est prête à collaborer avec les partenaires régionaux sur la base de l'Initiative de paix arabe et se félicite des efforts constants déployés par le Quatuor à cet égard.

Il est nécessaire et urgent de régler durablement le conflit en Syrie. Nous appuyons pleinement les efforts de l'Envoyé spécial Staffan de Mistura afin de relancer le processus politique. Nous espérons que les consultations de Genève aideront à donner le coup d'envoi d'un processus politique dirigé par les Syriens, sans exclusive, qui aboutira à une transition conforme aux dispositions du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe) et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Notre objectif ultime est d'aider à édifier une Syrie démocratique et pluraliste. Cette approche politique est au cœur de la stratégie régionale qu'a adoptée l'Union face à la situation en Syrie et en Iraq et à la menace que fait peser l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), également appelé Daech. En Iraq, l'Union européenne continuera de coopérer étroitement avec le Gouvernement, en appuyant autant que possible ses efforts pour restaurer une gouvernance sans exclusive et la stabilité. En Syrie, une transition politique inclusive est indispensable à une paix et une stabilité durables. Tous les États Membres, conformément aux résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), doivent prendre des mesures décisives

pour endiguer le flux des combattants étrangers, ainsi que pour lutter contre le financement de l'EIIL/Daech et contre sa rhétorique de haine. La guerre brutale que mène le régime d'Al-Assad contre son propre peuple, les violations massives des droits de l'homme qu'il commet et son obstruction systématique aux réformes démocratiques ont contribué à la montée en puissance de l'EIIL/Daech en Syrie. Du fait de ses politiques et de ses actes, le régime d'Al-Assad ne peut pas être un partenaire dans la lutte contre Daech.

Plus de 220 000 Syriens ont été tués et plus de la moitié de la population est déplacée. La paix continuera de nous échapper en Syrie tant que l'impunité régnera. Les auteurs de violations et d'abus doivent répondre de leurs actes. Dans une lettre en date du 18 juin, 71 pays, dont tous les États membres de l'Union européenne, ont fait part de leur indignation face à la brutalité incessante et incontrôlée en Syrie, en particulier avec le recours systématique aux barils d'explosifs. La réunion selon la formule Arrria convoquée par la France et l'Espagne le 26 juin a clairement montré au Conseil l'effroyable tribut que l'utilisation généralisée des barils d'explosifs par le régime d'Al-Assad prélevait sur les civils. Nous condamnons avec force ces attaques aveugles, de même que le siège incessant des zones habitées, le fait d'affamer les civils comme méthode de guerre, et la détention arbitraire et la torture de milliers de Syriens. Nous estimons qu'il est grand temps que le Conseil assure le suivi de ses propres résolutions, notamment des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014), et que l'heure est venue de prendre des mesures résolues pour mettre fin à ces violations constantes du droit international et des résolutions du Conseil.

Nous sommes tout aussi préoccupés par les informations qui nous parviennent fréquemment selon lesquelles des produits chimiques toxiques, comme le chlore, ont été utilisés en tant qu'armes en Syrie. Utiliser le gaz chloré comme arme constitue une violation de la Convention sur les armes chimiques, ainsi que des résolutions 2118 (2013) et 2209 (2015). Ces deux résolutions prévoyaient le recours à d'autres mesures au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies en cas de non-respect. Nous appuyons avec fermeté l'initiative en cours d'examen au Conseil visant à établir un mécanisme d'attribution des responsabilités par le biais d'un dispositif d'enquête conjoint de l'ONU et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Je voudrais pour terminer insister sur la détermination de l'Union européenne à continuer

d'apporter son appui aux Syriens et aux pays qui accueillent des réfugiés dans cette région touchée par la crise, en particulier le Liban, la Jordanie et la Turquie. Au total, l'Union européenne a mobilisé plus de 3,7 milliards d'euros depuis que la crise syrienne a éclaté. Lors de la troisième conférence d'annonces de contributions tenue au Koweït, le 31 mars, l'Union et ses États membres ont fait des promesses de dons s'élevant à près de 1,1 milliard d'euros.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés et de transmettre la reconnaissance du Mouvement à la Nouvelle-Zélande et à son Ministre des affaires étrangères, M. Murray McCully, pour avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, en ce moment critique pour la Palestine, le peuple palestinien et le Moyen-Orient. Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov, de son exposé riche d'informations.

Le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité de longue date avec le peuple palestinien et pour renouveler son appui à la réalisation de ses aspirations nationales légitimes et de ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à la liberté dans un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'à un règlement juste de la difficile situation des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Nous devons garder à l'esprit que les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale contiennent les principes fondamentaux d'un règlement juste, durable et pacifique. La question de Palestine est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis plus de 67 ans, soit la quasi-totalité de l'existence de l'Organisation. Ce n'est donc pas par manque d'attention que le conflit et ses injustices perdurent. Cette persistance est plutôt due à l'absence de volonté politique et à l'échec répété du Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités, ce qui ne laisse au peuple palestinien que peu d'espoir de voir se concrétiser ses droits à l'autodétermination, à

la liberté, à la justice et à la paix, qui lui sont refusés depuis si longtemps.

Le peuple palestinien a beau, depuis des décennies, participer de bonne foi aux efforts de paix et faire la preuve, comme ses dirigeants, de son attachement au droit international, réaffirmé par l'adhésion récente de la Palestine à plusieurs conventions et traités internationaux, la situation effroyable et les difficultés de la Palestine se sont aggravées sur tous les fronts. Cela est directement attribuable aux politiques et pratiques illégales d'Israël, qui ont enraciné l'occupation, causé des souffrances généralisées et sapé de manière flagrante tous les efforts de paix, au point que la viabilité de la solution des deux États est désormais sérieusement mise en doute.

Tandis que nous sommes témoins des violations de plus en plus nombreuses du droit international – notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme – commises par Israël, Puissance occupante, nous soulignons qu'il est grand temps que la communauté internationale prenne des mesures déterminées et historiques pour mettre fin à l'occupation des terres palestiniennes et ouvrir la voie à un règlement juste et pacifique du conflit. Ce faisant, le Conseil s'acquitterait de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies, et contribuerait véritablement au règlement du conflit israélo-palestinien, lequel est au cœur du conflit israélo-arabe et reste une source de grave préoccupation pour la région et pour la communauté internationale, ainsi que pour les perspectives de paix et de stabilité mondiales.

L'an dernier à la même époque, Israël commettait un acte d'agression militaire contre la bande de Gaza assiégée. Cette agression a duré 51 jours, au cours desquels Israël a tué, blessé et traumatisé de très nombreux civils palestiniens et a causé la destruction massive de ses foyers et infrastructures. Selon le rapport de la Commission d'enquête indépendante du Conseil des droits de l'homme, l'ampleur de la destruction à Gaza était sans précédent et des violations graves du droit international humanitaire, parfois équivalentes à des crimes de guerre, ont été commises par les forces d'occupation israéliennes. D'après le résumé du rapport de la Commission d'enquête établie par le Secrétaire général (S/2015/286) pour faire la lumière sur certains incidents ayant touché les écoles gérées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les

réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), du fait des opérations menées par Israël pendant le conflit en 2014, au moins 44 Palestiniens ont été tués et 227 blessés dans sept écoles de l'UNRWA qui étaient utilisées comme abris d'urgence.

Le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2015/409) indique qu'au moins 540 enfants palestiniens ont été tués pendant le conflit, et 2955 autres blessés. Au moins 262 écoles, 274 jardins d'enfants et 17 hôpitaux de Gaza ont été endommagés, contre trois écoles seulement en Israël. Ce rapport conclut que les conséquences d'une ampleur sans précédent et inacceptable que les opérations militaires ont eues sur les enfants soulèvent de vives préoccupations quant au respect du droit international humanitaire par Israël, notamment des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution lors d'une attaque, ainsi que du droit international des droits de l'homme, en particulier pour ce qui est du recours excessif à la force.

Israël n'a toujours pas eu à répondre de ces crimes, malgré le fait que les forces d'occupation ont lancé des dizaines de milliers de missiles, de bombes et d'obus d'artillerie et ont tiré à balles réelles sur la population civile palestinienne sans défense dans le cadre d'une attaque brutale qui a coûté la vie à plus de 2 200 Palestiniens, en majorité des civils, y compris des centaines de femmes et d'enfants, blessé plus de 11 000 personnes, déplacé des centaines de milliers d'autres et terrorisé la population tout entière.

Il est inacceptable que cette catastrophe humanitaire, délibérément infligée au peuple palestinien par la Puissance occupante, continue de ne donner lieu à aucune réparation et qu'un an plus tard, pas une seule des plus de 12 000 habitations qui ont été complètement détruites n'ait été reconstruite, étant donné que le blocus israélien illégal continue de faire obstacle à la reconstruction; que plus de 100 000 personnes soient toujours sans abri et que les conditions socioéconomiques ne cessent de se dégrader, car Gaza continue d'être asphyxiée par le blocus et isolée du reste de la Palestine et du monde. Il est inacceptable que l'impunité dont jouit Israël persiste sans conséquence. Il ne peut y avoir de justification à des actes aussi inhumains et criminels. Nous exhortons à nouveau le Conseil de sécurité à respecter la Charte et à s'acquitter de ses obligations morales en prenant les mesures qui s'imposent pour corriger cette injustice.

Le Conseil de sécurité doit également prendre des mesures pour mettre fin à la colonisation illégale par Israël du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conformément au droit international, notamment la quatrième Convention de Genève et ses propres résolutions. Comment le Conseil peut-il rester silencieux alors qu'Israël poursuit délibérément et systématiquement ses activités de peuplement, la construction du mur, la confiscation et l'annexion de facto de terres palestiniennes, anéantissant toute chance de concrétiser la solution des deux États pour rétablir la paix? Ces violations systématiques et d'autres, telles que la démolition de maisons, le déplacement forcé de civils palestiniens, les arrestations et détentions de Palestiniens, dont des enfants, ainsi que les violences, provocations et actes de terreur incessants des colons et des extrémistes israéliens, y compris sur des sites religieux, en particulier la mosquée Al-Aqsa dans Jérusalem-Est occupée, ont continué sans relâche, ce qui a aggravé la situation déjà fragile sur le terrain. Il est impératif de s'attaquer sans plus attendre à ces violations si nous voulons empêcher une nouvelle déstabilisation et sauver la solution des deux États fondée sur les frontières d'avant 1967.

Le Conseil de sécurité ne peut pas rester les bras croisés dans la recherche d'une solution juste et pacifique à la question de Palestine. Le Mouvement des pays non alignés exhorte une fois de plus le Conseil de sécurité à agir sans plus tarder pour mettre fin à la souffrance du peuple palestinien en prenant des mesures résolues visant à mettre un terme à l'occupation israélienne, à contribuer à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et à instaurer à la paix et la sécurité, et ce, afin de mettre fin à ce conflit prolongé qui a si gravement déstabilisé la région et mis à mal le droit international et notre système international dans son ensemble.

Le Mouvement des pays non alignés estime que le message est clair dans le monde entier. Il est grand temps de mettre fin à cette odieuse occupation israélienne et à l'impunité qui a causé tant de souffrances, provoqué tant de crises, semé tant d'instabilité et de colère dans tout le Moyen-Orient, et qui continue de nuire à la paix et à la sécurité régionales et mondiales. La position du Mouvement des pays non alignés vis-à-vis du conflit israélo-palestinien et de la question de Palestine dans son ensemble est claire et ferme, comme il ressort de ses réunions au sommet et de ses déclarations ministérielles des dernières décennies. Le Mouvement des pays non alignés continuera donc inlassablement à exhorter le

Conseil de sécurité à agir conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte, à ses résolutions et aux dispositions applicables du droit international qui contiennent la solution au conflit. Nous soulignons le rôle important que doivent jouer les membres du Groupe du Mouvement des pays non alignés qui siègent au Conseil à cet égard et appelons à un engagement actif à assumer notre responsabilité collective dans la recherche d'une solution.

Le Liban continue de subir les effets de la violation par Israël de ses frontières et de l'incursion de ce dernier sur son territoire, suivies par des années d'occupation et d'agression. Malheureusement, Israël continue de violer l'espace aérien libanais et d'intensifier ses incursions au-dessus du Liban. Ces activités constituent une violation flagrante de la souveraineté libanaise et des résolutions internationales pertinentes, en particulier la résolution 1701 (2006). Les dispositions de cette résolution doivent être appliquées de manière à garantir la consolidation des fondements de la stabilité et de la sécurité au Liban et à empêcher Israël de se livrer à ses violations quotidiennes de la souveraineté libanaise.

En ce qui concerne le Golan syrien occupé, le Mouvement des pays non alignés condamne toutes les mesures qu'Israël, Puissance occupante, a prises pour en modifier le statut juridique, physique et démographique et qui se sont intensifiées après le déclenchement de la crise en Syrie. Le Mouvement des pays non alignés exige de nouveau qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence néo-zélandaise d'avoir organisé le présent débat public. Ma délégation tient également à saluer le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères, S. E. M. Murray McCully, que nous remercions d'avoir présidé ce débat en début de journée. Nous remercions également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov, de son exposé fort utile.

Avant de faire quelques observations à titre national, je tiens à m'associer à la déclaration prononcée tout à l'heure par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non

alignés et à la déclaration que fera le représentant du Koweït au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous nous réunissons à un moment où le Moyen-Orient traverse une période sombre, d'où la nécessité, notamment de la part du Conseil de sécurité, de porter un regard nouveau et plus attentif sur la situation, mais aussi de renouveler notre détermination à régler ce problème de manière globale, non seulement sur le front politique, mais également en ce qui concerne les aspects humanitaires de la crise. Je vais, si le Conseil me le permet, mettre l'accent sur la question de Palestine.

L'Indonésie défend de longue date et sans fléchir les droits du peuple palestinien. Nous défendons son droit à vivre en paix en tant que peuple à l'intérieur de son propre État. À cette fin, nous appuyons fermement la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la reconnaissance de l'État de Palestine par un nombre croissant de pays et d'entités, l'adhésion de la Palestine à plusieurs traités internationaux et son admission au sein d'organisations internationales. Nous appuyons résolument les efforts déployés par la Palestine pour devenir Membre à part entière de l'ONU, ce qui la mettra sur un pied d'égalité avec la communauté des États souverains.

L'Indonésie est profondément préoccupée par l'obstruction persistante de la voie qui mène à la paix. Nous tenons à souligner qu'il est urgent de relancer le processus de paix, voire de convoquer une conférence internationale pour tenir des délibérations sur la question. À cet égard, la nécessité d'examiner le rôle et le mandat du Quatuor est également devenue criante. L'Indonésie appuie les idées et les initiatives visant à créer un cadre propice à la relance du processus de paix sur la base de paramètres clairs et d'un calendrier défini. Nous estimons que ces idées et ces initiatives peuvent nous offrir une nouvelle possibilité de prendre des mesures afin de débloquent le processus de paix.

Il est indéniable que la situation humanitaire se détériore dans le territoire palestinien occupé. Il y a un an, en 2014, Israël lançait son dernier assaut contre Gaza. Une fois l'assaut terminé, le nombre de victimes palestiniennes recensées était largement supérieur à 2 200, dont plus de 550 enfants et 299 femmes. L'assaut a également fait plus de 11 000 blessés, dont un grand nombre de blessés graves. À la fin des 51 jours de bombardements, une grande partie de Gaza était en ruines, et des infrastructures vitales – notamment des

écoles, des routes et des hôpitaux – avaient été réduites en cendres. S'en est suivi un cauchemar humanitaire sans précédent puisque plus de 100 000 personnes se sont retrouvées sans domicile. À ce jour, Gaza est faiblement approvisionnée en électricité et en eau. Selon la Banque mondiale, le taux de chômage à Gaza – 43 % – est le plus élevé au monde. Près de 80 % de la population dépendent d'une aide. L'avenir des jeunes de Gaza est sombre.

À maintes occasions, nous avons appelé à inverser cette situation et prié la communauté internationale de redoubler d'efforts pour prévenir une nouvelle agression israélienne. Cela suppose de prendre des mesures pour amener les responsables de cette agression, qui a fait un grand nombre de victimes civiles palestiniennes, à rendre des comptes.

Malheureusement, depuis le cessez-le-feu décrété en 2014, les forces israéliennes ont poursuivi leur règne de terreur dans tout le territoire palestinien occupé. Israël poursuit la construction du mur de séparation, continue de confisquer des terres palestiniennes, de démolir des maisons et des biens, de déplacer et d'évacuer de force des familles palestiniennes, et de prendre pour cible et d'arrêter des Palestiniens sans aucune considération pour les droits de l'homme. En outre, Israël continue de construire des colonies illégales dans toute la Palestine occupée, en particulier à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée, au mépris du droit international et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé* (A/ES-10/273).

L'Indonésie appelle de nouveau le Conseil de sécurité à assumer les responsabilités que lui a confiées la Charte des Nations Unies et à mettre un terme au conflit sans plus attendre. Le Conseil doit consentir des efforts renouvelés afin de relancer le processus de paix, en garantissant avant tout le respect par Israël des lois internationales applicables et des résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier les résolutions du Conseil. Nous estimons que les efforts conjugués de plusieurs organes et organismes des Nations Unies en vue de trouver une solution globale au conflit palestinien apporteront une contribution importante à cette fin.

Enfin, ma délégation se félicite de l'accord conclu entre les cinq plus un et la République islamique d'Iran en ce qui concerne son programme nucléaire. C'est une réalisation historique, et nous espérons qu'elle imprimera l'élan nécessaire pour permettre à la communauté internationale d'avancer vers un règlement global de la

situation au Moyen-Orient. Nous appelons le Conseil à tirer profit de cette dynamique pour relancer ses efforts en vue de trouver une solution d'ensemble au conflit israélo-palestinien. La paix échappe au Moyen-Orient depuis trop longtemps, et nous avons la responsabilité collective d'accomplir cette tâche historique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

M^{me} Bolaños Pérez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Ma délégation salue la participation du Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, M. Murray McCully, à cet important débat. Je tiens également à féliciter la délégation néo-zélandaise de l'excellent travail qu'elle accomplit à la tête du Conseil de sécurité depuis le début du mois de juillet. De même, nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov, de son exposé sur les événements récents survenus au Moyen-Orient, dont nous avons pris bonne note.

Il y a un an, nous avons été témoins du début du dernier cycle du conflit qui oppose les groupes armés palestiniens aux forces de sécurité israéliennes, ainsi que du lancement de l'opération Bordure protectrice à Gaza par Israël, qui ont donné lieu à l'un des pires cycles d'affrontements qui aient marqué Gaza depuis 1967. Les conséquences de ces actes restent visibles à ce jour, en particulier la souffrance et la douleur causées à la population civile.

Plusieurs rapports publiés par l'ONU décrivent le niveau de violence atteint durant le conflit. Par exemple, dans le rapport publié par la Commission d'enquête indépendante créée par le Conseil des droits de l'homme, il est fait état d'une violence sans précédent et de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises par Israël et les groupes armés palestiniens, qui dans certains cas peuvent constituer des crimes de guerre.

En outre, d'après le résumé du rapport de la Commission d'enquête du Siège de l'Organisation des Nations Unies sur certains incidents survenus à Gaza qui ont touché des écoles publiques administrées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, présenté par le Secrétaire général, il est clair que des attaques et des exactions ont été commises contre des

écoles des Nations Unies qui étaient utilisées comme abris d'urgence.

Un des rapports les plus alarmants, à savoir le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2015/409), fait état du nombre d'enfants palestiniens assassinés en 2014, qui dépasse le nombre d'enfants tués en République arabe syrienne et au Darfour. On ne peut nier que cette situation est insoutenable.

À tout ce que je viens de décrire, il convient d'ajouter la précarité de la situation économique qui persiste à Gaza, qui, avec 44 %, affiche le taux de chômage le plus élevé au monde. Même si l'on peut dire que la reconstruction de Gaza progresse quelque peu suite à la levée de certaines restrictions, le blocus imposé par Israël continue de peser gravement sur la survie de ses habitants.

La situation en Cisjordanie a elle aussi été compliquée par la recrudescence des affrontements entre manifestants palestiniens et Forces de défense israéliennes, de même que par l'expansion des colonies de peuplement et le déplacement forcé des Palestiniens dans la zone C et à Jérusalem-Est. En outre, après une période de relative accalmie, les tirs sporadiques de roquettes lancées depuis Gaza contre Israël sont eux aussi repartis à la hausse.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable d'avoir des perspectives politiques permettant de répondre aux besoins légitimes des deux peuples et de parvenir à un règlement juste et définitif. C'est pourquoi, et afin d'éviter que le conflit de l'année dernière ne se reproduise, la communauté internationale doit jouer un rôle actif dans la promotion du processus de paix dans la région.

Nous reconnaissons la valeur du principe de responsabilité partagée et c'est pourquoi nous estimons que la participation active du Quatuor pour le Moyen-Orient et du Conseil de sécurité au processus de paix peut et doit servir à insuffler une nouvelle dynamique pour que les parties prennent des mesures responsables allant dans le sens d'une paix globale, juste et durable. Nous invitons instamment à débattre de l'Initiative de paix arabe, qui propose une solution globale au conflit israélo-arabe, et du rôle clef que peuvent jouer les pays de la région ainsi que le Conseil.

Les parties doivent s'abstenir de toute mesure susceptible de compromettre davantage les chances d'une reprise de pourparlers sérieux. Selon nous, c'est

aux parties qu'il revient avant tout de faire un nouvel effort sérieux et sincère, qui passe notamment par la levée totale du blocus, l'arrêt de la construction des colonies illégales de peuplement, le refus de tout acte de provocation et la fin des tirs de roquettes, de manière à répondre aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Il est primordial que les parties renforcent leur confiance mutuelle grâce à des mesures concrètes et s'engagent en faveur des pourparlers de paix et de la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Je voudrais brièvement évoquer la grave crise humanitaire et les dangers que les différents conflits qui sévissent dans la région font peser sur le développement socioéconomique.

Ces dernières années, nous avons pu voir les ravages causés par la guerre et la flambée de violence en Syrie, en Iraq et au Yémen, et la pauvreté dans laquelle a été plongée la population de ces pays. Nous saluons l'appui extrêmement précieux fourni par les peuples et les gouvernements des pays voisins de la Syrie, notamment la Jordanie, la Turquie, le Liban et l'Égypte, afin d'améliorer quelque peu le sort de ces populations. Mais le fardeau qui pèse sur leurs épaules est trop lourd et la communauté internationale doit aider ces pays à réaliser leurs objectifs de développement afin qu'ils puissent maintenir la stabilité sur leur propre territoire, un facteur indispensable pour garantir la paix dans la région.

Nous sommes conscients des énormes défis qui se posent aux parties dans la recherche d'une solution politique, au niveau aussi bien national qu'international. Mais c'est la seule voie possible. En tant que membres de la communauté internationale, nous avons la responsabilité politique et historique d'appuyer toutes les initiatives permettant de parvenir à une telle solution.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

Mgr Kassas (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite la Nouvelle-Zélande de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et la remercie d'avoir convoqué ce débat public fort opportun.

Le Saint-Siège continue de suivre de très près la situation au Moyen-Orient, qui est profondément touché par une série de conflits qui ne cessent de s'intensifier. Hélas, la communauté internationale, qui semble s'être

habituee à ces conflits, n'est pas encore parvenue à trouver une parade suffisante.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation en Syrie, où la terrible crise humanitaire qui frappe plus de la moitié de la population appelle un regain d'engagement de la part de tous afin de trouver une solution politique au conflit. Nous ne pouvons continuer de rester les bras croisés tandis qu'un grand pays est en train d'être détruit. La situation en Syrie exige que l'on mette de côté les multiples intérêts particuliers et que l'on donne la priorité à l'intérêt de la Syrie et des Syriens.

En Syrie ainsi qu'en Iraq, les actes terroristes perpétrés par le soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant continuent de susciter notre vive inquiétude. C'est un véritable défi pour la région mais aussi pour la communauté internationale tout entière, qui se doit de coopérer, mue par un même objectif, afin d'éliminer le fléau terroriste qui se répand dans différents pays.

Prenant en charge des millions de réfugiés, le Liban et la Jordanie sont les premiers à supporter le poids du conflit qui sévit en Syrie voisine. Ils ont besoin de toute urgence de la solidarité de l'ensemble de la communauté internationale. Le Saint-Siège espère que le pays du cèdre sera en mesure de mettre fin le plus rapidement possible à la période d'instabilité institutionnelle résultant principalement du fait que la présidence du pays est vacante depuis maintenant plus d'un an.

Tout en ayant conscience des souffrances qu'endurent toutes les populations, je voudrais mettre tout particulièrement l'accent sur celles que vivent les chrétiens et d'autres minorités ethniques et groupes religieux, qui pour beaucoup sont obligés de fuir de chez eux. La présence chrétienne se réduit et c'est une grave perte pour toute la région, alors que les chrétiens, qui y sont présents depuis le tout début de la chrétienté, veulent continuer de coopérer avec leurs compatriotes à l'édification de sociétés harmonieuses et d'œuvrer au bien commun en tant qu'agents de paix, de réconciliation et de développement.

Ma délégation tient à se féliciter de l'accord auquel sont parvenus l'Iran et les gouvernements des cinq plus un.

Le 26 juin, le Saint-Siège et l'État de Palestine ont signé un accord global qui fait suite à l'accord fondamental passé entre le Saint-Siège et l'Organisation de libération de la Palestine le 15 février 2000. Le récent

accord reflète les progrès accomplis par l'Autorité palestinienne ces dernières années, et surtout le niveau d'appui international qu'elle a réussi à recueillir, comme en témoigne la résolution 67/19 de l'Assemblée générale qui, entre autres choses, a octroyé à la Palestine le statut d'État non membre observateur. Le Saint-Siège espère que cet accord contribuera d'une façon ou d'une autre à la réalisation de la solution des deux États, mettant ainsi une fin définitive au conflit de longue date entre Israël et la Palestine qui cause tant de souffrances dans les deux camps. Nous espérons également que l'accord fournira, dans le contexte très complexe qui est celui du Moyen-Orient, un exemple de dialogue et de coopération.

Comme le pape François l'a dit lors de son pèlerinage en Terre Sainte l'année dernière :

« Le moment est arrivé pour tous d'avoir le courage de la générosité et de la créativité au service du bien, le courage de la paix, qui s'appuie sur la reconnaissance, de la part de tous, du droit de deux États à exister et à jouir de la paix et de la sécurité dans des frontières internationalement reconnues. »

Dans ce contexte, ma délégation tient à réitérer que le processus de paix ne pourra progresser que si les deux parties négocient directement avec l'aide de la communauté internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) (*parle en arabe*) : Je souhaite d'emblée féliciter la Nouvelle-Zélande pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et la remercie d'avoir organisé cette séance sur une question d'importance pour le monde arabe et islamique.

Sur une note d'espoir, je voudrais féliciter les Libyens d'avoir tenu des négociations auxquelles nous avons assisté et qui ont abouti à la ratification de l'accord de Skhirat, ce qui laisse entrevoir la possibilité de sortir la Libye de la crise. Les efforts déployés par la Libye pour mettre fin au conflit et mettre en place un État moderne sont sur la bonne voie. C'est que veut le peuple libyen. Mon pays, suivant les directives de notre Roi, Mohammed VI, aide la Libye à réaliser ses aspirations sur la base des principes de la justice et de la dignité. Le peuple libyen le mérite. Le Royaume du Maroc continuera avec détermination à aider la Libye à se relever et à reprendre sa place parmi les nations.

Depuis le dernier débat public sur le Moyen-Orient (voir S/PV.7430), il n'y a pas eu de progrès, et la situation économique des Palestiniens n'a cessé de s'aggraver. La situation politique continue de se heurter à des obstacles des mois après le début des négociations. Nous déplorons la situation qui règne en Palestine, en particulier à Jérusalem. Le statut juridique de Jérusalem doit être protégé et non pas menacé, et des mesures ne doivent pas chercher à modifier ce statut. Toute mesure allant dans ce sens doit être considérée comme nulle et non avenue. C'est un endroit pour les chrétiens et les musulmans. Notre Roi a déclaré dans des réunions internationales que les activités de peuplement et la judaïsation doivent être condamnées, de même que les attaques contre les fidèles. À Marrakech en 2014, le Comité présidé par notre Roi a réitéré les principes d'une ville sacrée pour les musulmans. Ceci est au cœur d'une solution politique. Les attaques contre la mosquée Al-Aqsa ne feront qu'exacerber la violence et profiter aux extrémistes et à ceux qui tentent de propager la haine. Les auteurs de ces actes sont des terroristes vers lesquels se tourneront des jeunes désespérés si la situation ne change pas.

Dans le cadre des efforts déployés par le Comité ministériel arabe au sommet tenu à Charm el-Cheikh en mars, le Maroc a salué les efforts menés par l'Égypte, un pays frère, ainsi que par la Jordanie, membre du Conseil, la Palestine et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, qui s'attachent tous à mobiliser des efforts de paix internationaux en faveur de la cause palestinienne et de faire cesser l'occupation conformément à un calendrier précis, en vue de créer un État palestinien indépendant dans les frontières du 4 juin 1967. Il faut également parvenir à un règlement définitif sur la base de l'Initiative de paix arabe, des résolutions de l'ONU et des documents pertinents. Le Maroc continuera d'appuyer les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment la création d'un État de Palestine indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale et dans les frontières de 1967, dans le cadre de la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix conformément à l'Initiative de paix arabe.

Lors de nos déclarations précédentes au Conseil, nous avons signalé la possibilité d'un conflit au Yémen compte tenu de l'instabilité et des attitudes égoïstes de certaines parties. Certaines d'entre elles tentent de se prévaloir d'une situation de fait accompli, en violation des résolutions 2201 (2015) et 2216 (2015). Ces parties tentent de se soustraire à leurs obligations et font fi du résultat du Dialogue national, ce qui donne lieu à un

affaiblissement du processus de transition politique, un processus flexible au Yémen. Et cela provoque un cycle de violence et une aggravation de la situation humanitaire. Encore une fois, nous appelons toutes les parties au Yémen, y compris les houthistes, à appliquer ces résolutions, à retirer leurs forces des zones envahies et à mettre un terme à la violence. Nous saluons les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed. Nous appelons les parties yéménites à faire preuve de sagesse et à préserver les intérêts de tous afin de protéger la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

Le peuple syrien continue de subir les conséquences de la crise qui touche le pays. Cinq ans après que cette crise a commencé, aucune lueur d'espoir ne se profile. La crise continue de faire des victimes, ainsi que des millions de réfugiés et de déplacés. Le Maroc a contribué aux travaux de la troisième conférence internationale des donateurs afin d'aider à alléger la situation humanitaire. Le 31 mars au Koweït, nous avons proposé notre aide à nos frères syriens, notamment aux réfugiés, afin d'alléger leurs souffrances. Cette aide a pris la forme d'un hôpital polyvalent dans le camp de réfugiés de Zaatari, ce que le Roi Mohammed VI préconisait depuis 2012. Cet hôpital offre des services thérapeutiques et médicaux à des milliers de Syriens.

Le Maroc ne ménagera aucun effort pour trouver une solution politique à la crise syrienne, une solution qui exige un dialogue, et non pas la guerre, ainsi que des voies et moyens d'appliquer le premier Communiqué de Genève (S/2013/522, annexe). Ma délégation appuie les efforts menés par M. Staffan de Mistura pour trouver une issue à la crise. Nous devons protéger la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Nous appuyons également l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban. Nous saluons l'esprit de responsabilité nationale manifesté par le peuple libanais aux plus hauts niveaux pour protéger la sécurité, la stabilité et la souveraineté du pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation et le Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de juillet. Nous sommes certains que sous votre présidence, les travaux du Conseil seront couronnés de succès durant

ce moment important de l'histoire du Moyen-Orient qui connaît des événements dangereux, précipités et négatifs.

Je souhaite porter mon attention sur le rôle de l'ONU en général, et du Conseil de sécurité en particulier, vis-à-vis de la question palestinienne et de la solution à trouver à la cause de ce peuple. Cette situation est chère au cœur de tous les Arabes et de tous les pays épris de paix. Il s'agit d'une cause qui a fait l'objet de nombre de résolutions adoptées par le Conseil, et restées pour la plupart lettre morte à ce jour pour des raisons connues de tous. L'occupation se poursuit, la plus grande partie du territoire palestinien est assujéti à l'occupation militaire la plus longue de l'histoire moderne. Les questions relatives au statut permanent, à commencer par la question des réfugiés, n'ont toujours pas trouvé de solution. Des millions de Palestiniens vivent encore dans des camps ou sont accueillis par des pays qui ne sont pas leur pays, ce qui entache l'image de la communauté internationale.

Il s'agit de préserver la crédibilité du Conseil, en s'engageant à en mettre en œuvre les résolutions et en adoptant une attitude de fermeté, par la voie d'une diplomatie de principe, toutes choses éminemment nécessaires si l'on veut parvenir au règlement de la question palestinienne qui est escompté de tous, d'autant que la majorité des sujets de négociation, dont les questions relatives au statut final, ont été discutés *ad nauseam* durant les deux décennies écoulées. Des solutions ont été proposées, novatrices pour la plupart. Et par conséquent, tenter de réinventer la roue et de repartir de zéro relève plutôt d'une réelle volonté, de la part de la Puissance occupante, d'entraver les négociations et de gagner du temps pour mener à bien son programme de confiscation des territoires palestiniens par la politique de peuplement que dénonce la communauté internationale et qui porte atteinte aux chances de trouver une solution juste et de créer un État de Palestine d'un seul tenant.

Nous soulignons ici la nécessité de reprendre les négociations avec la volonté politique véritable de trouver une issue, car continuer d'emprunter les voies du passé ne permettra pas d'aboutir à un résultat concret. Cela fera plus de mal que de bien et portera atteinte à la crédibilité des parties qui parrainent les négociations, ce qui ne saurait plus être acceptable. Il faut que ces négociations se fassent sur des bases claires, fondées sur le principe de l'échange de terres contre la paix, telles que définies dans l'Initiative de paix arabe, et il faut innover,

pour éviter d'augmenter encore les frustrations nées de l'effondrement de toute perspective de développement économique et l'extrémisme, principales causes du terrorisme qui menace aujourd'hui de nombreux pays de la région et la plupart des pays du monde.

La crise qui se poursuit en République arabe syrienne constitue un autre défi de taille à la sécurité régionale. Jusqu'à présent, toute perspective de règlement politique, seul moyen de parvenir à une issue durable à la crise, reste inexistante. À cet égard, j'appelle de nouveau à poursuivre les efforts de l'Égypte en coopération avec toutes les parties syriennes réellement soucieuses de parvenir à un règlement et à la solution souhaitée. L'Égypte réitère également son appel afin que soit mis en terme sans retard à l'occupation israélienne du Golan, en application des résolutions de légitimité internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Tsymbaliuk (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Nouvelle-Zélande d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, qui donne aux délégations une bonne occasion d'échanger de nouveau des vues sur la situation actuelle au Moyen-Orient, concernant, en particulier, les moyens possibles de régler les conflits ou les tensions dans la région.

L'Ukraine souscrit à la déclaration de l'Union européenne, mais j'aimerais dire quelques mots à titre national.

L'Ukraine réaffirme son attachement à une démarche équilibrée et impartiale face à la question du Moyen-Orient et elle est prête à mettre en place des relations stables et constructives tant avec Israël qu'avec les États arabes. Nous appuyons l'idée que la seule façon réaliste de résoudre le conflit israélo-palestinien est un accord entre les parties mettant fin à toutes les revendications et répondant aux aspirations des deux parties. Une solution durable au conflit doit être obtenue, qui permette à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte en paix et en sécurité, dans une reconnaissance mutuelle.

En conséquence, nous exhortons les parties à renouveler leur engagement à l'égard de la solution des deux États, à renforcer la confiance et à reprendre des négociations probantes dans le but de parvenir à un règlement de paix global. Nous réitérons également l'appel lancé à tous les camps afin qu'ils ne prennent aucune mesure de nature à éloigner la perspective d'un règlement négocié. Nous appuyons en permanence le

processus de paix au Moyen-Orient et estimons que la paix dans la région ne peut être obtenue qu'à condition que des concessions mutuelles viables soient faites à la table de négociation.

L'Ukraine réaffirme également sa position, à savoir qu'un accord de paix israélo-palestinien passe obligatoirement par un respect inconditionnel des parties au conflit pour les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et tous les autres documents, tels que l'Initiative de paix arabe de 2002, qui demeurent d'importance stratégique pour tout accord de paix global futur. S'agissant de la situation en Syrie, l'Ukraine réaffirme son attachement aux principes universels et aux normes fondamentales du droit international, en particulier le strict respect des droits de l'homme, de l'intégrité territoriale, et l'intangibilité des frontières et de la souveraineté nationale. Nous condamnons vigoureusement la violence continue et les violations systématiques des droits de l'homme en Syrie, commises tant par le régime que par les groupes terroristes. Les combats qui opposent les forces gouvernementales, les groupes armés non étatiques et les groupes terroristes inscrits sur la liste des comités de sanctions continuent de faire des morts, des blessés et des déplacés parmi les civils, ainsi que de causer la destruction de biens et d'infrastructures. Les parties au conflit continuent de faire fi des obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire, et notamment au regard de la protection des civils.

Le mois de mai 2015 a été, selon les chiffres publiés, le mois le plus meurtrier de la crise syrienne à ce jour. Nous tenons à dire notre profonde préoccupation face à la poursuite de l'effusion de sang et de la violence contre les civils en Syrie, en particulier du fait des opérations militaires effectuées par le régime syrien dans des zones densément peuplées du pays, au moyen, notamment, de l'utilisation de barils d'explosifs, qui est prohibée par le droit international. L'utilisation aveugle et excessive de la force par l'armée contre la population civile, ainsi que la violence intolérable de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes terroristes opérant sur le terrain contribuent aux souffrances considérables de la population syrienne.

Dans une lettre en date du 18 juin, l'Ukraine, ainsi que 70 autres pays, a exprimé son indignation face à l'état permanent de barbarie incontrôlée qui sévit en Syrie, et en particulier à l'utilisation systématique de barils d'explosifs. Parallèlement, l'Ukraine part du principe que, selon la Charte des Nations Unies, c'est

au premier chef au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Ukraine demeure profondément préoccupée par les activités de l'EIIL et d'autres entités terroristes associées au Moyen-Orient. L'incidence négative de leur présence dans la région, leur idéologie extrémiste violente et leur action déstabilisatrice ne sauraient être tolérées et doivent être dûment combattues par la communauté internationale. Nous condamnons énergiquement les crimes et actes de violence de masse commis par l'EIIL à l'encontre des civils, y compris les minorités les plus vulnérables, qui sont susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité. Nous saluons toutes les mesures qui pourront être prises, notamment des opérations militaires, contre les forces de l'EIIL, sous l'égide de la coalition internationale, en vue d'éliminer totalement les menaces terroristes de la région. Nous soulignons que la lutte contre l'EIIL et les autres groupes terroristes qui commettent des actes de barbarie contre le peuple syrien et iraquien doit contribuer à la transformation politique de la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Nickolay Mladenov de son exposé.

J'aimerais, pour commencer, saluer l'accord final conclu la semaine dernière sur le Plan d'action global commun relatif à la question nucléaire iranienne, ainsi que son adoption par le Conseil lundi dernier dans le cadre de la résolution 2231 (2015). Dans une région qui est le théâtre de crises de plus en plus complexes et catastrophiques, cet accord nous semble précieux en ce qu'il atteste opportunément des possibilités qu'ouvrent le dialogue et la diplomatie. Le Japon apprécie les efforts faits par les parties à cet égard et veut croire qu'il sera pleinement mis en œuvre. Alors que l'Iran reprend de plus en plus pleinement sa place dans l'économie mondiale, nous comptons sur lui pour jouer un rôle croissant dans la stabilité de la région qui soit commensurable avec son influence. Nous espérons, par conséquent, que l'accord permettra de renforcer non seulement le régime international de non-prolifération mais également la stabilité de la région.

La violence ininterrompue et l'absence de solutions politiques exacerbent encore la situation de millions de personnes sur le terrain. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, trois

pays sur les quatre qui connaissent la plus grave crise humanitaire, à plus grande échelle, à savoir la Syrie, l'Iraq et le Yémen, se trouvent au Moyen-Orient. La communauté internationale ne doit pas permettre que cette situation humanitaire désastreuse devienne un terreau fertile à une idéologie extrémiste. Nous condamnons par conséquent les ignobles attentats terroristes commis en Iraq et en Turquie ces deux dernières semaines. Cependant, nous ne devons pas non plus perdre de vue le fait que les solutions politiques sont les seules solutions durables aux conflits en cours dans la région.

Compte tenu du temps limité, je me concentrerai sur le processus de paix au Moyen-Orient et limiterai mes observations sur la Syrie et le Yémen à la version écrite de mon texte, qui a été, je crois, distribuée.

L'instabilité que connaît la région ne doit pas détourner notre attention du processus de paix au Moyen-Orient. Il y a un an, nous avons de nouveau été témoins des dégâts que l'absence de solution politique pouvait provoquer sur le terrain. La stagnation du processus de reconstruction et la détérioration de la situation économique à Gaza sont très préoccupantes. Gaza fait partie intégrante de la Palestine; par conséquent, l'aggravation de sa situation humanitaire compromet non seulement sa cohésion sociale précaire, mais aussi la viabilité de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous appelons donc la communauté internationale à verser régulièrement les contributions promises à la Conférence internationale du Caire sur la Palestine, intitulée « Reconstruire Gaza », en octobre 2014, et à renforcer son appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui se heurte à de graves pénuries de financement. Par ailleurs, nous demandons l'assouplissement et la levée à terme du blocus de Gaza, compte dûment tenu, cependant, des préoccupations liées à la sécurité.

L'aggravation de la situation humanitaire sur le terrain met en évidence la nécessité d'une reprise des négociations de paix. Il faut recréer des conditions propices à la reprise des pourparlers. À cet égard, nous nous félicitons de l'assouplissement des restrictions mises en place par le Gouvernement israélien pendant le ramadan et demandons instamment que ces mesures s'appliquent de manière permanente. Il est impératif que les deux parties s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales susceptibles de nuire aux efforts de reprise des négociations de paix. À cette fin, nous appelons

de nouveau Israël à geler ses activités de colonisation, qui sont illégales au regard du droit international. Inversement, nous demandons à la Palestine de s'employer à faire progresser et à consolider son processus de réconciliation nationale.

Compte tenu de l'impasse actuelle, le Japon estime que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, peut contribuer à la reprise des négociations le cas échéant et si nécessaire. Nous nous félicitons donc des initiatives conduites par la France pour faire avancer le processus. Le Japon entretient des liens étroits avec les deux parties et apporte une contribution de premier plan au développement de la Palestine, y compris par des initiatives telles que les Corridors de paix et de prospérité et la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, qui mobilisent les acteurs régionaux. Fermement convaincu que nous pouvons contribuer à une solution à deux États, nous sommes prêts à jouer un rôle encore plus constructif dans ces efforts internationaux.

Nous avons affaire dans cette région à des crises profondes et complexes. Si les besoins humanitaires urgents doivent certes être satisfaits, nous ne devons pas non plus perdre de vue les facteurs sous-jacents qui alimentent l'instabilité dans la région. Dans son discours de politique générale sur le Moyen-Orient, en janvier, notre premier ministre, M. Abe, a souligné sa philosophie, selon laquelle la meilleure méthode consiste à trouver le juste milieu, selon la sagesse ancestrale de cette région. Elle souligne l'importance du choix du dialogue et de la modération, ainsi que de la culture, au sein des sociétés, de ce qui permet de résister aux séductions de l'extrémisme. Bien que les solutions politiques soient longues et ardues, c'est d'elles dont on a le plus besoin actuellement.

C'est dans cet esprit que le Japon a promis et verse 2,5 milliards de dollars d'aide non militaire à la région. Je tiens à assurer que le Japon, en coopération avec l'ONU et la communauté internationale, est prêt non seulement à apporter une réponse aux crises humanitaires, mais également à appuyer les solutions politiques apportées aux conflits dans la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. AlJarallah (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole au Conseil de sécurité au nom des États membres de l'Organisation

de la coopération islamique (OCI). Je tiens tout d'abord à féliciter la Nouvelle-Zélande de sa présidence du Conseil de ce mois. Nous nous félicitons de la participation active du Ministre des affaires étrangères, M. Murray McCully, à cette importante séance. Nous savons également gré à la Malaisie de sa gestion avisée des travaux du Conseil le mois dernier. Nous adressons également nos remerciements au Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov, pour son exposé de ce matin.

S'agissant de l'accord conclu par le groupe des cinq plus un avec la République islamique d'Iran sur son programme nucléaire et de la résolution 2231 (2015) y relative, l'OCI espère que cet accord ouvrira la voie à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient, en conduisant la communauté internationale à débarrasser la région du Moyen-Orient de toutes armes de destruction massive et en obligeant Israël à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à soumettre son arsenal nucléaire au plein contrôle des inspections de l'ONU.

Face à la vague montante de l'extrémisme, du terrorisme et de la violence au Moyen-Orient, la question de Palestine reste au cœur des préoccupations de l'OCI. Malgré tous les efforts de négociation déployés au cours des 25 dernières années, et notamment les récents efforts de médiation menés sous l'égide des États-Unis pour résoudre le conflit israélo-palestinien, toutes les tentatives de conclusion d'un accord ont échoué, en raison du fait qu'Israël, Puissance occupante, n'a pas honoré ses engagements, en ne libérant pas les prisonniers palestiniens, en ne mettant pas un terme à ses activités de colonisation, en ne levant pas le blocus de Gaza et en ne mettant pas fin au processus d'isolement de Jérusalem-Est de son environnement palestinien naturel. Nous réaffirmons aujourd'hui que l'incapacité de faire la paix ne peut qu'engendrer l'instabilité, ainsi que l'extrémisme et la violence, et que la communauté internationale doit par conséquent redoubler d'efforts pour mettre un terme définitif aux politiques et pratiques illégales d'Israël et à leurs effets dévastateurs, si elle veut que la solution des deux États puisse voir le jour, alors qu'elle est plus menacée que jamais auparavant.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à une situation difficile caractérisée par une frustration croissante due à la poursuite des pratiques illégales d'Israël, Puissance occupante, à son refus de reconnaître

les droits du peuple palestinien et à ses violations du droit international et de résolutions juridiquement contraignantes. Il convient de souligner que la politique israélienne d'occupation visant à créer une réalité de fait sur le terrain est illégitime et ne conduira jamais à une réalité de droit. Elle permet sans doute de garantir une sécurité temporaire, mais elle ne conduira jamais à une paix et à une sécurité durables.

L'Organisation de la coopération islamique tient à souligner la responsabilité constante de l'ONU dans la question palestinienne tant qu'une solution juste et globale à la question, dans tous ses aspects, ne sera pas trouvée. Elle soutient, en attendant, la décision de la Palestine de donner une dimension internationale à la question palestinienne et de la soumettre au système juridique international, à ses institutions et à ses décisions afin de préserver la possibilité d'une solution à deux États. Nous appuyons à cet égard tous les efforts visant à adopter une nouvelle résolution au Conseil de sécurité réaffirmant les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, fixant une échéance pour la fin de l'occupation israélienne de tous les territoires palestiniens et arabes, y compris Jérusalem-Est, et créant des mécanismes internationaux permettant de garantir la pleine application de la résolution.

L'OCI souhaite également souligner l'importance d'une participation de tous les acteurs internationaux à l'ensemble des efforts politiques visant à instaurer la paix. Nous demandons de nouveau que le Quatuor joue un rôle effectif dans le cadre de son mandat afin de mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU et de réaliser la solution à deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, avec un État de Palestine indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale. Étant donné l'importance d'une concrétisation de l'identité politique et juridique de l'État de Palestine ainsi que la place qui lui revient de droit dans la communauté internationale, nous devons continuer de mobiliser et renforcer la reconnaissance de l'État de Palestine au sein de la communauté internationale en soutenant l'adhésion aux institutions, organisations et conventions internationales, y compris à la Cour pénale internationale, dans le but de promouvoir le principe de la primauté du droit, de veiller au respect du principe de responsabilité et de protéger les droits du peuple palestinien.

Près d'une année s'est écoulée depuis l'agression militaire israélienne contre la bande de Gaza. Pourtant,

la crise humanitaire continue de s'aggraver à un rythme alarmant, à cause du blocus persistant imposé par Israël. Aucun progrès n'a été fait pour forcer Israël à respecter la résolution 1860 (2009), qui soulignait « la nécessité de faire en sorte que les biens et les personnes puissent emprunter régulièrement et durablement les points de passage de Gaza ». C'est pourquoi l'Organisation de la coopération islamique (OCI) appelle le Conseil de sécurité à prendre les mesures qui s'imposent pour que soit immédiatement levé le blocus imposé à toute la population civile palestinienne de Gaza, afin de mettre fin à sa souffrance et de garantir sa protection. Nous exhortons également la communauté internationale à honorer les engagements financiers qu'elle a pris à la Conférence du Caire pour faire progresser les efforts de reconstruction et empêcher que la situation se détériore plus avant.

Nous tenons également à faire part de nos préoccupations face à la situation financière critique de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en ces temps où elle joue un rôle extrêmement important s'agissant d'aider le peuple palestinien. La communauté internationale doit s'acquitter de sa responsabilité et appuyer l'UNRWA.

L'OCI demande une nouvelle fois qu'Israël applique la résolution 497 (1981) et se retire du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières d'avant le 4 juin 1967. L'OCI réaffirme sa détermination à se tenir aux côtés de la République libanaise et à appuyer toutes les actions et mesures prises par le Liban pour préserver sa sécurité, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Nous exigeons qu'Israël mette fin à ses violations de la souveraineté libanaise, se retire complètement des territoires libanais occupés et applique la résolution 1701 (2006).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la Nouvelle-Zélande d'avoir convoqué le débat public de ce jour, qui attire l'attention de la communauté internationale sur la situation alarmante au Moyen-Orient, notamment en Palestine et dans ses territoires occupés. Nous remercions M. Mladenov de son exposé. Ma délégation voudrait souligner plusieurs qui nous préoccupent.

Premièrement, ma délégation s'inquiète de la situation palestinienne et appelle à prendre des mesures urgentes pour apaiser les souffrances des populations

locales. Les activités de peuplement en cours dans les territoires occupés ne font qu'aggraver le conflit. Le Kazakhstan reconnaît le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination, à la création d'un État de Palestine indépendant, qui coexisterait pacifiquement avec Israël au sein des frontières de 1967, et à l'accession au statut de Membre à part entière de l'ONU. Nous considérons que la solution des deux États est la seule option viable pour instaurer une paix durable et nous invitons donc les dirigeants israéliens et palestiniens à faire la preuve de leur sens des responsabilités politiques et de leur bonne volonté et à parvenir à un accord de paix historique qui réponde aux aspirations légitimes de leurs peuples.

Nous devons intervenir rapidement et résolument pour lutter contre les tentatives persistantes de créer des entités quasi étatiques qui s'opposent aux gouvernements légitimes et les combattent. Cela permettra également d'éviter que les populations locales soient victimes d'atrocités. Le Kazakhstan s'est porté coauteur de la résolution 2178 (2014) sur les combattants terroristes étrangers, prouvant ainsi son engagement à lutter contre le terrorisme dans le cadre d'une approche globale associant tous les États Membres et les organisations régionales, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Tous les auteurs de violations doivent être traduits en justice si l'on veut mettre un point final à l'impunité, et il faut tout mettre en œuvre pour isoler les terroristes, leur faire barrage et tarir leurs sources de financement. Surtout, au lieu d'être exploités aveuglément, les réseaux sociaux – cette arme puissante entre les mains des groupes terroristes, qui s'en servent pour propager l'extrémisme religieux et le séparatisme et pour recruter des volontaires – doivent être utilisés pour encourager les jeunes à devenir des agents de paix et d'harmonie.

Le mois dernier, Astana a accueilli la Conférence régionale de l'Asie centrale et du Sud sur la lutte contre l'extrémisme violent, organisée afin de mettre au point de nouvelles stratégies, ainsi que des programmes et initiatives spécifiques qui seront examinés à la réunion de haut niveau sur la lutte contre l'extrémisme violent qui se tiendra en marge du débat général de la prochaine session de l'Assemblée générale, au titre du suivi du sommet sur la question qui s'est tenu à Washington en février.

Nous devons trouver des solutions politiques sans exclusive, par le biais du Conseil de sécurité, des bons offices du Secrétaire général et d'un dialogue marqué

par la cohérence du système des Nations Unies tout entier, en donnant à la société civile une fonction de surveillance. De la même manière, il convient de lutter contre la criminalité transnationale, le trafic d'armes, d'armements et de drogues, la traite des personnes et la violence contre les populations civiles.

Mon pays exprime par ailleurs son inquiétude face à la crise humanitaire qui sévit en Syrie et au Yémen, marquée par un nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées. Nous appelons à mobiliser les secours d'urgence et considérons que les solutions pacifiques sont le seul moyen de régler le conflit au Moyen-Orient.

Nous estimons que les acteurs régionaux et internationaux doivent mettre en place des conditions propices au règlement de la crise syrienne, mais qu'une solution pacifique à ce conflit ne pourra être trouvée que par les Syriens eux-mêmes. C'est à eux de parvenir à un règlement pacifique. L'objectif des acteurs internationaux doit être de réunir les conditions nécessaires au règlement de la crise syrienne, sans aucune pression ou interférence extérieure. Tel est le fondement de notre approche. Nous n'avons pas d'arrière-pensée et notre position résolument neutre a pour seul but l'instauration d'une paix durable et à long terme en Syrie.

Nous sommes convaincus que tous les moyens pacifiques politiques, notamment les diverses plateformes de dialogue régional, doivent être mis à profit pour obtenir la paix et l'arrêt des violences tant attendus. La Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, qui a été établie il y a plus de 20 ans sur l'initiative du Président kazakh et réunit 26 États d'Asie et du Moyen-Orient, offre précisément une telle possibilité de dialogue en vue d'aplanir les divergences politiques entre les nations de la région. Le Kazakhstan appuie les efforts du Secrétaire général, du Président de l'Assemblée générale et du Haut-Représentant du Secrétaire général pour l'Alliance des civilisations pour promouvoir les idéaux et les valeurs de la tolérance, de la compréhension mutuelle et du respect, dans l'intérêt d'une sécurité et d'une stabilité durables.

Le mois dernier, le Kazakhstan a convoqué, en présence du Secrétaire général, le cinquième Congrès des leaders de religions mondiales et traditionnelles qui vise à promouvoir la paix sur la base de valeurs spirituelles. La déclaration finale du Congrès appelle les dirigeants du monde à combler l'abîme de méfiance et à restaurer la paix et l'harmonie.

Mon pays est prêt à partager son expérience s'agissant de préserver l'harmonie entre la centaine de groupes ethniques différents et les près de 20 confessions religieuses qui cohabitent sur son territoire en entretenant la bonne entente interethnique et interconfessionnelle, et notamment les travaux de l'Assemblée des peuples du Kazakhstan, créée il y a 20 ans pour promouvoir la paix et la stabilité dans le pays.

Comme le montrent les efforts que nous déployons avec l'Alliance et le Congrès, que je viens d'évoquer, le Kazakhstan est réputé pour bâtir des passerelles qui permettent de rapprocher durablement les divers groupes et de faire avancer les processus de paix. Un exemple frappant que je peux citer à cet égard est le fait que le Kazakhstan a accueilli à Almaty deux cycles de pourparlers entre l'Iran et les médiateurs internationaux pendant la phase intérimaire, en 2013, ce qui a contribué à faire progresser le projet de plan d'action global commun concernant le programme nucléaire iranien. Nous nous félicitons donc de l'accord et du Plan d'action récemment conclus.

Le Kazakhstan a aussi apporté une autre contribution aux efforts visant à instaurer la paix et la stabilité en promouvant la non-prolifération. Il me plaît en effet d'annoncer que mon pays est parvenu à un accord avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et va accueillir sur son territoire la banque internationale d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA, mécanisme de garantie visant à répondre aux besoins des États membres de l'Agence en combustible nucléaire.

Solidaire, le Kazakhstan se tiendra aux côtés de la communauté internationale pour faire en sorte d'instaurer au Moyen-Orient une paix fondée sur la liberté et la justice pour tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

M. Gunnarsson (Islande) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence néo-zélandaise du Conseil d'avoir convoqué cet important débat, et le Coordonnateur spécial de son exposé riche en informations.

L'Islande réitère sa profonde conviction que la seule voie susceptible de conduire à la paix entre Israël et la Palestine est la solution des deux États.

Mais les deux parties doivent s'engager pleinement en faveur de la solution des deux États et s'abstenir de toute action qui mettrait en péril la viabilité de la

seule solution qui permettra d'instaurer la paix. Les dirigeants israéliens doivent encore dissiper le doute très sérieux que la période préélectorale a fait naître quant à leur attachement à la solution des deux États, en prenant des mesures concrètes. En effet, leur action sur le terrain continue d'être très préjudiciable aux chances de paix. On ne constate guère de ralentissement de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes et de l'expropriation de terres palestiniennes, en violation flagrante du droit international. Nous nous associons aux autres orateurs pour demander à Israël de cesser immédiatement toutes ses activités d'implantation de colonies.

Nous restons particulièrement préoccupés par la situation humanitaire des Palestiniens, notamment à Gaza, où nous continuons de demander la levée du blocus. Il faut rompre le cycle de la violence, ce qui exige des approches différentes de la part de toutes les parties concernées. À cet égard, nous nous félicitons du rapport présenté par la Commission d'enquête indépendante sur le conflit de Gaza de 2014.

La situation dans le reste des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, est également source de profonde préoccupation. La poursuite de la fragmentation de la Palestine par l'implantation de colonies de peuplement et l'imposition de restrictions à la circulation et à l'accès compromet les moyens d'existence des Palestiniens et les prive de leurs droits fondamentaux. Israël doit respecter le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, notamment en mettant fin à la démolition de maisons palestiniennes et au déplacement de Palestiniens de leurs terres.

Comme l'on pouvait s'y attendre, les conditions de vie tout à fait anormales dans les territoires palestiniens occupés ont un impact disproportionné sur les femmes et les enfants. Nous saluons le travail accompli par les organismes des Nations Unies pour lutter contre la violence sexiste. Le Centre Mehwar pour la protection et l'autonomisation des femmes et des familles, qui est financé par ONU-Femmes et auquel l'Islande a contribué, fait un excellent travail, fort nécessaire, dans la bande de Gaza. Il est également essentiel pour l'instauration d'une paix et d'une réconciliation durables d'assurer l'égalité de participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions chez les deux parties au conflit et au sein de la communauté internationale. Malheureusement, l'absence des femmes dans le processus de paix a été flagrante. Il faut que cela change.

Les activités terroristes d'éléments palestiniens sont également tout à fait inacceptables et ne peuvent que nuire à la paix. Nous condamnons tous les actes de violence à l'encontre des civils. La sécurité et le bien-être des civils doivent être garantis en tout temps.

Le récent rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix souligne l'importance primordiale que revêt la politique dans le maintien et le rétablissement de la paix. Il ne suffit pas de gérer une crise; l'objectif doit être de la résoudre. Il existe un consensus sur la nécessité urgente de le faire. Dans les deux communautés, on décèle des signes d'une perte de confiance dans la possibilité d'une solution pacifique. Il est donc essentiel que le Conseil de sécurité établisse un cadre précis pour mettre un terme à l'occupation et instaurer une paix durable, avec deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Les dangers de l'inaction sont bien plus importants pour toutes les parties impliquées que les risques liés à l'action.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Emvula (Namibie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Je tiens également à vous remercier d'avoir organisé le présent débat à ce moment crucial, qui donne à l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies l'occasion d'évoquer les défis auxquels est confronté le Moyen-Orient, en particulier le peuple palestinien. Le présent débat se tient une année après les attaques dévastatrices lancées par Israël contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza, lesquelles ont entraîné l'escalade des hostilités la plus grave et la plus lourde en terme de pertes en vies humaines dans la bande de Gaza depuis 1967, exigeant une réponse internationale d'urgence.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Au moment où nous commémorons le massacre barbare de plus de 2 000 Palestiniens, dont 1 462 civils, les plus de 11 000 blessés et la destruction d'habitations à Gaza durant l'été 2014, ma délégation se joint aux autres délégations pour condamner les violations, les provocations perpétuelles et les agressions croissantes qui continuent d'être commises par les forces

d'occupation israéliennes dans le but d'infliger un châtement collectif au peuple palestinien.

Ma délégation tient à réitérer sa préoccupation devant la poursuite des troubles et la dégradation de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, du fait des politiques de provocation illégales menées par le régime israélien contre le peuple palestinien. Les forces d'occupation israéliennes continuent de procéder à des frappes aériennes dans la bande de Gaza, blessant de plus en plus de Palestiniens et causant une grande anxiété et une grande détresse à une population qui continue de pâtir de conditions de vie déplorables dues à un blocus illégal.

Israël continue de commettre de graves violations du droit international, notamment du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme, menaçant de déstabiliser encore davantage une situation déjà fragile et de compromettre gravement l'avenir du processus de paix, qui a été suspendu par sa décision unilatérale de mettre fin aux négociations. Par conséquent, la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, ne peut continuer à ne pas exiger d'Israël qu'il rende compte de ses violations flagrantes du droit international. Ce manquement continu de la part de la communauté internationale a enhardi plus encore la Puissance occupante et renforcé son impunité, ce qui a abouti à la poursuite des violations israéliennes susmentionnées et à l'impossibilité d'instaurer une paix juste et durable.

Comme la communauté internationale l'a reconnu à l'unanimité, cette situation injuste et la perte d'espoir qui en résulte ne sont pas viables et créent des conditions extrêmement volatiles auxquelles il faut remédier d'urgence si nous voulons éviter une nouvelle détérioration de la situation et l'explosion d'un nouveau cycle de violence.

Tout en condamnant les tirs aveugles de roquettes en provenance de Gaza sur des villes israéliennes et des infrastructures civiles, nous tenons à affirmer que de telles attaques ne justifient pas le recours disproportionné à la force et le châtement collectif infligé au 1,7 million de Palestiniens vivant à Gaza, ni le massacre d'enfants et les attaques contre des installations civiles, y compris des écoles.

Les actions d'Israël constituent une violation flagrante de l'obligation qui lui incombe en tant que Puissance occupante de protéger la population civile vivant sous son joug, conformément à la quatrième

Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Israël, Puissance occupante, ne peut continuer à se soustraire aux dispositions du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme régissant ces situations. Si Israël persiste dans son refus de se conformer aux exigences du droit international, des mesures doivent être prises pour que ces violations cessent et que l'état de droit prévale.

Tout en appuyant la fermeté et la détermination des dirigeants palestiniens face à cette agression non provoquée contre leur territoire et leur peuple, nous réitérons notre condamnation de tous les actes illégaux et de tous les crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui exacerbent les tensions et déstabilisent la situation sur le terrain.

Nous exhortons à nouveau la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à assumer les responsabilités qui lui incombent au regard de la Charte des Nations Unies, à agir collectivement pour mettre fin à cette crise de manière à éviter qu'elle ne s'aggrave et à faire cesser toutes les violations des droits de l'homme commises à l'encontre des Palestiniens.

Nous demandons une fois de plus la levée sans conditions du blocus imposé à la bande de Gaza, qui a causé et continue de causer tant de souffrances au peuple palestinien. Ce blocus est inhumain et contraire au droit international.

Nous réaffirmons notre ferme appui à la reprise du processus de paix, et appelons les Israéliens et les Palestiniens à s'engager à cette fin. Les deux parties doivent honorer leurs accords et leurs obligations existants pour pouvoir instaurer une paix durable et vivre côte à côte à l'intérieur de frontières sûres. Parallèlement, je tiens à réaffirmer que la Namibie appuie la création, sur la base des frontières d'avant 1967, d'un État de Palestine indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est, ainsi que son admission sans conditions à l'ONU et au sein de ses institutions en tant que Membre à part entière, afin qu'il puisse occuper la place qui lui revient de droit au sein de la communauté des nations.

Je tiens, en conclusion, à réaffirmer l'appui indéfectible de la Namibie, ainsi que sa solidarité, au peuple palestinien et à la juste cause qu'il défend afin d'obtenir la liberté, l'indépendance et la justice sociale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier la présidence néo-zélandaise du Conseil d'avoir convoqué le présent débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je tiens également à adresser nos remerciements au Coordonnateur spécial pour son exposé et les efforts acharnés qu'il déploie en vue de trouver une solution aux conflits au Moyen-Orient.

On ne réalisera jamais la paix en employant la violence et en faisant couler le sang. Ce mois de juillet marque le premier anniversaire de la dernière phase d'escalade du conflit entre la Palestine et Israël et du lancement de l'opération militaire israélienne à Gaza qui a constitué la pire escalade des hostilités depuis 1967. Gaza reste une ville en ruines, et le conflit reste sans solution. Après l'interruption des pourparlers, depuis 2014, le rétablissement d'une paix durable demeure un rêve lointain.

Si cet espoir est faible, nous renouvelons cependant notre appel en faveur d'une solution à deux États, qui reste la seule solution viable en vue d'une paix durable dans la région. Les Maldives réitèrent donc leur appel afin que le peuple palestinien puisse pleinement exercer son droit à l'autodétermination et à la création de son propre État aux côtés d'Israël, sur la base de la solution des deux États, à l'intérieur des frontières d'avant 1967, et avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous appelons également le Conseil de sécurité à redoubler d'efforts pour trouver de nouveaux moyens de progresser.

Le coût humain du conflit en Syrie nous pèse à tous lourdement, et nous contraint à envisager toutes les options qui nous permettent de trouver des solutions. Il faut trouver une solution politique pour mettre fin à l'effusion de sang et ce, en respectant les aspirations légitimes du peuple syrien. Nous tenons à souligner l'importance d'un règlement politique sans exclusive, en Syrie, sur la base des pourparlers de Genève. En conséquence, nous appelons les Membres de l'ONU à présenter des idées à cet organe pour contribuer à la recherche de la paix.

Les Maldives demeurent profondément préoccupées par les répercussions de la situation au Yémen sur la stabilité dans l'ensemble de la région. De même, nous devons veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne aux plus de 80 % de la population yéménite qui en ont dorénavant besoin. La paix doit triompher au Yémen.

Les Maldives condamnent le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et estiment que le terrorisme ne doit être associé à aucune religion, race, culture ou société. L'Islam promeut la paix, et protège et préserve la vie et l'unité. L'Islam condamne également la violence, et les Maldives n'approuvent pas que l'on se pare du voile de la religion comme prétexte pour répandre la terreur. La religion n'est pas un moyen en vue d'une fin politique.

S'il y a de nombreux foyers de violence dans la région, nous trouvons cependant encourageant de constater parallèlement des progrès. À cet égard, les Maldives accueillent avec grande satisfaction l'accord-cadre historique obtenu à Lausanne le 2 avril entre l'Iran et les cinq plus un, qui offre une possibilité de régler d'autres questions en sus de celle du nucléaire iranien. C'est là un bon exemple de la manière dont il est possible, moyennant la volonté politique et des efforts inlassables, de trouver des solutions.

Nous avons besoin d'une impulsion. Nous avons besoin de volonté politique. Mais par-dessus tout, nous avons besoin de courage : du courage des dirigeants de la région, du courage des dirigeants des pays membres du Conseil de sécurité et des membres de la communauté internationale. Nous devons avoir le courage de faire ce qu'il faut, de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'une paix durable au Moyen-Orient.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Eler (Turquie) (*parle en anglais*) : La situation dans tout le Moyen-Orient demeure pour tous une source de profonde préoccupation. Le terrorisme, la violence et les crises humanitaires n'ont cessé d'empirer pour concerner désormais dans la région, des millions d'innocents. La paix, la sécurité et la stabilité de toute la région, et au-delà, sont en jeu.

Face à cette triste réalité, nous devons maintenir notre attention sur la nécessité urgente de régler le conflit israélo-palestinien, qui continue de compromettre les chances de paix régionale et mondiale durable. Faute de quoi, on verrait se poursuivre la déstabilisation de la région et croître encore l'extrémisme.

Un an après les souffrances sans précédent qu'a provoquées l'offensive des Forces de défense israéliennes, on n'a pas ou peu observé à Gaza d'efforts de relèvement ou de reconstruction. L'opération militaire, conjuguée au blocus illégal imposé à Gaza, a engendré des violations chroniques, généralisées et

systématiques des droits de l'homme, en particulier du droit à la vie et à la sécurité, comme le souligne le rapport de la Commission d'enquête sur Gaza. Les habitants, qui sont en proie à un désespoir et une insécurité immenses, sont en train de perdre leur foi en la possibilité de parvenir à une solution et de coexister dans la paix. La situation actuelle n'est pas tenable et ne fera que marginaliser davantage le peuple palestinien. La communauté internationale ne peut plus se permettre de rester les bras croisés face à cette tragédie.

Si la priorité, dans l'immédiat, doit être de faire face à la gravité de la situation et à la frustration croissante à Gaza, seules des solutions à long terme peuvent permettre d'inverser la tendance en ce qui concerne la reconstruction de Gaza. Le blocus illégal et les autres restrictions doivent être levés, conformément à la résolution 1860 (2009). Il faut prendre des mesures supplémentaires pour remédier à cette situation critique, maintenir le cessez-le-feu actuel et appuyer les efforts déployés par le Gouvernement d'unité nationale pour travailler à Gaza. Nous tenons également à souligner, à cette occasion, la problématique financière alarmante face à laquelle se trouve l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et la nécessité de lui fournir un appui constant, en tant que facteur de stabilité dans la région.

La nécessité de trouver un règlement politique négocié au conflit israélo-palestinien qui permette de mettre en place la solution des deux États et de mettre fin à la plus longue occupation de l'histoire moderne, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe, reste une priorité urgente. Il existe un vaste consensus au sein de la communauté internationale concernant le caractère intenable et inacceptable de ce statu quo. La tendance observée en Europe dans le sens de la reconnaissance de l'État de Palestine est une manifestation de cette frustration. Nous espérons sincèrement que la raison l'emportera et qu'Israël participera au processus de paix dans le souci sincère d'obtenir des résultats. Israël doit démontrer son attachement à la solution des deux États, qui est la seule option viable dans l'optique d'une paix et d'une sécurité durables.

L'unité palestinienne est également impérative si l'on veut parvenir à un règlement durable. Il est grand temps que la communauté internationale renouvelle son engagement de trouver une solution à ce problème. Nous devons intensifier nos efforts en vue d'adopter une résolution du Conseil de sécurité assortie d'échéances

et de paramètres de négociation qui permettent de rétablir la paix sur la base de la solution prévoyant deux États. Le Conseil doit assumer la responsabilité qui lui incombe au premier chef dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Turquie continuera d'appuyer la recherche d'une solution juste, globale et durable au conflit et la création, à l'intérieur des frontières d'avant 1967, d'un État palestinien souverain et indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est.

La crise syrienne est devenue un facteur constant d'instabilité et d'immenses souffrances humaines dans toute la région et au-delà. Une mobilisation collective face à l'ampleur de cette menace n'a que trop tardé. Il convient de ne pas perdre de vue qu'aucun pays n'est à l'abri de cette crise grave, dont les répercussions vont du terrorisme aux déplacements de populations et autres effets dévastateurs. Le régime est responsable de ce chaos.

La Turquie, le pays qui accueille le plus de réfugiés au monde, est gravement préoccupée par les conséquences humanitaires et sécuritaires de la crise, qui causent des ravages sans précédent. Étant donné l'ampleur du problème, je dois rappeler que la communauté internationale a la responsabilité collective de veiller à un partage réel et véritable de ce fardeau. Il est ni possible ni juste d'attendre de la Turquie qu'elle fasse face seule aux pressions migratoires et aux risques et menaces en provenance de Syrie, comme nous l'avons vu récemment durant les affrontements qui se sont produits à Ain el-Arab/Kobané et à Tell Abiad.

La communauté internationale n'a toujours pas défini de stratégie globale incluant les piliers politique, sécuritaire et humanitaire en vue de rétablir la stabilité en Syrie. Nous devons à titre prioritaire nous attaquer aux causes profondes du problème en agissant avec détermination. Les attaques aveugles du régime ne sauraient être éclipsées par les agissements effroyables de Daech. Il convient en outre de s'indigner de l'utilisation de barils d'explosifs et de l'augmentation des attaques au chlore par les forces du régime, comme cela a été souligné dans la lettre en date du 18 juin, signée par 71 pays, qui a été adressée au Conseil de sécurité, au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale.

Nous pensons qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. L'intégrité territoriale de la Syrie est d'une importance capitale. La paix et la stabilité ne pourront être rétablies en Syrie que grâce à une transition politique réelle et complète, fondée sur le Communiqué

de Genève de juin 2012 (S/2012/522, annexe), avec la mise en place d'une « instance dirigeante de transition » ayant la capacité d'exercer pleinement ses pouvoirs exécutifs. À cet égard, nous soutenons la mission de l'Envoyé spécial pour la Syrie, M. de Mistura, et son initiative de mener des consultations bilatérales.

Nous tenons également à souligner notre appui au Gouvernement iraquien dans sa lutte contre Daech, et à exprimer notre inquiétude face à la multiplication des attaques perpétrées contre des civils pour des motifs religieux. À cet égard, la mise en œuvre de politiques pour tous afin de mettre un terme à la mise à l'écart de certaines composantes de la société ainsi que le renforcement des efforts de réconciliation nationale sont essentiels à la stabilité de l'Iraq.

Enfin, je voudrais dire que nous appuyons les efforts pour trouver une solution politique à la crise au Yémen, solution qui passe nécessairement par le dialogue pacifique et la réconciliation. Les paramètres pour atteindre cet objectif sont clairs : l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, le document final de la Conférence de dialogue national, et la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité. Le Yémen ne doit pas devenir un exemple de plus des dégâts infligés par les politiques sectaires dans la région. C'est dans cet esprit que, sur notre proposition, un groupe de contact sur le Yémen a été mis sur pied au sein de l'Organisation de la coopération islamique. Son objectif est de contribuer à trouver une solution politique. Nous sommes également préoccupés par la situation humanitaire qui prévaut au Yémen, et c'est pourquoi nous ferons de notre mieux pour continuer d'aider la population dans le besoin.

Plusieurs événements récents ont une nouvelle fois démontré la suprématie de la diplomatie, ce qui laisse espérer qu'il est possible de trouver une solution aux crises prolongées. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord conclu récemment entre les cinq plus un et l'Iran sur le Plan d'action global commun, ainsi que de l'adoption de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité sur cette question. En Libye, le paraphe de l'accord politique constitue quant à lui une première étape prometteuse vers une solution globale, grâce à la participation de toutes les parties au dialogue politique et à l'établissement d'un gouvernement d'union nationale.

Je voudrais finir en réaffirmant notre ferme engagement en faveur de la paix et de la sécurité dans l'ensemble de la région, et notre solidarité pleine et constante avec le peuple palestinien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Alshamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États arabes, je félicite la Nouvelle-Zélande de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Nous remercions S. E. M. Murray McCully d'avoir présidé le début de ce débat public, et souhaitons plein succès à la Nouvelle-Zélande dans la conduite des travaux du Conseil pendant le mois en cours. Je remercie et félicite également le prédécesseur de la Nouvelle-Zélande, à savoir la délégation malaisienne, d'avoir dirigé avec brio les travaux du Conseil le mois dernier. Nous tenons par ailleurs à remercier le Secrétaire général de son action, ainsi que M. Mladenov de son exposé et des efforts inlassables qu'il déploie en vue d'instaurer la paix au Moyen-Orient.

Ma déclaration sera brève. La version intégrale de mon texte sera disponible sur le site Web de notre Mission. De plus, les Émirats arabes unis souscrivent à la déclaration faite par le représentant du Koweït au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

L'exposé de ce matin a fait état de la détérioration de la situation humanitaire des Palestiniens suite à une série de mesures adoptées par Israël qui violent les lois et normes internationales et sont la cause directe de l'impasse et de l'échec regrettables et continus des pourparlers de paix sur lesquels nous avons tant misé.

En dépit des efforts inlassables et des initiatives internationales réalisés au cours des deux dernières décennies, y compris les efforts entrepris par le Quatuor et par les États-Unis d'Amérique, nous ne cessons de voir se perdre les occasions d'instaurer la paix. Cette situation, outre qu'elle prolonge les souffrances du peuple palestinien et alourdit ses pertes matérielles et humaines, renforce la frustration, le désespoir et l'instabilité, et contribue à l'émergence d'un extrémisme dangereux qui menace désormais notre région et le monde tout entier.

Les peuples arabes en assument le plus lourd fardeau et sont les premiers à subir les conséquences de ces défis dangereux. Le Groupe des États arabes condamne fermement les politiques illégales menées par Israël et les violations constantes qu'il commet dans le but d'étendre ses colonies de peuplement illégales à l'intérieur des territoires palestiniens, notamment à Al-Qods, en plus des mesures contre Haram al-Charif

et la Ville sainte, de la saisie des terres et des biens, de la démolition de maisons et de bâtiments palestiniens, de l'expulsion des habitants, y compris la tentative de transfert arbitraire de 7000 Bédouins et bergers palestiniens de 64 zones résidentielles de Cisjordanie, et de la politique de planification et de division illégales des terres palestiniennes. Toutes ces mesures empêchent concrètement les Palestiniens d'exploiter leurs terres ou d'entreprendre des travaux de construction dans la zone C de la Cisjordanie. Elles violent par ailleurs le droit international et font fi des positions de la majorité de la communauté internationale.

Nous saluons le récent rapport de la Commission indépendante des Nations Unies chargée d'enquêter sur toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme à Gaza (A/HRC/29/52), qui fait état du niveau sans précédent des souffrances endurées par le peuple palestinien démuné. Nous demandons que les responsabilités soient établies et que les responsables de ces crimes de guerre soient traduits en justice.

Nous exhortons également les pays donateurs à respecter les engagements contractés l'an dernier à la Conférence internationale du Caire sur la Palestine, intitulée « Reconstruire Gaza », afin que les projets de reconstruction de Gaza puissent être menés à bien. Nous réaffirmons à ce propos la responsabilité partagée de la communauté internationale d'œuvrer à la levée définitive du blocus israélien imposé à la bande de Gaza et de fournir l'appui nécessaire aux programmes des Nations Unies, en particulier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, que nous soutenons énergiquement.

Nous réaffirmons également devant le Conseil notre appui plein et continu au gouvernement d'union nationale palestinien. Nous invitons la communauté internationale à aider davantage ce gouvernement afin qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités et de son rôle de chef de file, notamment exercer sa pleine autorité sur la bande de Gaza et sur tous les points de passage frontaliers, et à appuyer les efforts en cours pour parvenir à la réconciliation nationale.

Le Groupe des États arabes estime que la poursuite de l'injustice historique faite au peuple palestinien par Israël est l'une des causes de la disparition progressive des facteurs de paix et de stabilité dans la région et de l'exacerbation des tensions, de la haine et de l'extrémisme, avec toutes les conséquences néfastes que

cela implique pour l'avenir des peuples de la région et du monde entier. L'on ne peut continuer de constater l'échec du processus de négociation et l'impasse dans laquelle il se trouve sans consentir davantage d'efforts au niveau international en vue de traiter les causes de cet échec, dont Israël est entièrement responsable. Nous demandons, aujourd'hui plus que jamais, que les efforts du Conseil ne se limitent pas à la tenue de séances d'information périodiques et routinières, même si celles-ci sont importantes. Le Conseil se doit de jouer également un rôle de chef de file en mettant un terme immédiat aux violations par Israël des principes du processus de paix et en garantissant un environnement propice à la reprise des négociations de paix.

Nous espérons que les puissances internationales répondront favorablement aux efforts entrepris par le Comité ministériel de suivi de la Ligue des États arabes pour mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et garantir la reprise de négociations sérieuses susceptibles de faire changer les choses. Nous espérons que le Conseil répondra aux appels et aux initiatives lancés par le Groupe des États arabes depuis l'an dernier en vue de l'adoption d'une résolution énergique du Conseil qui sauverait le processus de paix, définirait les critères de référence des négociations selon le principe de la solution des deux États, et serait pleinement mise en œuvre conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, au mandat de la Conférence de Madrid et à l'Initiative de paix arabe. Cette résolution doit prévoir un règlement global, juste et durable, dans un cadre temporel précis, permettant de mettre un terme à l'occupation israélienne dans tous ses aspects et d'assurer un retrait militaire complet des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Nous espérons qu'elle permettra à l'État palestinien de parvenir à l'indépendance en tant qu'État souverain, viable et reconnu internationalement, avec Al Qods Al Charif pour capitale, et de vivre à jamais côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité. Nous appuyons les efforts déployés par certains des États membres du Conseil dans ce cadre, à commencer par la France.

Nous regrettons que la crise syrienne se poursuive, maintenant, pour la cinquième année consécutive, et nous renouvelons notre soutien à tous les efforts visant à trouver une solution politique à cette crise, et en particulier à ceux que fait l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, pour parvenir à des résultats positifs qui permettent de répondre aux aspirations du peuple syrien

à une transition politique démocratique et à un retour de la stabilité et de la sécurité dans le pays. Jusqu'à ce que cet objectif soit réalisé, nous espérons que la communauté internationale renforcera l'aide qu'elle fournit aux Syriens touchés par ce conflit et notamment aux déplacés qui ont fui ces affrontements, et qu'elle saura partager le fardeau des pays voisins, à commencer par la Jordanie, le Liban et l'Iraq, en ce qui concerne l'accueil des réfugiés syriens.

Pour terminer, nous espérons que le débat de ce jour contribuera à soutenir les efforts internationaux visant à régler la question palestinienne et à mettre fin à la crise syrienne aux fins de rétablir la sécurité et la stabilité dans la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Perera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour féliciter le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères, S. E. M. Murray McCully, d'avoir convoqué cet important débat. Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé au Conseil ce matin.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis plus de 50 ans, la communauté internationale se bat pour tenter de trouver une solution juste et durable à la situation au Moyen-Orient. Nous sommes encouragés par le fait que la communauté internationale continue de s'impliquer diplomatiquement dans cette question, notamment avec la récente réunion internationale parrainée par l'ONU qui s'est tenue à Moscou en juillet pour promouvoir la paix entre Israël et la Palestine. Le peuple palestinien souffre du fait de toute une gamme de facteurs, notamment d'avoir été dépossédé d'une grande partie de ses terres. La communauté internationale a appelé à maintes reprises au gel des activités de peuplement. La poursuite de ces activités, qui sont illégales au regard du droit international, doit cesser aussi vite que possible si nous voulons qu'une paix durable puisse être instaurée dans la région. Ces dernières années, le blocus persistant de Gaza a ajouté à la douleur et aux frustrations des Palestiniens qui y résident. Nous encourageons les parties à faire preuve de retenue, afin de préserver l'objectif plus large qu'est la paix.

Une autre difficulté clef à laquelle le peuple palestinien est désormais confronté est la reconstruction, après la destruction qui a dévasté Gaza l'an dernier. Nous nourrissons l'espoir fervent qu'avec l'aide de la communauté mondiale, les Palestiniens sauront relever ce défi et reconstruire leurs vies et leurs moyens de subsistance. Il est urgent que leurs conditions de vie s'améliorent. À cet égard, nous sommes également de solides partisans du travail accompli par les divers organismes de l'ONU à l'œuvre sur le territoire palestinien occupé, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Nous nous associons à la communauté internationale pour appeler toutes les parties à s'abstenir de toute attaque aveugle et disproportionnée contre les civils, ce qui dessert la paix et la sécurité d'Israël comme de la Palestine, ainsi que la stabilité de toute la région. Les attaques aveugles contre les civils, en violation du droit international humanitaire, ne peuvent qu'intensifier le sentiment de désespoir et d'insécurité et approfondir le fossé entre les parties. Dans le même temps, les besoins du peuple israélien en matière de sécurité doivent eux aussi être respectés. Un climat propice à la paix sera promu par une approche humanitaire commune, dans le cadre de laquelle chaque partie se montre sensible aux préoccupations de l'autre.

Le conflit du Moyen-Orient accapare une part considérable de l'attention et des ressources internationales. La question persistante de Palestine est l'un des principaux facteurs motivant le recrutement de terroristes dans la région et dans le monde. Le terrorisme, notamment le phénomène récent des combattants terroristes étrangers ayant des origines dans la région, pourrait finir par faire peser une menace grave sur la sécurité et la stabilité de toutes les nations, déchirant le tissu des États nations et détruisant l'ordre international établi. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, il est très facile pour les agents de l'extrémisme de diffuser leurs idéologies par-delà les frontières nationales.

Sri Lanka appuie la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies, en tant que membre à part entière, déposée par la Palestine. Nous reconnaissons que la viabilité de la solution des deux États dépendra de l'unité politique et du progrès économique du peuple palestinien. Nous réaffirmons notre appui à l'application des résolutions pertinentes du Conseil, notamment la résolution 242 (1967), du 22 novembre 1967, concernant

le droit inaliénable du peuple palestinien d'édifier un État, ainsi que la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967. Nous ne devons pas abandonner l'espoir de parvenir à un accord de paix durable qui puisse aboutir à la création d'un État de Palestine pleinement souverain et jouissant de la sécurité. Nous espérons que les parties concernées ne laisseront pas perdre l'occasion d'instaurer une paix durable que présente le climat international actuel, alors qu'il existe dans la communauté internationale tant de bonne volonté à l'appui du processus.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Fodé Seck, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Seck : Madame la Présidente, au nom de l'ensemble des membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, organisme que mon pays, le Sénégal, a le privilège de présider depuis sa création, je voudrais vous adresser mes félicitations et mes encouragements pour la manière remarquable avec laquelle votre pays, la Nouvelle-Zélande, assure la présidence pour le mois de juillet du Conseil de sécurité. Ces félicitations sont sincères et bien méritées tant votre présidence a été riche en événements et en résultats importants, parmi lesquels il m'est agréable de mentionner l'adoption, lundi dernier seulement, de la résolution 2231 (2015) entérinant le Plan d'action global commun de l'accord du groupe des cinq plus un relatif au nucléaire iranien. Je voudrais aussi mentionner l'important débat public que la Nouvelle-Zélande a si judicieusement prévu d'organiser le 30 juillet prochain, pour marquer la fin de sa présidence, sur le thème important des défis en matière de sécurité auxquels font face les petits pays insulaires en développement. Puissent ces évolutions positives rejaillir sur la situation au Moyen-Orient en général et en particulier sur le conflit israélo-palestinien qui en constitue incontestablement le nœud gordien.

On ne le répétera jamais assez, le conflit israélo-palestinien, encore irrésolu, a été et demeure la source principale de l'instabilité et de l'insécurité qui affligent le Moyen-Orient et bien au-delà. Bien des groupes extrémistes et violents qui prolifèrent actuellement dans la région tirent prétexte de l'injustice faite au peuple palestinien pour tenter de légitimer leurs activités néfastes. Depuis 47 ans que les territoires palestiniens sont occupés, depuis 40 ans que l'Assemblée générale des Nations Unies a mis en place le Comité pour

l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et depuis 20 ans que le processus d'Oslo est au point mort, il est temps, grand temps, que le Conseil de sécurité, organe suprême responsable de la paix et de la sécurité internationales, se donne enfin les moyens d'imposer un règlement définitif au conflit israélo-arabe, une solution fondée sur deux États, l'État d'Israël et l'État de Palestine, vivant côte à côte, autour des frontières de 1967.

Il incombe au Conseil de sécurité de mettre un terme à cet anachronisme qui, en plus de constituer une injustice et une entrave au droit international, s'avère contraire aux idéaux, buts et principes des Nations Unies dont la communauté internationale se prépare à célébrer, dans quelques semaines, les 70 ans d'existence et à adopter le programme de développement durable inclusif censé ne laisser aucun peuple ni aucun individu de côté.

Dans la mesure où le long cycle des négociations directes israélo-palestiniennes est à présent bloqué, ponctué qu'il a été par la violence, l'accaparement rampant des terres palestiniennes, l'implantation forcée et continue de colonies, le blocus imposé à Gaza, le tout ayant culminé l'été dernier avec la guerre la plus meurtrière qu'ait connue Gaza, dans la mesure donc où la démarche diplomatique visant à fixer un délai impératif pour la fin de l'occupation des territoires palestiniens et autres territoires arabes, n'a pas prospéré en décembre dernier au sein du Conseil de sécurité, celui-ci ne pourrait-il pas, ne devrait-il pas s'inspirer du processus plurilatéral qui a abouti à l'adoption, lundi dernier, de la résolution 2231 (2015) sur le nucléaire iranien, s'inspirer de ce processus en vue de lancer une initiative diplomatique d'envergure pour le règlement définitif du conflit israélo-palestinien, encore une fois sur la base de la solution des deux États, l'État d'Israël et l'État de Palestine, autour des frontières de 1967, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité?

Un tel processus collectif pourrait être articulé autour de l'action d'un Quatuor élargi à des puissances régionales autour du plan de paix arabe, autour également de l'idée d'une conférence internationale lancée naguère par la Fédération de Russie, mais aussi de la démarche de la France au sein du Conseil de sécurité tendant à un règlement global du conflit dans un délai raisonnable.

Pour sa part, le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien continue de s'acquitter consciencieusement de son mandat, portant partout où nécessaire le plaidoyer en

faveur de la réalisation du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, ainsi que l'effectivité d'un État palestinien, dans l'esprit sinon dans la lettre de la résolution fondatrice 181 (1967). Ce faisant, le Comité travaille de concert avec toutes institutions, toutes personnes physiques ou morales, qu'elles soient palestiniennes ou israéliennes ou qu'elles soient d'autres horizons, susceptibles de contribuer d'une façon ou d'une autre à l'avènement d'une solution pacifique, juste et durable du conflit.

C'est ainsi que, pour l'année en cours, le Comité a eu à organiser à Vienne en Autriche du 31 mars au 1^{er} avril, une rencontre internationale sur la situation humanitaire à Gaza; à la Haye aux Pays-Bas, du 20 au 22 mai, une consultation internationale sur les aspects juridiques de la question de Palestine; et tout récemment à Moscou au début de ce mois, une rencontre internationale sur le soutien au processus de paix israélo-palestinien, avec comme thème « La solution à deux États : un prérequis pour réaliser la paix et la stabilité au Moyen-Orient ». Parmi ses activités à venir, le Comité, en collaboration notamment avec l'Organisation de la coopération islamique, va tenir de même à Bruxelles en Belgique, début septembre, une réunion internationale sur le thème « Les implantations de colonies israéliennes dans les territoires occupés, obstacles à la paix. Quelles solutions pour demain? »

À toutes fins utiles, je voudrais rappeler que toutes les activités du Comité ainsi que de ses rapports et ses recommandations sont disponibles et peuvent être consultés sur le lien <http://www.un.org/french/Depts/palestine/committee.shtml>.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Zimbabwe.

M. Ntonga (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par exprimer la reconnaissance de ma délégation à la Nouvelle-Zélande pour avoir convoqué cet important débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Nous tenons à remercier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de sa précieuse contribution.

Le Zimbabwe s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Pour l'écrasante majorité de la communauté internationale, la solution des deux États fondée sur les frontières d'avant juin 1967 est la seule façon viable de mettre fin à l'occupation la plus longue de

l'histoire moderne. Les paramètres à appliquer pour le règlement de la question palestinienne sont connus; ils sont énoncés dans de nombreuses résolutions de l'ONU, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, les Accords d'Oslo, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor pour la paix. En dépit de ces paramètres connus, la violence contre le peuple palestinien se poursuit dans les territoires occupés. D'après le rapport de juin 2015 de la Commission indépendante d'enquête créée par le Conseil des droits de l'homme (A/HRC/29/52), l'ampleur de la dévastation à Gaza en 2014 est sans précédent et il existe suffisamment de preuves pour confirmer que des violations graves du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, dont certaines constituent des crimes de guerre, ont été commises.

Le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2015/409), publié le 5 juin 2015, indique que 540 enfants palestiniens ont été tués et 2 955 blessés. Le rapport conclut que :

« Les conséquences d'une ampleur sans précédent et inacceptable que [les opérations militaires] ont eues sur les enfants soulèvent de vives préoccupations quant au respect du droit international humanitaire par Israël, notamment des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution lors d'une attaque, ainsi que du droit international des droits de l'homme, en particulier pour ce qui est du recours excessif à la force. »

En dépit de ces conclusions, Israël n'a pas eu à rendre de comptes.

Israël continue d'approuver la construction de colonies de peuplement illégales malgré la condamnation unanime de ces activités par la communauté internationale. Tous ces agissements ont pour but de modifier la composition démographique du territoire occupé. Les activités d'implantation de colonies sont illégales au regard du droit international et minent les perspectives d'une paix juste. Le blocus illégal se poursuit et le mur de la honte est toujours en place, tout comme les diverses formes de persécution à l'encontre du peuple palestinien, notamment la démolition de maisons, les arrestations illégales au titre de ce qui est connu sous le nom d'internements administratifs, et le déplacement forcé des Palestiniens. Malgré toutes ces violations, le Conseil de sécurité n'a pas demandé à Israël de rendre des comptes. L'exemple

le plus récent de la paralysie du Conseil de sécurité a été l'impossibilité d'adopter, le 30 décembre 2014, une résolution qui aurait fixé un calendrier pour le retrait d'Israël du territoire palestinien. La résolution, qui établissait un calendrier raisonnable pour le retrait, aurait donné une lueur d'espoir au peuple palestinien.

Nous saluons les efforts déployés actuellement par certains membres du Conseil de sécurité pour négocier une résolution qui ouvrirait la voie au retrait d'Israël des colonies de peuplement dans un délai donné. Les négociations interminables sans limitations dans le temps et sans objectifs clairs n'ont pas servi les intérêts du peuple palestinien. Nous prions le Conseil de sécurité, en signe de bonne volonté, d'amener Israël à mettre un terme à ses activités de colonisation, à transférer les recettes fiscales de l'Autorité palestinienne aux échéances prévues et à lever le blocus de Gaza.

Nous avons écouté attentivement les déclarations prononcées par les membres du Conseil ce matin. Tous semblent être du même avis, à savoir que le seul moyen de mettre durablement fin au conflit est de mettre en place la solution des deux États pour permettre à la Palestine et à Israël de coexister en paix. Il est temps de passer des paroles aux actes. Nous espérons que les avancées récentes de la diplomatie multilatérale seront une source d'inspiration et fourniront des enseignements de nature à contribuer au règlement de ce conflit de longue date au Moyen-Orient, ainsi que des autres conflits qui sévissent dans la région. Nous prions également la communauté internationale d'honorer tous les engagements pris aux fins de la reconstruction de Gaza. De fait, certains membres du Conseil nous ont donné ce matin une idée de l'ampleur de l'écart entre les engagements pris et leur mise en œuvre. Cet écart est énorme.

Je voudrais, pour conclure, réaffirmer la solidarité et l'appui constants du Zimbabwe à l'égard du peuple palestinien. Nous attendons avec impatience l'accession de la Palestine au statut mérité de Membre à part entière de l'ONU, souverain, et égal à tous les autres.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous appuyons la déclaration prononcée par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation dans la région du Moyen-Orient continue de préoccuper vivement la communauté

internationale. Alors qu'il commémore le premier anniversaire de la dernière agression d'Israël contre la bande de Gaza, dans laquelle plus de 2 000 Palestiniens ont perdu la vie, dont au moins 299 femmes et 556 enfants, et qui a semé la terreur, la mort et la destruction dans ce territoire, le peuple palestinien reste victime des actes de vandalisme perpétrés par Israël, qui occupe ses terres, assassine ses enfants, détruit son patrimoine et attente à ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination.

En dépit des débats publics périodiques organisés par le Conseil de sécurité sur la question, qui ont démontré un appui écrasant en faveur de la cause palestinienne, le Conseil n'a malheureusement adopté aucune résolution exigeant d'Israël la cessation immédiate de l'occupation militaire des territoires palestiniens et autres territoires arabes, la fin du blocus de la bande de Gaza, de la construction et de l'expansion de ses colonies de peuplement illégales et de la construction du mur de séparation en territoire palestinien occupé, et l'obligeant à répondre des crimes de guerre et des châtements collectifs infligés au peuple palestinien.

Le droit de veto antidémocratique appliqué au Conseil de sécurité qui permet à Israël d'agir en toute impunité doit cesser d'exister. Cet organe doit s'acquitter de son obligation de promouvoir un règlement négocié qui garantisse la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien, la coexistence pacifique de deux États indépendants sur la base de la création de l'État indépendant, souverain et viable de Palestine, et une solution juste au problème des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que le règlement de ce conflit de longue date contribuerait à atténuer les tensions que connaît actuellement la région du Moyen-Orient.

Ma délégation réitère une fois de plus, dans cette enceinte, sa condamnation énergique de la campagne israélienne de colonisation des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et de toutes les mesures, politiques et pratiques associées à cette campagne, et qui comprennent, outre la construction et l'expansion des colonies illégales et du mur, la destruction et la confiscation des terres et des biens palestiniens, les déplacements forcés de centaines de milliers de familles palestiniennes et le transfert de colons vers le territoire palestinien occupé, entre autres

violations du droit international, du droit international humanitaire et des résolutions de l'ONU.

Cuba condamne également la violence des colons israéliens, leurs provocations et leurs actes d'incitation à la haine et à la terreur, ainsi que les détentions arbitraires, les incarcérations de masse et le génocide visant le peuple palestinien, et elle exige que ces pratiques cessent définitivement. Cuba réaffirme sa solidarité sans équivoque à l'égard du peuple palestinien et son appui ferme et résolu à toutes les mesures destinées à promouvoir la reconnaissance de l'État de Palestine sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et du droit de l'État de Palestine de devenir Membre à part entière de l'ONU. Un grand nombre des promesses faites en faveur de la reconstruction de Gaza à la suite des effroyables bombardements et des destructions massives commis par Israël en juillet et août 2014 ne se sont pas concrétisées. Nous appelons tous les membres de la communauté internationale à honorer leurs engagements et à œuvrer à la reconstruction de cette zone dévastée.

La paix en Syrie ne sera possible que sur la base du respect du droit de son peuple à décider lui-même de sa propre destinée. Un règlement politique par la voie du dialogue et de la négociation est la seule solution au conflit en République arabe syrienne. Ceux qui alimentent ce conflit depuis l'extérieur dans l'objectif avoué d'un changement de régime sont responsables des milliers de victimes civiles accumulées durant quatre années de combats. Nous réaffirmons notre préoccupation face aux vies innocentes fauchées par le conflit syrien et nous condamnons de nouveau tous les actes de violence qui ont lieu dans ce pays contre la population civile. Cependant, la protection supposée de la vie humaine et la lutte contre les éléments extrémistes ne sauraient servir de prétexte à une intervention étrangère.

L'ONU, et en particulier le Conseil, doit œuvrer à une cessation immédiate des hostilités pour donner le pas au dialogue et à la tenue de négociations, au lieu de promouvoir des initiatives qui attisent encore davantage les tensions dans le pays. Il faut appuyer tous les efforts à cette fin, comme ceux dont sont à l'origine la Fédération de Russie et d'autres acteurs internationaux afin de s'opposer à ceux qui s'obstinent à attiser le conflit en envoyant des armes et des mercenaires.

Les immenses ressources humaines, financières et matérielles que consomment aujourd'hui les guerres dans la région seraient mieux employées pour assurer la

fourniture de services de santé et d'éducation de qualité, permettre la construction d'infrastructures donnant lieu à de nouveaux progrès, ainsi que pour la protection et la promotion de tous les droits fondamentaux, notamment le droit au développement, pour l'élimination de la pauvreté et la promotion de la justice sociale. Ces objectifs devraient être nos priorités, à nous Membres d'une Organisation fondée il y a 70 ans aux fins de protéger la paix et la sécurité internationales et de défendre la dignité humaine.

Le Conseil de sécurité joue un rôle crucial en vue de réaliser les aspirations au bien-être, à la paix et au développement que méritent tous les peuples du Moyen-Orient. Ses membres doivent promouvoir des solutions pacifiques permettant de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, sans ingérence étrangère, et contribuant de manière décisive à protéger la vie des personnes touchées par les conflits dans la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la Nouvelle-Zélande de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je remercie le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères, M. Murray McCully, d'avoir organisé ce débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov, de son exposé, et à le féliciter de son accession à cette importante fonction.

Le Bangladesh se félicite de l'accord conclu par les cinq plus un avec la République islamique d'Iran concernant le programme nucléaire de cette dernière. Nous espérons que l'accord ouvrira la voie à la sécurité, à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient, et que la communauté internationale accordera la même attention à l'élimination des armes de destruction massive dans la région.

La question palestinienne constitue désormais la crise la plus ancienne dans le domaine de la paix et la sécurité internationales, et son règlement doit être une priorité absolue. Il convient de se demander si les Palestiniens peuvent vivre indéfiniment avec cette incertitude qui pèse sur leur vie et leurs moyens de subsistance.

Nous déplorons la situation épouvantable qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés sur le plan humanitaire et en termes de droits de l'homme et regrettons que les appels répétés de la communauté internationale à l'amélioration des conditions de vie des Palestiniens qui ne cessent de se détériorer restent lettre morte. Les habitants des territoires occupés continuent de souffrir du blocus, des bouclages, de la confiscation de leurs terres et de la démolition de leurs maisons imposés par Israël. Le mur de séparation illégal continue de diviser et d'isoler les communautés, de détruire les moyens de subsistance et d'entraver l'accès des personnes à leur emploi et à leur famille, ainsi qu'aux marchés, aux écoles et aux hôpitaux. Nous devons exiger que ces murs soient démolis, y compris ceux qui existent dans l'esprit des voisins de la Palestine.

Les frontières de Gaza sont soumises à un régime de bouclage sans précédent de par le monde. Ce bouclage revient à asphyxier toute une population en lui imposant un châtement collectif. Pour les Palestiniens, déjà réduits à l'état de survie, l'escalade régulière de la violence ne fait qu'accroître le désespoir et la misère. Israël agit de façon délibérée afin de provoquer la peur, la fureur et la détresse chez les Palestiniens. Nous déplorons la politique israélienne consistant à imposer un tel châtement collectif, à expulser de force les Palestiniens de leurs terres, à incarcérer des personnes pendant une longue période sans les inculper, à restreindre la liberté de circulation et le droit à la propriété des Palestiniens, à les expulser et à les priver de leurs droits légitimes sur les ressources naturelles, y compris les rares ressources hydriques.

Le Gouvernement israélien poursuit sa campagne de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, et ce, de façon particulièrement agressive à Jérusalem-Est. Ces activités, bien que fermement dénoncées par la communauté internationale et unanimement considérées comme illégales, se poursuivent sans relâche. Toute activité d'implantation de colonies, y compris la prétendue expansion naturelle, est illégale au regard du droit international et doit immédiatement cesser. L'implantation de colonies constitue une violation grave de la quatrième Convention de Genève et un crime de guerre au sens de l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Nous saluons la décision de l'Autorité palestinienne de devenir membre de la Cour pénale internationale afin de demander justice pour le peuple palestinien.

Après un examen approfondi de la situation, nous tenons à exprimer notre préoccupation face à la gravité de la crise financière que connaît le Gouvernement de l'État de Palestine et qui remet en cause les acquis du programme d'édification de l'État palestinien. La crise est aggravée par la décision du Gouvernement israélien de retenir les recettes provenant des taxes qu'il recueille pour le compte de l'Autorité palestinienne en vertu des accords d'Oslo.

Nous demandons instamment à Israël de s'acquitter de son obligation légale, en tant que puissance occupante, de garantir la protection de tous les habitants contre tout acte de violence et contre toute menace; de cesser d'incarcérer illégalement des Palestiniens, y compris des enfants; de stopper la destruction des maisons et la confiscation des terres; d'autoriser les Palestiniens à accéder à leurs terres, à leurs emplois et à leurs ressources naturelles; de s'abstenir d'installer sa population sur les territoires qu'il occupe; et enfin, de lever son embargo à l'encontre des Palestiniens et d'ouvrir sur-le-champ tous les points de passage frontaliers afin de permettre la libre circulation des marchandises, des personnes et de l'aide humanitaire.

Il va sans dire que le peuple israélien, qui a souffert pendant tant d'années, sait mieux que quiconque que ni la force, ni l'extermination, ni même l'occupation illégale, l'assujettissement ou la privation ne peuvent rétablir la paix et la stabilité sur le long terme. Pour obtenir une paix et une stabilité durables, il faut appliquer la solution des deux États, avec l'État de Palestine et l'État d'Israël vivant côte à côte dans la paix et l'harmonie.

Nous exprimons notre solidarité totale avec le peuple palestinien et appuyons pleinement et de manière inébranlable le droit légitime et inaliénable du peuple palestinien à la création d'un État souverain et indépendant. Nous sommes favorables à sa demande d'admission en tant que membre à part entière à l'Organisation des Nations Unies, et exigeons que cesse l'occupation israélienne qui a débuté en 1967. Nous espérons que la concrétisation de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 ainsi que le règlement équitable de toutes les questions relatives au statut final interviendront dans les meilleurs délais.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Iran a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

M. Safaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole au titre

de l'exercice du droit de réponse, mais je voudrais tout d'abord exprimer la gratitude de la Mission permanente de la République islamique d'Iran à S. E. le Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande et à la présidence néo-zélandaise du Conseil, ainsi qu'aux ambassadeurs des États Membres qui se sont exprimés au cours de la présente séance du Conseil en faveur de l'accord conclu entre l'Iran et les gouvernements des E3/EU+3. Nous les remercions de l'attitude positive et encourageante qu'ils ont adoptée à l'égard de cet événement important.

Une fois de plus, le représentant du régime israélien a formulé des allégations sans fondement contre mon pays, allégations que je rejette de manière catégorique et systématique.

Le régime israélien aurait bien voulu voir le désaccord sur le programme nucléaire iranien s'éterniser à l'infini. Ce régime considérait ce désaccord et la menace fictive qui en découlait comme une occasion en or et un écran de fumée servant à masquer sa politique criminelle à l'encontre du peuple palestinien. Il se plaisait en outre à axer l'attention de la communauté internationale sur cette question de manière à ce que les grands pays ne se préoccupent pas de l'occupation prolongée du territoire palestinien, du blocus criminel de Gaza et des autres atrocités qu'il a commises à Gaza l'été dernier et qu'il continue de commettre aujourd'hui encore.

On ne sera donc pas surpris de voir dorénavant le régime israélien intensifier ses accusations sans fondement contre nous et contre tous ceux qui ont conclu l'accord sur le nucléaire. Maintenant qu'un accord est en place, il lui sera beaucoup plus difficile de tricher et de tromper les peuples et les gouvernements sur ce que la communauté internationale attend au Moyen-Orient. Il lui sera beaucoup plus difficile de faire la sourde oreille aux demandes de la communauté internationale exigeant de lui qu'il mette fin à l'occupation. Il lui sera également beaucoup plus difficile de demeurer le seul obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Comme beaucoup d'autres dans la région et au-delà, nous estimons que les têtes nucléaires stockées par le régime israélien constituent une grave menace pour la paix et la sécurité dans notre région instable et que le Conseil de sécurité doit assumer la responsabilité principale qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies et prendre les mesures nécessaires pour neutraliser cette menace.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nitzan (Israël) (*parle en anglais*) : En regardant les sièges vides ici dans la salle du Conseil de sécurité, je ne peux m'empêcher de demander : où sont tous ces représentants qui ont lancé des appels si pressants et si passionnés aujourd'hui et demandé au Conseil de sécurité d'agir? Pourquoi les représentants du Koweït, de l'Indonésie, de la Namibie, du Sénégal et de l'Islande n'ont-ils pu siéger ici et suivre ce débat jusqu'à la fin? Vu leurs déclarations si poignantes, je pense qu'ils auraient dû rester avec nous durant notre importante discussion.

Dans les remarques qu'elle a faites plus tôt, la représentante du Liban a cité différents rapports de l'ONU. Je me serais attendu à ce qu'elle lise d'abord les récents rapports du Secrétaire général sur l'application des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). Peut-être le Liban devrait-il envisager d'adoucir sa rhétorique et d'exercer une plus grande pression sur les activités terroristes du Hezbollah. Le Hezbollah s'est constitué un arsenal de 120 000 roquettes avec l'aimable assistance de l'Iran, dont le représentant vient de faire une autre déclaration ici. Ces roquettes sont situées dans des zones peuplées du Sud-Liban, ainsi que sur tout le territoire libanais. En opérant au sein de la population et en lançant des attaques contre la population civile de mon pays, le Hezbollah est en train de commettre un double crime de guerre.

Cela dit, j'avoue avoir été une fois de plus touché d'entendre la représentante du Liban manifester un tel intérêt à l'égard des droits des Palestiniens, bien qu'il me semble qu'au lieu de proférer des mots creux ici, son gouvernement devrait jeter un œil sur les camps de réfugiés qui émaillent le Liban et dans lesquels les Palestiniens sont détenus dans certaines des pires conditions de la région. Ils sont soumis à la violence, la discrimination, l'oppression et la marginalisation de tous les secteurs de la société.

En réponse à la déclaration de l'Iran, j'ai également trouvé intéressant, une fois de plus, que le représentant de l'Iran ait parlé de l'occupation israélienne, alors que l'Iran est le principal occupant au Moyen-Orient aujourd'hui, y compris en Syrie et au Liban. Le Corps des gardiens de la révolution islamique est une entité terroriste qui est responsable du meurtre de dizaines de milliers de civils au Moyen-Orient et d'attentats terroristes dans le monde entier. Au Liban,

l'Iran est le principal sponsor et fournisseur d'armes avancées illicites au Hezbollah, en violation flagrante des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). L'Iran agit en violation de ces résolutions. L'Iran et ses sbires, que ce soit le régime d'Assad, le Hezbollah, le Hamas ou le Jihad islamique palestinien, constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Ce n'est que dans l'univers parallèle d'un débat public sur le Moyen-Orient qu'un modèle comme l'Arabie saoudite peut attaquer Israël tout en tuant en toute impunité des dizaines de milliers de civils au Yémen et en créant une catastrophe humanitaire dans ce pays. Il est très facile pour l'Arabie saoudite de se concentrer sur la situation dans mon pays et de se faire l'écho de préoccupations vides pour les droits de l'homme, tout en masquant le fait que, par exemple, elle a aujourd'hui effectué sa première exécution barbare après la pause du ramadan en décapitant un de ses citoyens. Cette dernière décapitation porte à 103 le nombre d'exécutions réalisées en Arabie saoudite rien que cette année, ce qui constitue une forte augmentation par rapport aux 87 exécutions enregistrées durant toute l'année 2014.

En ce qui concerne les théories du complot sans fin que nous avons entendues plus tôt de la part du représentant du Venezuela, je crois comprendre que la même culture du complot est également utilisée pour persécuter systématiquement et quotidiennement les militants politiques et les membres de l'opposition au Venezuela. La Malaisie, quant à elle, n'hésite pas à soutenir l'organisation terroriste Hamas ici même dans la salle du Conseil. Il convient aussi de souligner qu'elle appuie également le Hamas sur le terrain. Le Hamas forme des terroristes sur le sol malaisien au vu et au su des autorités malaisiennes. Les terroristes du Hamas sont recrutés et envoyés en Malaisie pour suivre une formation de parachutisme d'une semaine, en préparation à des enlèvements transfrontières en Israël. L'appui apporté par un membre du Conseil de sécurité à une organisation terroriste est un obstacle à la reprise de nos négociations de paix et à l'amélioration de la vie de ceux dont la Malaisie affirme se soucier.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Arabie saoudite a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en anglais*) : Le représentant d'Israël a choisi de nous offrir une apothéose des plus mélodramatiques en ouvrant le feu sur presque tout le monde. Il est paradoxal que le

représentant d'Israël puisse se tenir ici et nous donner des leçons sur la protection des civils en temps de guerre. C'est Israël qui a écrit le manuel sur le massacre de civils en temps de guerre. Israël est l'autorité par excellence dans ce domaine, ayant assassiné des milliers de Palestiniens de Gaza il y a tout juste un an.

Aujourd'hui, la dernière version de la protection par Israël des droits de l'homme consiste à défendre les droits des criminels. Je dis au représentant d'Israël que si mon pays exécute les criminels, son pays tue délibérément des civils innocents, des enfants, des femmes et des hommes, jour et nuit, et le fait depuis très longtemps. Je pense qu'il est grand temps que le Conseil mette un terme à l'arrogance israélienne et à la politique des deux poids deux mesures et s'assure qu'Israël respecte les règles de la communauté civilisée des nations et cesse son occupation des territoires arabes en Palestine, en Syrie et au Liban.

La Présidente (*parle en anglais*) : La représentante de la Malaisie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M^{me} Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie prend la parole pour exercer son droit de réponse aux commentaires et aux allégations formulées par le représentant d'Israël.

Tout d'abord, je rejette catégoriquement l'allégation faite contre mon pays par le représentant d'Israël. Il s'agit là d'une allégation malveillante qui vise à ternir l'image de mon pays. Ces allégations ont déjà été faites auparavant, et mon gouvernement a catégoriquement rejeté une notion aussi ridicule.

Notre engagement à lutter contre le terrorisme n'est pas la question ici. C'est plutôt la pratique israélienne consistant à terroriser des civils palestiniens

sans défense qui est en cause. Je me dois également de réitérer que la Malaisie n'est pas une puissance occupante, contrairement à Israël qui est fermement condamné pour ses pratiques illégales liées à son occupation continue des territoires palestiniens et autres territoires arabes.

La position de ma délégation sur la question à l'examen a été expliquée clairement aujourd'hui. Nous exhortons la délégation israélienne à mobiliser son énergie pour répondre aux diverses préoccupations dont ont fait part la Malaisie et les autres États Membres qui ont pris la parole aujourd'hui, au lieu de tenter de détourner l'attention au moyen de fausses allégations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire. Je prie les représentants de noter que je limiterai le nombre de déclarations supplémentaires à une par délégation. Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Nitzan (Israël) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. En réponse à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Arabie saoudite, il existe un dicton arabe selon lequel « les paroles n'ont que peu de valeur » ou « on peut dire ce que l'on veut » – en toute impunité, dirons-nous. Je pense que le représentant de l'Arabie saoudite vient de prouver, en parlant de protection des civils et de politique de deux poids, deux mesures, et avant cela de commissions d'enquête, que ce dicton arabe est tout à fait véridique en ce qui concerne son argumentation cynique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 16 h 40.